



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 10 avril 2013**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 avril 2013

**10.003** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 avril 2013

## 12 – Orientation

**12.001** Accord de principe / Mandat spécial

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1122124001

Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle (appel de projets volet 7)

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Appel d'offres public

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135322001

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux relatifs à l'aménagement de l'antenne Longue-Pointe, incluant une piste cyclable et un sentier piéton, située dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

### 20.002 Appel d'offres public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131246005

Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour le réaménagement de la place du Canada

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1125329005

Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07 \$ , toutes taxes incluses - Appel d'offres public 13-12322 (2 soumissionnaires)

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2016 pour la somme maximale de 591 249,74 \$ , taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1135928001

Autoriser une dépense de 240 667,70 \$, taxes incluses, pour la deuxième année de prolongation du contrat avec Les Messageries Marathon MTL (2947-4470), pour la fourniture d'un service de messagerie, soit du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total de 481 335,40 \$ à 722 003,10 \$

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.006** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**20.007** Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1123945002

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Underwriters Laboratories of Canada (ULC) pour la supervision de tests de performance des véhicules incendie du Service de sécurité incendie et l'émission d'attestations de performance, pour une période de 5 ans, totalisant une somme maximale de 215 578,75 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.008** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**20.009** Contrat de services professionnels

CE Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1132183001

Accorder un contrat de services professionnels à INSPEC-SOL INC pour « Étude géotechnique et évaluation environnementale phases I et II - rues 2013 : LaSalle, Beatty et Rielle » dans l'arrondissement de Verdun, pour une somme maximale de 98 111,05 \$, taxes incluses. Appel d'offres public # S12-020 – (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.010** Contrat de services professionnels

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1123903051

Accorder un contrat à Dessau inc. pour des services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une somme maximale de 146 308,82 \$ - Appel d'offres 12-12237 (7 soumissionnaires)

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**20.011** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**20.012** Contrat de services professionnels

CE Lachine , Direction des travaux publics - 1131415003

Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48<sup>e</sup> Avenue entre les rues Acadia et Victoria, ainsi que sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38<sup>e</sup> et la 46<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine. - Dépense totale de 193 502,93 \$, taxes incluses (contrat : 193 502,93 \$ + incidences : 0 \$) - financée à 80% par la Ville Centre (154 802,34 \$ taxes incluses) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (38 700,59 \$) - LAC-PUB-1249 (contrat SPG-12-06) – (5 soumissionnaires)

**20.013** Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135967001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme « Génivar inc. » en ingénierie pour effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 60 011,20 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #12-12507 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**20.014** Entente

CG Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1124332004

Approuver le protocole d'entente avec Athlétisme Canada visant la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au Complexe sportif Claude-Robillard

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.015** Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124501009

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente, à des fins d'assemblage pour la construction d'un immeuble résidentiel, à la compagnie 2749-0150 Québec inc., d'un emplacement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire. / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte

**20.016** Subvention - Contribution financière

CG Finances , Bureau du directeur principal - 1130474003

Accorder un soutien financier à la Société du Parc Jean-Drapeau au montant de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014, tel que prévu à l'entente CG09 0474, aux fins de l'achat des droits pour la tenue du Grand Prix du Canada dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.017** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Eau , Direction - 1134217001

Approuver la convention de partenariat entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la quatrième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Autoriser une contribution financière de 70 000 \$

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.018** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643001

Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle) / accorder un contrat de services professionnels pour une somme maximale de 50 000 \$ à AlterGo en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale / approuver les projets de convention à cet effet

**20.019** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.020** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134289001

Accorder un soutien financier de 35 000 \$ par année à Vélo Québec Association pour 2013, 2014 et 2015 afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les montréalais pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.021** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1135196001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$, soit 20 700 \$ à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater et 31 700 \$ à la Montréal Children's Library, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2013 / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet

**20.022** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1134251001

Accorder un soutien financier pour deux ans non récurrent et totalisant la somme de 980 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc., Services horticoles, Les Pousses urbaines et Rue Action Prévention jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.023** Autres affaires contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134501003

Accorder au Centre Pause Parents-Enfants, un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé du côté est de la rue Wellington, au nord de la rue Rhéaume dans l'arrondissement de Verdun, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM11 0500, aux fins de développement d'un futur centre de la petite enfance.



## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1134820001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface imperméable, pour le compte du projet Habitation Seguin de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Finances , Direction du budget - 1133843001

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2012)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Direction du greffe - 1133430001

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2013

### 30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Direction générale , Direction du greffe - 1133430002

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 30.005 Administration - Nomination de membres

CE Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1122196015

Nommer Mmes Ginette Marotte et Ann Guy et M. Paul Beaupré à titre de membres, représentant l'employeur, du comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

**30.006** Administration - Nomination de membres

CE Finances , Direction de la gestion financière - 1125885001

Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

**30.007** Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135034003

Approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal, relativement au prêt de services, du 18 mars au 4 octobre 2013, de deux employés. Autoriser la réception d'une somme de 89 160,84 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir le salaire de ces deux personnes durant cette période et autoriser un budget additionnel de dépenses de 73 140,62 \$, basé sur le revenu additionnel, pour payer le salaire des employés qui les remplaceront

**30.008** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1134939001

Modifier la dotation de l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 51 329,46 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements

**30.009** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1130474001

Autoriser un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$ entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 en vue de réaliser des études en lien avec des projets inscrits à la programmation de l'entente

*Compétence d'agglomération :* Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMROT

**30.010** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires - 1131381001

Autoriser le virement budgétaire de 1 200 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'assurer le traitement de procédures déposées à la cour municipale pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de façon récurrente, à compter de 2014 au montant 1 200 000 \$

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131543001

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (12-055) (Article 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 8 399,65 \$, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre des 16<sup>èmes</sup> Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus, les 3, 6, 7, 8 et 9 mai 2013

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1120963104

Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

### 40.003 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131361001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (Exercice financier 2013) »

### 40.004 Règlement - Avis de motion

CM Finances , Direction du budget - 1135337003

Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection d'immeubles, l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif

### 40.005 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135282001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) » afin de refléter, dans les forfaits Espace pour la vie/Tour de Montréal, des augmentations tarifaires de la Tour de Montréal, propriété du Parc olympique

**40.006** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**40.007** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124435009

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est, au nord-est de la rue Taillon et au nord-ouest de la rue De Teck, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve » / Créer une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie sur les lots cédés

**40.008** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136090021

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste - Bâtiment de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare - situé sur une partie du lot 4 310 708

**40.009** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1126090041

Adopter un règlement autorisant l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social de transition, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, immeuble situé sur une partie du lot 4 310 708 - 300067111

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130498001

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

### 60.002 Dépôt

CM Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592004

Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

### 60.003 Dépôt

CG Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592005

Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

### 60.004 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079003

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le PPU du Secteur Griffintown

### 60.005 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises , Direction - 1134233002

Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises du rapport d'activité 2012 Des citoyennes de paroles et d'actions, au conseil municipal de la Ville de Montréal

**60.006** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057005

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 25 au 29 mars 2013

*Compétence d'agglomération* : Dépenses mixtes

**60.007** Dépôt

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies - 1132673001

Dépôt du bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-2012) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

*Compétence d'agglomération* : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 10 avril 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos



## 12 – Orientation

**12.001** Accord de principe / Mandat spécial

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1122124001

Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle (appel de projets volet 7)

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1125329005

Accorder un contrat à Néoelect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07\$ , toutes taxes incluses - Appel d'offres public 13-12322 (2 soumissionnaires)

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334002

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2016 pour la somme maximale de 591 249,74 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1135928001

Autoriser une dépense de 240 667,70 \$, taxes incluses, pour la deuxième année de prolongation du contrat avec Les Messageries Marathon MTL (2947-4470), pour la fourniture d'un service de messagerie, soit du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total de 481 335,40 \$ à 722 003,10 \$

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.007** Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1123945002

Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Underwriters Laboratories of Canada (ULC) pour la supervision de tests de performance des véhicules incendie du Service de sécurité incendie et l'émission d'attestations de performance, pour une période de 5 ans, totalisant une somme maximale de 215 578,75 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.009** Contrat de services professionnels

CE Verdun , Direction du développement du territoire des études techniques et des services aux entreprises - 1132183001

Accorder un contrat de services professionnels à INSPEC-SOL INC pour « Étude géotechnique et évaluation environnementale phases I et II - rues 2013 : LaSalle, Beatty et Rielle » dans l'arrondissement de Verdun, pour une somme maximale de 98 111,05 \$, taxes incluses. Appel d'offres public # S12-020 – (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.010** Contrat de services professionnels

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1123903051

Accorder un contrat à Dessau inc. pour des services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une somme maximale de 146 308,82 \$ - Appel d'offres 12-12237 (7 soumissionnaires)

**20.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.012** Contrat de services professionnels

CE Lachine , Direction des travaux publics - 1131415003

Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48<sup>e</sup> Avenue entre les rues Acadia et Victoria, ainsi que sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38<sup>e</sup> et la 46<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine. - Dépense totale de 193 502,93 \$, taxes incluses (contrat : 193 502,93 \$ + incidences : 0\$) - financée à 80% par la Ville Centre (154 802,34 \$ taxes incluses) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (38 700,59 \$) - LAC-PUB-1249 (contrat SPG-12-06) – (5 soumissionnaires)

**20.013** Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135967001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme « Génivar inc. » en ingénierie pour effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 60 011,20 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #12-12507 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.014** Entente

CG Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1124332004

Approuver le protocole d'entente avec Athlétisme Canada visant la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au Complexe sportif Claude-Robillard.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.015** Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124501009

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente, à des fins d'assemblage pour la construction d'un immeuble résidentiel, à la compagnie 2749-0150 Québec inc., d'un emplacement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire. / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte.

**20.016** Subvention - Contribution financière

CG Finances , Bureau du directeur principal - 1130474003

Accorder un soutien financier à la Société du Parc Jean-Drapeau au montant de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014, tel que prévu à l'entente CG09 0474, aux fins de l'achat des droits pour la tenue du Grand Prix du Canada dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.017** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Eau , Direction - 1134217001

Approuver la convention de partenariat entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la quatrième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Autoriser une contribution financière de 70 000 \$

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.018** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643001

Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle) / Accorder un contrat de services professionnels pour une somme maximale de 50 000 \$ à AlterGo en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

**20.019** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.020** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134289001

Accorder un soutien financier de 35 000\$ par année à Vélo Québec Association pour 2013, 2014 et 2015 afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les montréalais pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet.

**20.021** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1135196001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$, soit 20 700 \$ à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater et 31 700 \$ à la Montréal Children's Library, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2013 / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet

**20.022** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1134251001

Accorder un soutien financier pour deux ans non récurrent et totalisant la somme de 980 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc., Services horticoles, Les Pousses urbaines et Rue Action Prévention jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.023** Autres affaires contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134501003

Accorder au Centre Pause Parents-Enfants, un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé du côté est de la rue Wellington, au nord de la rue Rhéaume dans l'arrondissement de Verdun, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM11 0500, aux fins de développement d'un futur centre de la petite enfance

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1134820001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface imperméable, pour le compte du projet Habitation Seguin de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Finances , Direction du budget - 1133843001

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2012)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Direction du greffe - 1133430001

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2013

**30.004** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Direction générale , Direction du greffe - 1133430002

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**30.005** Administration - Nomination de membres

CE Verdun , Direction du bureau d'arrondissement - 1122196015

Nommer Mmes Ginette Marotte et Ann Guy et M. Paul Beaupré à titre de membres, représentant l'employeur, du comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

**30.006** Administration - Nomination de membres

CE Finances , Direction de la gestion financière - 1125885001

Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans

**30.007** Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135034003

Approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal, relativement au prêt de services, du 18 mars au 4 octobre 2013, de deux employés. Autoriser la réception d'une somme de 89 160,84 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir le salaire de ces deux personnes durant cette période et autoriser un budget additionnel de dépenses de 73 140,62 \$, basé sur le revenu additionnel, pour payer le salaire des employés qui les remplaceront

**30.008** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1134939001

Modifier la dotation de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 51 329,46 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements

**30.009** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1130474001

Autoriser un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$ entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 en vue de réaliser des études en lien avec des projets inscrits à la programmation de l'entente

*Compétence d'agglomération :* Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMROT

**30.010** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires - 1131381001

Autoriser le virement budgétaire de 1 200 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'assurer le traitement de procédures déposées à la cour municipale pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de façon récurrente, à compter de 2014 au montant 1 200 000 \$

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131543001

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (12-055) (Article 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 8 399,65 \$, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre des 16es Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus, les 3, 6, 7, 8 et 9 mai 2013

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1120963104

Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

### 40.003 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131361001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (Exercice financier 2013) »

### 40.004 Règlement - Avis de motion

CM Finances , Direction du budget - 1135337003

Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection d'immeubles, l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif

### 40.005 Règlement - Avis de motion

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135282001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) » afin de refléter, dans les forfaits Espace pour la vie/Tour de Montréal, des augmentations tarifaires de la Tour de Montréal, propriété du Parc olympique

### 40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos



**40.007** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124435009

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est, au nord-est de la rue Taillon et au nord-ouest de la rue De Teck, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve » / Créer une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie sur les lots cédés

**40.008** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136090021

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste - Bâtiment de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare - situé sur une partie du lot 4 310 708

**40.009** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1126090041

Adopter un règlement autorisant l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social de transition, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, immeuble situé sur une partie du lot 4 310 708 - 300067111

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130498001

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

### 60.002 Dépôt

CM Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592004

Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

*Mention spéciale :* Le rapport financier consolidé vérifié sera déposé séance tenante

### 60.003 Dépôt

CG Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier - 1133592005

Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

*Mention spéciale :* Le rapport financier consolidé vérifié sera déposé séance tenante

### 60.004 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079003

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le PPU du Secteur Griffintown

### 60.005 Dépôt

CM Conseil des Montréalaises , Direction - 1134233002

Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises du rapport d'activité 2012 Des citoyennes de paroles et d'actions, au conseil municipal de la Ville de Montréal.

**60.006** Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057005

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 25 au 29 mars 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**60.007** Dépôt

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies - 1132673001

Dépôt du bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-2012) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

*Compétence d'agglomération :* Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 21**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 18**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 15**



**Dossier # : 1122124001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle (appel de projets volet 7).

Il est recommandé :

1) de prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en mai 2012 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle;

2) de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en œuvre les projets recommandés par le comité mixte en accessibilité universelle.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-06 15:39

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1122124001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1122124001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité mixte en accessibilité universelle (appel de projets volet 7).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme d'accessibilité universelle de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) est responsable de la mise en œuvre des projets visant à améliorer l'accessibilité aux immeubles municipaux pour les citoyens présentant des limitations fonctionnelles.

Les arrondissements ainsi que les services corporatifs et d'agglomération sont invités à soumettre des projets d'amélioration de l'accessibilité aux immeubles où sont offerts des services à la population dans le cadre d'un appel de projets. Les projets soumis sont présentés à un comité mixte, formé de représentants du milieu associatif et de représentants de la DSTI, qui procède à la sélection des projets.

L'objet du présent sommaire vise à présenter aux membres du comité exécutif un aperçu des interventions projetées en matière d'accessibilité universelle suite à un récent appel de projets.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0506 - 21 juin 2011 : Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011.

À noter : Subséquemment à l'adoption ci-dessus, les 19 arrondissements ont adopté la Politique municipale d'accessibilité universelle via 19 sommaires décisionnels distincts.

**DESCRIPTION**

En 2012, tous les arrondissements et les services centraux ont été invités à soumettre des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux (volet 7). Les projets devaient répondre à certains critères :

- les projets ne visaient que des immeubles appartenant à la Ville ou des espaces locatifs pour lesquels la Ville a conclu un bail à long terme;
- les projets ne visaient que des immeubles où sont offerts des services de première ligne aux citoyens;
- les immeubles visés avaient fait l'objet d'une expertise préalable par un consultant en matière d'accessibilité universelle;
- les interventions proposées apportaient des améliorations en accessibilité universelle;
- les améliorations proposées allaient au-delà des codes de construction en vigueur;
- les améliorations proposées devaient être cohérentes;
- le milieu associatif avait été consulté lors de l'élaboration de chaque projet afin de s'assurer qu'il répondait aux besoins.

Les documents relatifs à l'appel de projets transmis le 3 avril 2012 aux unités administratives sont en pièces jointes. Six arrondissements ont répondu à l'invitation et ils ont soumis, le 16 mai 2012, des projets touchant 20 immeubles. Ces arrondissements ont eu l'opportunité de faire valoir les projets soumis et de répondre aux questions du comité mixte en accessibilité universelle lors des présentations de projets tenues au cours des mois de mai et juin 2012.

Suite aux délibérations, le comité mixte a retenu 5 projets touchant 13 immeubles situés dans 4 arrondissements. Tous les arrondissements qui ont soumis des projets ont déjà été informés des recommandations que le comité mixte ferait au CE.

La liste des projets retenus et non retenus est en pièce jointe.

Le comité mixte en accessibilité universelle est composé de 3 représentants du milieu associatif, d'un représentant de la Direction de la diversité sociale (DDS) et d'un représentant de la DSTI. Les organismes représentant le milieu associatif sont :

- AlterGo
- Ex-Aequo
- Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)

## **JUSTIFICATION**

Les interventions proposées visent à rendre accessibles les immeubles municipaux offrant des services à la population de manière inclusive pour les personnes présentant des limitations fonctionnelles. Ces interventions découlent directement de la Politique municipale d'accessibilité universelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un soutien financier, sous forme d'enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration de l'accessibilité universelle dans les immeubles municipaux existants offrant des services de première ligne à la population, est disponible annuellement depuis 2006 au PTI de la DSTI. Ce montant est de l'ordre de 2 M\$ annuellement.

Se basant sur les estimations préliminaires contenues dans les propositions de projets recommandés par le présent sommaire, après majoration pour inclure les contingences, taxes et autres considérations inhérentes à la mise en œuvre des projets, et considérant la contribution financière aux projets proposée par certains arrondissements dans leur(s) proposition(s), la DSTI anticipe le besoin en soutien financier de l'ordre de 1,4 M\$. À ce montant s'ajouteront les honoraires professionnels d'environ 350 000 \$, pour un total de soutien provenant de l'enveloppe dédiée d'environ 1,75 M\$. D'autres projets pourraient

s'ajouter en cours d'année pour combler la différence de 250 000 \$ jusqu'à concurrence de 2,0 M\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets respecteront les directives de la politique de développement durable de la Ville de Montréal selon leur nature et leur ampleur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S-0

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tel que stipulé dans les documents d'appel de projets, il est de la responsabilité des arrondissements concernés d'informer les citoyens des travaux réalisés dans ces immeubles.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délégation à la DSTI, de la part des arrondissements concernés par la projets retenus, pour la mise en œuvre de projets, le tout conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville :  
hiver 2013

Évaluation technique des projets : hiver 2013

Rédaction du programme fonctionnel et technique : hiver 2013 à l'automne 2013

Plans et devis : été 2013 au printemps 2014

Mise en œuvre : automne 2013 jusqu'à la fin 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Politique municipale d'accessibilité universelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Olivier BEAUSOLEIL)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Paul DE VREEZE

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-9738

**Télécop. :** 514 872-5279

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan LEFEBVRE

Chef de division

**Tél :** 514 872-3781

**Télécop. :** 514 872-5279

**Date d'endos. :** 2013-02-22

**Dossier # :1122124001**



CE : 20.001

2013/04/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/04/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1125329005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07\$ , toutes taxes incluses - Appel d'offres public 13-12322 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598163,07\$ , toutes taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 13-12322 et au tableau des prix reçus joint au sommaire décisionnel.

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2013-04-02 15:57

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**Dossier # :1125329005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1125329005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Néolect/Le Saux Inc. d'une durée de douze (12) mois, pour la fourniture, la configuration, l'installation et la mise en service d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication pour une somme maximale de 598 163,07\$ , toutes taxes incluses - Appel d'offres public 13-12322 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)**

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité, la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transport collectif, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le plan stratégique de STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité publique, STM, MTQ)

Le plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

**Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - (STI-4)**

Le CGMU, projet phare du plan stratégique, consiste à l'implantation de la salle de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par cette salle que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Cette information est celle provenant des contrôleurs de feux, des caméras et des artères où des mesures prioritaires ont été mises en place. Ces échanges d'informations dépendent inévitablement de la création d'un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU toutes les composantes de ce réseau.

**Système de télécommunication intégré - (STI-10)**

Le système de télécommunication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements est un autre des projets prioritaires identifiés au plan stratégique des STI. La Ville de Montréal est dotée de plus de 2400 intersections munies de feux de circulation. Le contrôle à distance de ceux-ci, nécessite la création d'un réseau de télécommunication afin de les relier au CGMU. De plus, les opérateurs du CGMU doivent aussi pouvoir compter sur un tel réseau afin d'accéder aux informations et données en provenance d'autres équipements sur le terrain (caméras, autres capteurs)

Pour faciliter la compréhension des explications qui suivent un schéma conceptuel du réseau a été placée en pièce jointe.

### Description générale du projet

Vu la complexité du projet de système de télécommunication, il est nécessaire d'apporter certaines précisions sur son fonctionnement et les éléments qui le composent. Il sera ainsi plus aisé de comprendre les différentes étapes de réalisation nécessaires à sa mise en œuvre et mieux positionner le présent mandat dans l'ensemble du projet.

Le système de télécommunication intégré qui a pour but de raccorder les équipements terrains (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc.) au CGMU est composé de plusieurs éléments. Ce réseau se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques : l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

#### *Étape 1 : L'anneau principal*

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique que la Ville de Montréal a acquis de la compagnie DAScom via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176).

Afin de rendre opérationnel l'anneau de fibre optique, une étape cruciale est de connecter entre eux les différents segments de fibres optiques sur toute la longueur de l'anneau afin que l'information puisse circuler. Cette étape a été réalisée en 2012 via un mandat accordé à Cogeco (CM12 0520)

Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). La création de ces nœuds demande l'installation d'équipements de télécommunication, appelés OLT, à l'intérieur de cabinets.

#### *Étape 2 : Les ramifications*

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composé de deux filaments de fibre. Un de ceux-ci sert à faire circuler l'information le long de l'anneau et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble

de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU, demande l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

### *Étape 3 : Les sous-réseaux de feux*

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la synchronisation. Jusqu'à présent, cette synchronisation devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux

Afin de convertir ce réseau téléométrique en réseau de télécommunication IP cela exige d'installer des équipements IP le long de ce réseau de cuivre afin de donner une adresse unique à chacun des feux. De plus, ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication. Si les réseaux de cuivres présents ne sont pas composés de fils torsadés essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer. Jusqu'à présent, cette étape a été réalisée par Électroméga sur 7 sous-réseaux (CE12 0289 et CM12 0203) en plus de ceux complétés dans le cadre du projet pilote (voir plus bas). Le présent mandat s'inscrit précisément à cette étape et vise à acquérir et installer les équipement nécessaire au raccordement de 7 nouveaux sous-réseaux.

Une autorisation d'aller en appel d'offre pour pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel a été accordé le 5 décembre dernier (CE12 1945).

### *Projet pilote : Le petit anneau de télécommunication*

À noter qu'avant de réaliser son réseau de télécommunication intégré, la Direction des transports a voulu tester son architecture réseau avec la création d'un plus petit anneau de télécommunication couvrant une superficie beaucoup plus petite. Ce petit anneau sera intégré dans le grand anneau.

Dans le cadre de ce projet pilote, tous les filaments de fibre sur cette portion ont été raccordés et trois nœuds (OLT) ont été installés afin de permettre la création de ramifications (Étape 1). Sur ces ramifications, des ONU ont été installés permettant de rejoindre les sous-réseaux de feux de circulation (Étape 2). Les étapes 1 et 2 ont été réalisées dans le cadre du même mandat accordé à MTO (CE11 0880). De plus, l'installation des équipements nécessaires à la conversion de ces réseaux téléométriques en réseau IP a été complétée sur quelques sous-réseaux (étape 3) dans le cadre d'un mandat à Résologis inc.(CE11 0406)

Les résultats du projet pilote ont été concluants et amène la Direction des transports à proposer de poursuivre la réalisation des travaux du réseau télécommunication intégré. Les étapes réalisées lors de l'élaboration du projet pilote seront intégrées dans le projet d'ensemble.

Suite à l'accord du comité exécutif (CE12 1945) lors de la séance du mercredi 5 décembre 2012, la Direction des transports a effectué le lancement d'un appel d'offres qui a été publié dans SEAO et La Presse. L'appel d'offres a été lancé le 14 janvier et l'ouverture des enveloppes s'est faite le 20 février. (27 jours ouvrables).

Certains addendas ont été émis:

Addenda 1 (11 février): Modifier la date de fermeture de l'appel d'offres au 20 février

Addenda 2 (12 février): Différentes questions des preneurs du cahier des charges et

réponses aux question

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE12 1945 - 05 décembre 2012** Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication.

**CM12 0520 - 21 juin 2012** - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses

**CM12 0203 - 19 mars 2012** - Accorder un contrat à Electromega ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soum.)

**CE12 0156 - 8 février 2012** - Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant de 151 114 \$, taxes incluses, afin de retenir les services de Génivar pour la préparation du devis d'acquisition pour les équipements de télécommunication principaux pour le raccordement des feux de circulation, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG10 0291) ;

**CE 11 0880 - 21 novembre 2011** - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseau principal et secondaire de télécommunication) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$, taxes incluses

**CE11 0406 - 29 mars 2011** - Accorder à Résologis inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke au prix de sa soumission, soit au prix total de 415 493,64\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10-11430

**CE11 0428 - 29 mars 2011** 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4-Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation

**CM11 0176 - 21 mars 2011** Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication »

## **DESCRIPTION**

Le présent mandat vise principalement deux aspects: installer les équipements des 4 noeuds (OLT) restants suite au projet pilote (étape 1) et installer les équipements (ONU) permettant de rattacher les ramifications aux sous-réseaux (étape 2) pour 28 des 150 sous-réseaux. À la fin de ce mandat et en additionnant les sous-réseaux déjà connectés, quelque 30% des sous-réseaux seront raccordés au système de télécommunication. Pour que les feux et les équipements de ces sous-réseaux puissent communiquer avec le CGMU, conformément au plan stratégique présenté, l'étape 3 restera à réaliser sur quelque 143 des 150 sous-réseaux ce qui est prévu dans un futur mandat.

À la fin de ce mandat, l'étape 1 sera complétée à 100%, l'étape 2 à environ 30% et l'étape 3 à environ 5%.

De façon plus détaillée, le présent mandat consiste à accorder un contrat pour la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en opération d'équipements de télécommunications et les travaux qui consistent à:

Pour les 4 noeuds du réseau principal:

- Fourniture et installation d'un cabinet
- Fourniture, installation et configuration d'un commutateur / concentrateur de fibre optique (OLT)
- Fourniture, installation et configuration d'un commutateur IP
- Fourniture, installation et raccordement d'un coffret de branchement
- Fourniture et installation de nouveaux poteaux pour l'installation des cabinets

Pour chaque point de ramification reliant le réseau principal aux sous-réseaux (28 points):

- Fourniture et installation d'un cabinet
- Fourniture, installation et configuration d'un équipement de terminaison de fibre optique (ONU)
- Fourniture et installation de nouveaux poteaux pour l'installation des cabinets

L'adjudicataire devra se conformer aux plans et devis dont il est fait mention plus haut (CE12 0156 - 8 février 2012).

Le contrat s'échelonne sur une période maximale de 12 mois suite à la date limite de dépôt des soumissions.

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

## JUSTIFICATION

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser ce genre de travaux. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

Soumissionnaires conformes	Total
Néolect/Le Saux Inc.	543 784,61\$
Systèmes urbains Inc.	567 734,13\$
Dernière estimation réalisée	561 633,44\$
Coût moyen des soumissions conformes ( <i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i> )	555 759,37\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ( <i>(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse</i> ) x 100	2,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) ( <i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i> )	23 949,52\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ( <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse</i> ) x	4,40%



100	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-17 848,83\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-3,18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	IDEM Écart entre plus haute et plus basse
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	

(Voir tableau des soumissions en pièces jointes)

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 598 163,07\$ (incluant taxes et contingences). Ces frais de contingence sont entre autres dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements.

Considérant que la nature des installations ne permet pas de conclure qu'il s'agit «d'aménagement ou de réaménagement du domaine public dans le territoire de l'agglomération désigné comme centre-ville», la répartition des dépenses liées à ce projet ne peut se faire en considération du fait que les équipements de télécommunication seraient installés au centre-ville.

Le réseau intégré de télécommunication est relié à l'ensemble des contrôleurs de feux de circulation du réseau artériel de la ville. Son utilité est d'assurer le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau et de permettre la gestion de la circulation en temps réel sur le réseau artériel et non la planification des déplacements de l'agglomération.

Étant donné les faits mentionnés ci-haut, l'ensemble des dépenses liées à ce projet est donc de compétence qui relève du Conseil municipal et doit être assumé par les budgets de la Ville.

L'ensemble des dépenses qui seront associé à ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisations. 60% des sommes seront prévues dans le budget 2013 et 40% en 2014.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une Ville de dimensions aussi importantes que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. Le réseau IP permet d'assurer une fiabilité dans la gestion centralisée des feux. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation: (1) réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz a effet de serre, (2) assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun, (3) évitant des débordements dans le réseau local et 4) améliorant le temps d'intervention des véhicules d'urgence en temps réel lors des incidents sur le terrain.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans les équipements mentionnés ci-haut, les deux fibres optiques fournies gratuitement à la Ville dans le cadre de l'entente Dascom (CM11 0176) ne sont que deux fibres inertes sans

aucune utilité de communication.

De plus, sans ces équipements, la communication avec les contrôleurs de feux ne se fera pas de façon optimale et ne permettrait pas de profiter des avantages d'un tel système, comme l'intervention en temps réel et l'optimisation des temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant les projets antérieurs. Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé de l'implantation du système intégré de télécommunication, il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier. Bien entendu, la Direction des transports demeure disponible pour assurer le suivi de ce dossier auprès de l'équipe des relations médias et des journalistes

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: fin-avril 2013

Durée du mandat (52 semaines): De fin avril 2013 à fin avril 2014

Fin des travaux: avril 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Daniel LÉGER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Thomas BISSUEL-ROY

Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-3516

#### **ENDOSSÉ PAR**

Son Thu LÊ

CHEF DE DIVISION

**Tél :** 514 872-3516

**Télocop. :** 514 872-9458

**Télocop. :** 514 872-9458

**Date d'endos. :** 2013-03-11

**Dossier # :1125329005**



**Dossier # : 1133334002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2016 pour la somme maximale de 591 249,74 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur exclusif, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2016, pour la somme maximale de 591 249,74 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 mars 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-03-26 17:04

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1133334002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133334002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2016 pour la somme maximale de 591 249,74 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le SICOS (système intégré de commande et de surveillance du procédé), opérationnel depuis mai 1995, constitue l'infrastructure principale d'automatisation et de contrôle des procédés d'interception et de traitement des eaux usées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ce système constitue aussi l'interface-opérateur, unique pour la majorité de ces procédés, permettant l'opération à partir des diverses salles de commande. Il est aussi la source des données historiques, essentielles pour le suivi et l'amélioration des procédés.

Il est donc recommandé d'accepter l'offre de service la firme ABB inc. numéro LBC-121101-1B en date du 4 mars 2013. Cette firme est le seul fournisseur habilité à rendre les services inclus dans l'entente puisque cette firme est détenteur des droits du système SICOS.

Depuis la mise en opération du SICOS en 1995, des ententes de service avec ce fournisseur exclusif ont été négociées successivement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG10 0183 - 20 mai 2010 - d'accorder, conformément au 2<sup>e</sup> paragraphe, premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à ABB inc., fournisseur exclusif, le contrat de service d'entretien du système MOD 300 avec Advant (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2013, au prix total approximatif de 570 461,22 \$, taxes incluses, comprenant tous

les frais accessoires, le cas échéant, conformément à son offre de service RRR-100205-1 en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 jointe au dossier décisionnel;

- CG07 0162 - 31 mai 2007 - d'accorder, conformément au deuxième paragraphe, premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à ABB inc., fournisseur exclusif, le contrat pour l'entretien du système MOD 300 avec Advant (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2010, au prix total approximatif de 576 851,36 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément à son offre de service 5499-07-01-1004 en date du 12 mars 2007 jointe au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Le SICOS est un système de contrôle essentiel pour l'opération de la Station, il est donc requis de renouveler le contrat pour le service de support des équipements et logiciels du SICOS, avec la firme ABB inc. (Asea Brown Boveri Inc.), fournisseur exclusif de ces produits.

Pour la période débutant le 1er juin 2013, les services proposés dans l'entente proposée par ABB inc. incluent principalement :

- un service de mise à jour des logiciels du SICOS assuré par l'entremise du programme Sentinel;
- un service de soutien technique 24 heures/365 jours pour aider le personnel de la Station lors de panne ou de défaillance inhabituelle ou pour résoudre des problèmes pointus;
- un service de support sur le site lorsque la défaillance dépasse les capacités ou connaissances du personnel à l'interne;
- un service d'urgence pour la fourniture de pièces de rechange, avec des modalités de facturation préférentielles.

En plus, le contrat prévoit les services à taux horaires de spécialistes de la firme ABB pour des demandes spécifiques de programmation et d'amélioration, l'installation d'équipement et leur mise en service ainsi que l'achat de pièces ABB tels que cartes de communication, blocs d'alimentation, contrôleurs, interfaces et autres pièces d'équipement.

Seul ABB est en mesure de fournir ces pièces aux fins de compatibilité avec le système en place MOD 300 de ABB.

## **JUSTIFICATION**

Il est impératif d'assurer une opération et une disponibilité ininterrompues du SICOS. Les dispositions prises à la Station à cette fin sont les suivantes :

- les versions des divers logiciels du SICOS sont continuellement maintenues à jour. Cela permet de bénéficier d'un support de meilleure qualité de la part du fournisseur ABB inc. en plus de rectifier les défauts des versions antérieures et de profiter des fonctionnalités ajoutées ou améliorées;
- un stock de pièces de rechange est maintenu selon les recommandations du fabricant ABB inc.;
- des procédures de support, de développement, de documentation et d'entretien ont été développées et mises en application;
- les ingénieurs en automatisation assurent un service de dépannage à l'opération 24

heures / 7 jours pour les défaillances normales. Les problèmes plus pointus de matériel ou de logiciels sont soumis aux experts d'ABB inc.

Le contrat d'une durée de trois ans permet un meilleur contrôle des coûts pour la Ville et il est recommandé de renouveler l'entente pour une autre durée de trois ans soit pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2016.

Le coût du nouveau contrat de service représente une augmentation de 4 % pour les trois prochaines années par rapport à l'offre de service de la firme ABB inc datant de 2010. Cette augmentation est inférieure à l'inflation malgré l'augmentation du taux de la taxe provinciale. Malgré le peu de marge de manoeuvre de négociation dans ce genre de contrat dans lequel le fournisseur est en position de force, la Ville s'est assurée de maintenir le prix à un niveau acceptable et sous l'inflation.

La proposition de la firme ABB, fournisseur unique et en situation de gré à gré, est conforme aux exigences de l'article 477.4 de la loi des Cités et Villes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2013 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2014 à 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 591 249,74 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 565 537,64 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et sera imputée comme suit :

**Division :** Informatique départementale

**Objet de dépenses :** Service technique - administration et informatique / Licences et mise à jour des logiciels d'application

La répartition annuelle des coûts du contrat est comme suit :

<u>Montants</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>Total</u>
Montant avant taxes	141 791,33 \$	171 409,00 \$	171 875,00 \$	29 166,67 \$	514 242,00 \$
Montant taxes incluses	163 024,58 \$	197 077,50 \$	197 613,28 \$	33 534,38 \$	591 249,74 \$
Montant net	155 935,02 \$	188 507,05 \$	189 019,53 \$	32 076,05 \$	565 537,64 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le renouvellement du contrat de service est essentiel afin de maintenir le logiciel SICOS

pleinement opérationnel et optimal. Ce logiciel est au centre des opérations automatisées de la Station.

Le non renouvellement du contrat pourrait mettre en péril la fiabilité du logiciel et à court terme avoir un impact majeur sur les opérations de la Station.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: avril 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus de négociation du contrat avec ce fournisseur a respecté la politique de gestion contractuelle. En effet, la firme ABB inc. a pris connaissance de la politique contractuelle de la Ville et déclarée s'y conformer.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER

Ingénieur

**Tél :** 280-4418

**Télécop. :** 280-4387

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard FONTAINE

Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées

**Tél :** 280-3706

**Télécop. :** 514-280-4387

**Date d'endos. :** 2013-03-13

**Dossier # :1133334002**





**Dossier # : 1135928001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Gestion des immeubles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 240 667,70 \$, taxes incluses, pour la deuxième année de prolongation du contrat avec Les Messageries Marathon MTL (2947-4470), pour la fourniture d'un service de messagerie, soit du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total de 481 335,40 \$ à 722 003,10 \$

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 240 667,70 \$, taxes incluses, pour la prolongation de la deuxième année d'option du contrat à Les Messageries Marathon MTL (2947-4470), pour la fourniture d'un service de messagerie, du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total de 481 335,40 \$ à 722 003,10 \$ ;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-03-26 10:14

**Signataire :**

Marc PARENT

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR  
Police , Direction principale

**Dossier # :1135928001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135928001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Gestion des immeubles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 240 667,70 \$, taxes incluses, pour la deuxième année de prolongation du contrat avec Les Messageries Marathon MTL (2947-4470), pour la fourniture d'un service de messagerie, soit du 17 août 2013 au 16 août 2014, majorant ainsi le montant total de 481 335,40 \$ à 722 003,10 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaite se prévaloir de la deuxième année d'option prévue au contrat de fourniture d'un service de messagerie, auprès du plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public 11-11576, "Les Messageries Marathon MTL" (2967-4470 Québec inc.).

Le service de messagerie doit d'abord assurer la cueillette des sacs de courrier interne dans les unités, les transporter au centre de tri du SPVM et les redistribuer. Le courrier doit être livré à l'interne dans un délai de 24 heures, d'une unité à une autre. Le Service de police compte environ 150 unités, incluant les postes de quartier. Le fournisseur doit également offrir des transports de courrier sur demande dans un délai déterminé à l'avance.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0409 - 17 août 2012 - Autoriser une dépense de 240 667.70 \$, taxes incluses, pour la prolongation de la première année d'option du contrat à les Messagerie Marathon MTL (2947-4470), pour la fourniture d'une service de messagerie, du 17 août 2012 au 16 août 2013, majorant ainsi le montant total du contrat de 240 667,70 \$ à 481 335,40 \$.

CE11 1268 - 17 août 2011 - Accorder à "Les Messageries Marathon MTL (2967-4470 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 12 mois et de deux options d'une année, le contrat pour la fourniture d'un service de messagerie, soit au prix total approximatif de 240 667,70 \$.

CE 11 0891 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un service de messagerie pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois et deux options d'une année.

CE09 1490 - 19 août 2009 - Octroi d'un contrat à Messageries Marathon MTL pour la

fourniture d'un service de messagerie pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, au prix total approximatif de 406 817,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11024.

### **DESCRIPTION**

Assurer à l'ensemble des unités du SPVM un service d'envoi et de réception de leur courrier dans un délai de 24 heures. Permettre également la livraison de dossiers à la cour dans un délai adéquat quant à la comparution de prévenus devant comparaître le lendemain matin.

### **JUSTIFICATION**

Les services mentionnés dans le présent document sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal. Tenant compte des prix soumis à l'appel d'offres 11-11576 ainsi que de l'augmentation des coûts de l'essence, il est préférable de continuer le contrat actuel aux taux soumis par la firme Les Messageries Marathon MTL (2947-4470).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique/Service de police, article 19, (paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En privilégiant une entreprise montréalaise, le SPVM participe à la promotion de l'économie locale, un des principes directeurs d'une croissance économique durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement de ce contrat rend impossible l'acheminement de courrier et le soutien d'envoi de documents ou petits colis requis aux opérations du Service de police.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La fourniture d'un service de messagerie ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'approbation des instances, l'année d'option débutera le 17 août 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- politique de gestion contractuelle (C-RM-SCARM-PA-11-002) ;
- politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal (C-RM-SCARM-PA-11-001).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

(Krystal DOUCET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Érik VINCENT

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 280-2947

**Télécop. :** 514 280-3193

**ENDOSSÉ PAR**

Bruno PASQUINI

Directeur adjoint

**Tél :** 514-280-2317

**Télécop. :** 514-280-2008  
**Date d'endos. :** 2013-03-13

**Dossier # :1135928001**

CE : 20.006

2013/04/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1123945002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Underwriters Laboratories of Canada (ULC) pour la supervision de tests de performance des véhicules incendie du Service de sécurité incendie et l'émission d'attestations de performance, pour une période de 5 ans, totalisant une somme maximale de 215 578,75 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Underwriters Laboratories of Canada (ULC), fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la supervision de tests de performance des véhicules incendie du Service de sécurité incendie et l'émission d'attestations de performance, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 215 578,75 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 septembre 2012 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention :

2- d'autoriser le directeur de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Claude SAVAGE **Le** 2013-03-26 11:57

**Signataire :** Claude SAVAGE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel  
roulant et des ateliers municipaux

**Dossier # :1123945002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123945002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Underwriters Laboratories of Canada (ULC) pour la supervision de tests de performance des véhicules incendie du Service de sécurité incendie et l'émission d'attestations de performance, pour une période de 5 ans, totalisant une somme maximale de 215 578,75 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En décembre 2008, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fut adopté par l'agglomération de Montréal pour faire suite à l'attestation de conformité obtenue du ministre de la Sécurité publique, puisqu'il s'agit d'une obligation légale découlant de la Loi sur la sécurité incendie. Afin de répondre aux exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention, les véhicules d'incendie doivent être conformes aux normes telles que le test de charge, la pesée, etc. La norme NFPA 1901 exige qu'annuellement les autopompes ainsi que les véhicules d'élévation subissent une épreuve de performance. L'attestation de performance est délivrée à la quinzième année pour les autopompes (de plus de 15 ans) et tous les cinq ans par la suite. Les véhicules d'élévation doivent subir des tests de performance, tous les 5 ans, sous la supervision de Underwriters Laboratories of Canada (ULC) qui émettra suite aux tests réussis une attestation de performance du véhicule d'incendie.

Underwriters Laboratories of Canada (ULC), qui est localisé au Canada, est le fournisseur unique mandaté pour effectuer ces attestations par le ministère de la Sécurité publique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal suite à l'avis de conformité émis par le ministère de la Sécurité publique.

**DESCRIPTION**

Les tests de performance annuels se dérouleront dans les ateliers municipaux (garage incendie Viau) qui possèdent les équipements requis pour faire ces tests. Les attestations de performance effectuées sous la supervision d'un observateur de Underwriters Laboratories of Canada (ULC) se dérouleront dans les mêmes ateliers. (voir pièces jointes).

## JUSTIFICATION

Les principaux objectifs d'un programme d'entretien sont les suivants :

- **améliorer la sécurité du personnel et des citoyens** lors des opérations de lutte contre l'incendie;
- **assurer un niveau de performance minimal** des véhicules lors des interventions;
- **favoriser la gestion rationnelle du matériel roulant** en tenant compte des impératifs de sécurité, d'efficacité et budgétaires des instances municipales;
- **rendre conforme aux normes** la flotte de véhicules de lutte contre l'incendie en service dans les municipalités du Québec.

Les appareils doivent être soumis à des essais annuels visant à assurer leur performance routière et le rendement des équipements. Ces essais permettent de réduire les risques de bris mécaniques et de blessures durant les opérations.

Chaque autopompe de plus de quinze ans doit réussir une attestation de performance et subséquemment tous les cinq ans. Chaque camion d'élévation doit réussir une attestation de performance tous les cinq ans. La fréquence annuelle des attestations sera d'environ 25 véhicules. Le Service des incendies de Montréal possède environ 100 autopompes et 50 camions d'élévation.

En effectuant l'ensemble des entretiens et des tests annuels dans une même intervention, cela réduira les temps d'immobilisation.

Conformément aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, les services de sécurité incendie doivent implanter un programme d'entretien et de vérification des véhicules d'intervention afin de s'assurer de leur fiabilité, sur la base des principales normes en vigueur. Cette approche préventive, qui s'inscrit dans la réalisation des schémas de couverture de risques, constitue un élément essentiel pour l'obtention d'une attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique, qui mène à l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie.

La Ville a reçu cette offre de services professionnels de cette firme en date du 20 septembre 2012. Cette offre de services, dans une situation de contrat de gré à gré avec un fournisseur unique, constitue une estimation qui répond aux exigences de l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense maximale de 215 578,75 \$, taxes incluses, pour la supervision des tests de performance sur les véhicules incendies pour les cinq (5) prochaines années. À raison d'environ 25 véhicules par année, qui comporte un montant annuel approximatif de 43 115,75 \$, taxes incluses.

COÛT UNITAIRE		
• Autopompe	Date de renouvellement (tous les 5 ans) pour les véhicules âgés de plus de 15 ans	2069,55 \$
• Échelle	Date de renouvellement (tous les 5 ans)	1494,68 \$
• Réinspection des non conformités	Au besoin (taux horaire)	143,72 \$

La Direction du matériel roulant et des ateliers agit comme fournisseur dans ce dossier; c'est pourquoi elle assumera les coûts de ces attestations et facturera par la suite le Service



de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (incendie) qui est de la compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville de Montréal doit respecter les recommandations du ministère de la Sécurité publique. Ces attestations de performance des véhicules constituent un élément essentiel pour l'obtention d'une attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique, qui mène à l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : Fin du mois d'avril 2013 (suite à l'approbation du dossier)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

Répondre à la norme NFPA 1901 ainsi que le respect du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Patrick VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-Conc.Arr.R.M. (Chantal BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Michel ROBERT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Paul MASSÉ

Chef de division ateliers mécaniques

**Tél :** 514-872-9003

**Télécop. :** 514-872-1095

**ENDOSSÉ PAR**

Paul MASSÉ

Chef de division ateliers mécaniques

**Tél :** 514-872-9003

**Télécop. :** 514 872-1095

**Date d'endos. :** 2012-09-28

**Dossier # :1123945002**

CE : 20.008

2013/04/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1132183001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_ des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à INSPEC-SOL INC pour « Étude géotechnique et évaluation environnementale phases I et II - rues 2013 : LaSalle, Beatty et Rielle » dans l'arrondissement de Verdun, pour une somme maximale de 98 111,05 \$, taxes incluses. Appel d'offres public # S12-020 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

**Au conseil d'arrondissement**

- 1- D'autoriser une dépense de 35 418,08 \$ taxes et contingences incluses, représentant 36,10 % du coût total du contrat pour des services professionnels pour l'« Étude géotechnique et évaluation environnementale phases I et II - rues 2013 : LaSalle, Beatty et Rielle » (S12-020);
- 2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement indiqué. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun;
- 3- Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le comité exécutif.

Il est recommandé :

**Au comité exécutif**

- 1- D'approuver un projet de convention par lequel INSPEC-SOL INC, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour « Étude géotechnique et évaluation environnementale phases I et II - rues 2013: LaSalle, Beatty et Rielle », pour une somme maximale de 98 111,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S12-020 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- D'autoriser le chef de la division de l'ingénierie à la Direction du développement du territoire, des études techniques et des services aux entreprises de l'arrondissement de Verdun à signer ladite convention de services professionnels au nom de la Ville de

Montréal;

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 63,90 % par la Ville centre, pour un montant de 62 692,97 \$.

**Signé par** Pierre P BOUTIN **Le** 2013-02-19 15:31

**Signataire :**

Pierre P BOUTIN

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1132183001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132183001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à INSPEC-SOL INC pour « Étude géotechnique et évaluation environnementale phases I et II - rues 2013 : LaSalle, Beatty et Rielle » dans l'arrondissement de Verdun, pour une somme maximale de 98 111,05 \$, taxes incluses. Appel d'offres public # S12-020 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une liste des tronçons de rues prioritaires devant faire l'objet de réfection a été faite par la division de l'ingénierie de l'arrondissement sur la base des données compilées des analyses effectuées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, Ville de Montréal (**DGSRE**) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau et par la Direction des infrastructures, Ville de Montréal (**DI**) dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local «PRRRL» pour l'année 2013.

Ces tronçons prioritaires sont : « Le boulevard LaSalle entre la limite de l'arrondissement et la rue Brault, la rue Beatty entre la rue Bannantyne et la rue Beurling et la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun ».

Afin d'évaluer l'ampleur des travaux et faire une estimation des coûts, l'arrondissement de Verdun doit donc préalablement réaliser la caractérisation géotechnique et environnementale de ces tronçons par un laboratoire.

Pour ce faire, l'arrondissement a procédé à un appel d'offres public (soumission S12-020). Tel que requis par la Loi sur les cités et villes, l'adjudication du contrat doit être faite par l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation en deux (2) étapes. La première étape concerne l'évaluation qualitative des offres conformes par un comité de sélection nommé à cette fin, qui attribue un pointage pour chaque critère de la grille d'évaluation. La deuxième étape concerne l'évaluation monétaire des seules offres dont le pointage intérimaire à la première étape a atteint la note de passage établie à 70 %. Le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final, selon la formule retenue par le Législateur.

Un comité a été formé conformément à la politique de la division de l'approvisionnement de la Ville de Montréal et a fait l'objet de son approbation.

Ce comité a siégé en date du 15 janvier 2013 et a attribué le premier rang (meilleur pointage final) à "INSPEC-SOL INC."

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'étude géotechnique et l'évaluation environnementale (phases I et II) aux endroits décrits ci-dessus.

Le lancement de l'appel d'offre, visant la réalisation des travaux de reconstruction, est conditionnel à l'inscription du projet sur la liste d'autorisation de lancement d'appel d'offres de l'AMF. Ce lancement est prévu le 6 mai 2013 et l'ouverture des enveloppes est prévue pour le 29 mai 2013. Le numéro d'autorisation de l'AMF et les résultats préliminaires, de l'étude géotechnique et l'évaluation

environnementale, doivent être communiqués aux soumissionnaires par addenda au moins 2 jours ouvrables avant l'ouverture des enveloppes.

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Services professionnels pour « Étude géotechnique et évaluation environnementale »	98 111,05 \$	15 mai 2013	24 mai 2013
Étapes à venir	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
Lancement de l'appel d'offre pour les projets de reconstruction.		6 mai 2013	29 mai 2013
Réalisation des travaux et surveillance	11 M\$	7 octobre 2013	9 septembre 2014

Le budget des travaux de reconstruction est budgété à 11 M\$, incluant les frais de laboratoire pour la caractérisation géotechnique et environnementale et les frais de surveillance.

Les soumissions reçues sont valides pour 90 jours à compter de la date du dépôt des offres. La validité de la soumission de la firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis «INSPEC-SOL INC.» est prolongée jusqu'au 30 avril 2013.

Un appel d'offres public a été fait le 11 décembre 2012 dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal de Montréal. Un délai de 30 jours de calendrier a été laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

Huit (8) laboratoires ont déposé des offres de service avant 10 h 30 le 10 janvier 2013 (heure limite de dépôt).

Deux Addenda ont été émis :

Addenda #1 : émis le 20 décembre 2012 visait principalement à retarder la date de dépôt des soumissions d'une journée.

Addenda #2 : émis le 20 décembre 2012 visait principalement à préciser l'adresse du dépôt des soumissions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA12 210493 - 4 décembre 2012** : Approuver la grille d'évaluation pour les services professionnels d'une étude géotechnique et d'évaluation environnementale (phases I et II) pour les projets de reconstruction des rues prévus en 2013 - Appel d'offres public S12-020.

Le 9 janvier 2013 : Approbation du comité de sélection par la direction de l'approvisionnement.

### **DESCRIPTION**

Autoriser des services professionnels pour la réalisation d'une "Étude géotechnique et évaluation environnementale phases I et II pour les rues: LaSalle, Beattyet Rielle" soit sur une longueur totale de 2 889 m.

### **Cette étude comprend :**

- 116 carottages de la chaussée;
- 58 forages dans le sol;
- 42 analyses granulométriques des sols;
- 5 prises du niveau de la nappe phréatique;

- 339 analyses chimiques des sols (HAP, hydrocarbures pétroliers, métaux lourds).

**L'étude vise à déterminer notamment :**

- La structure de la chaussée;
- La profondeur du roc, s'il y a lieu;
- La nature des sols afin de détecter la présence des matériaux contaminés.

**JUSTIFICATION**

Les données géotechniques et environnementales sont requises afin de préparer les plans et devis et l'évaluation de la nature et de la quantité de sols devant être disposés lors des travaux.

Un appel d'offres public a été fait le 11 décembre 2012. 14 compagnies se sont procurées les documents d'appel d'offres. De ce nombre, huit (8) laboratoires ont déposé des offres de service avant 10 h 30 le 10 janvier 2013 (heure limite de dépôt). Par conséquent, 57,14 % de preneur de cahiers des charges ont déposé des offres de service dans les délais.

Les propositions ont été analysées par le comité de sélection selon deux volets : La qualité de la proposition et le montant soumis. Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Les huit ( 8 ) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix a été ouverte. Les résultats ont été ramenés dans la formule suivante:

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{(\text{prix soumissionné})}$$

La grille d'évaluation des propositions rendues par le comité de sélection est annexée en pièce jointe.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

SOUMISSIONS CONFORMES	Pointage total intérimaire /100	Prix soumissionné	Contingences 10%	Total	Pointage final après l'application de la formule	Rang et adjudicataire
		(Taxes comprises)	(Taxes comprises)	(Taxes comprises)		
INSPEC-SOL	88	89 191,86 \$	8 919,19\$	98 111,05\$	<b>14,066</b>	<b>Adjudicataire</b>
TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE	75	90 897,11 \$	9 089,71\$	99 986,82\$	12,502	2
GROUPE ABS	89	101 581,56 \$	10 158,16\$	111 739,72 \$	12,440	3
SOLMATECH INC.	81	99 933,97 \$	9 993,40\$	109 927,37 \$	11,917	4
LVM	89	107 570,61 \$	10 757,06\$	118 327,67 \$	11,747	5
LES CONSULTANTS S.M. INC. MONTRÉAL	86	111 405,03 \$	11 140,50\$	122 545,53 \$	11,098	6
GENIVAR INC. Montréal	77	106 409,36 \$	10 640,94\$	117 050,30 \$	10,850	7
G&S CONSULTANTS	75	125 555,00 \$	12 555,50\$	138 110,50 \$	9,051	8



<b>Estimation</b>		124 575,41 \$	12 457,54\$	<b>137 032,95\$</b>
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire			\$	(38 921,90) \$
			%	-28,40 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire			\$	1 875,77 \$
			%	1,91 %

Les coûts prévus dans l'estimation initiale établie le 5 décembre 2012 par monsieur Mazen Albouchi, ing., étaient de 137 032,95 \$. La soumission la plus basse est inférieure de 28,40% (38 921,90 \$ en moins) à l'estimation avec un écart de près de 50% pour le coût du personnel.

Les bordereaux de prix ont été analysés par messieurs Mazen Albouchi et Jean Roy, employés de l'arrondissement. La différence entre la soumission la plus basse et l'estimation (28,40%) peut probablement s'expliquer par l'ampleur du mandat et les conditions actuelles du marché.

D'autre part, l'estimation des coûts est basée uniquement sur des prix soumis par les laboratoires pour des travaux semblables à l'arrondissement de Verdun, il est donc possible que l'écart soit de cette ampleur.

L'approbation par l'instance décisionnelle est nécessaire pour l'attribution du mandat à une firme externe en vertu de la Loi sur les cités et villes.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts de l'étude seront répartis entre les diverses instances de la Ville de Montréal :

1. Les coûts reliés aux tronçons du boulevard LaSalle, entre la limite d'arrondissement et la rue Bannantyne (longueur 1 043 m), seront assumés exclusivement par l'arrondissement de Verdun puisque la réfection de la chaussée est planifiée par l'arrondissement;
2. Les coûts reliés aux tronçons du boulevard LaSalle, entre la rue Bannantyne et la rue Brault (longueur 744 m), seront assumés à parts égales (50-50) par la DI et par la DGSRE puisque la réfection de l'égout et de l'aqueduc est planifiée par la DGSRE et la réfection de la chaussée est planifiée par la DI;
3. Les coûts reliés au tronçon de la rue Beatty, entre la rue Bannantyne et la rue Beurling (longueur 456 m) seront assumés exclusivement par la DGSRE puisque la réfection de l'égout et de l'aqueduc est planifiée par la DGSRE;
4. Les coûts reliés aux tronçons de la rue Rielle entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (longueur 646 m) seront assumés exclusivement par la DGSRE puisque la réfection de l'égout et de l'aqueduc est planifiée par la DGSRE.

#### **Calcul du pourcentage de répartition des coûts:**

<b>Tronçon</b>	<b>Longueur (m)</b>	<b>VERDUN (m)</b>	<b>DGSRE (m)</b>	<b>DI (m)</b>
1- LaSalle (limite arr. à Bannantyne)	1 043	1043	---	---
2- LaSalle (Bannantyne à Brault)	744	---	372	372
3- Beatty (Bannantyne à Beurling)	456	---	456	---

4- Rielle (LaSalle à de Verdun)	646	---	646	---
Longueur total	2 889	1043	1474	372
Pourcentage de répartition des coûts	<b>100,00%</b>	<b>36,10%</b>	<b>51,02%</b>	<b>12,88%</b>
Total corporatif				<b>63,90%</b>
Total Verdun		<b>36,10%</b>		
Répartition des coûts de laboratoire (taxes incluses)	<b>98 111,05</b> \$	<b>35 418,08</b> \$	<b>50 056,26</b> \$	<b>12 636,71</b> \$
Corporatif				<b>62 692,97</b> \$
Verdun		<b>35 418,08</b> \$		

	<b>TOTAL</b>	<b>Verdun</b>	<b>DGSRE</b>	<b>DI</b>
	100%	36,10%	51,02%	12,88%
Honoraires	77 575,00 \$	28 004,57 \$	39 578,77 \$	9 991,66 \$
Contingences	7 757,50 \$	2 800,45 \$	3 957,88 \$	999,17 \$
Sous-total	85 332,50 \$	30 805,02 \$	43 536,65 \$	10 990,83 \$
TPS	4 266,63 \$	1 540,26 \$	2 176,83 \$	549,54 \$
TVQ	8 511,92 \$	3 072,80 \$	4 342,78 \$	1 096,34 \$
<b>Total</b>	<b>98 111,05</b> \$	<b>35 418,08</b> \$	<b>50 056,26</b> \$	<b>12 636,71</b> \$
<b>Net</b>	<b>93 844,42</b> \$	<b>33 877,82</b> \$	<b>47 879,43</b> \$	<b>12 087,17</b> \$

## **BUDGET VERDUN**

### **Provenance**

Projet 55719 Programme de réfection routière  
Sous-projet 1055719001 Reconstruction de chaussée - diverses rues  
Simon 132531

### **Imputation**

Projet 55719 Programme de réfection routière  
Sous-projet 1355719000 Honoraires - Reconstruction de rues 2013  
Simon 145666

## **BUDGET CORPORATIF**

Voir les interventions des services concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur à l'exception du bruit inévitable provenant des équipements de forage. Les forages seront réalisés entre 7 h et 17 h.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue. La réalisation des travaux de forage projetés devront s'effectuer en respectant la réglementation en vigueur sur le bruit. De plus, l'occupation des voies de circulation nécessaire à la réalisation des travaux de forage devra s'effectuer en utilisant la signalisation temporaire de chantier selon les normes exigées et avec un impact mineur et de courte

durée sur la circulation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux d'«Étude géotechnique et évaluation environnementale» ont une durée d'environ 5 semaines et sont planifiés entre le 15 avril 2013 et le 24 mai 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002).

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire est le soumissionnaire se situant au rang no. 1, après l'évaluation qualitative des soumissions, soit :

INSPEC-SOL (Fournisseur # 115068)  
4600 BOUL DE LA CÔTE-VERTU  
SAINT-LAURENT QC H4S 1C7

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mazen ALBOUCHI

Ingenieur(e)

**Tél :** 514-765-7071

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean L ROY

Chef de division

**Tél :** 514-765-7246

**Télécop. :** 765-7007

**Télécop. :** 514 765-7203

**Date d'endos. :** 2013-01-21

**Dossier # :1132183001**



**Dossier # : 1123903051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Dessau inc. pour des services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une somme maximale de 146 308,82 \$ - Appel d'offres 12-12237 (sept soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme maximale de 146 308,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12237;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques CHAN **Le** 2013-04-02 10:12

**Signataire :** Jacques CHAN

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1123903051**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1123903051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Dessau inc. pour des services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une dépense totale de 146 308,82 \$ - Appel d'offres 12-12237 (sept soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire mettre à niveau huit (8) stations de pompage domestiques situées sur son territoire afin qu'elles puissent satisfaire aux besoins des vingt-cinq prochaines années. La plupart de ces stations de pompage ont été construites il y a environ 35 ans et représentent chacune des problèmes de vétusté et d'opération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée D2113903001 - Services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention concernant 8 stations de pompage à Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

Le présent contrat inclut la prestation complète de services professionnels en structure, mécanique de procédé, mécanique du bâtiment, électricité, génératrices en place, contrôle et télémétrie. Les relevés, la préparation des plans préliminaires, les plans et devis pour construction, l'évaluation des coûts, la production de l'échéancier, le suivi de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux font partie des services demandés. Chaque station de pompage sera traitée séparément et un échéancier global sera requis.

Les cinq stations de pompage domestique sont les suivantes:

- Station no. 2 - 4e et 5e Avenue Nord (Roxboro)
- Station no. 10 - 13280, rue Desjardins (Pierrefonds)
- Station no. 11 - 6020, rue Marceau (Pierrefonds)
- Station no. 8 - 11147, rue Meighen (Pierrefonds)
- Station no. 2 - 9455, boul. Guoin (Pierrefonds)

Les trois stations de pompage pluvial sont les suivantes:

- Station no. 1 - 33, 5e Avenue Nord (Roxboro)
- Station no. 3 - 100, 1ère Avenue Nord (Roxboro)
- Station no. 6 - 333, boulevard Saraguay (Pierrefonds)

Un appel d'offres a été tenu du 24 septembre au 22 octobre 2012. Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission. La validité des soumissions prévue à l'appel d'offres est de 180 jours de calendrier suivant l'ouverture des soumissions.

<b>Soumissionnaires</b>
Cegertec Worley Parsons inc.
Dessau inc.
GENIVA inc.
Cima + S.E.N.C.
BPR - Infrastructure inc.
Les Consultants S.M. inc.
Leroux Beaudoin Hurens & Ass.

### **JUSTIFICATION**

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établis selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé.

La proposition de Leroux Beaudoin Hurens & Ass. a été jugée non recevable ne comportant pas de Page sommaire et a été déclarée non conforme.

Suite aux résultats intérimaires, les cinq (5) soumissionnaires ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur à 70 points, ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit Dessau inc.

<b>Rang</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage intérimaire  /100%</b>	<b>Montant de l'offre  (taxes incluses)</b>	<b>Pointage finale</b>
1	Cegertec Worley Parsons inc.	68,00	--	--
2	Dessau inc.	75,17	146 308,82 \$	8,55
3	GENIVAR inc.	77,17	402 412,50 \$	3,16
4	Cima + S.E.N.C.	75,83	277 089,75 \$	4,54
5	BPR - Infrastructure inc.	70,83	224 201,25 \$	5,39
6	Les Consultants S.M. inc.	76,50	160 390,13 \$	7,89

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
Dessau inc.	146 308,82 \$	n/a	146 308,82 \$
Les Consultants S.M. inc.	160 390,13 \$	n/a	160 390,13 \$

BPR - Infrastructure inc.	224 201,25 \$	n/a	224 201,25 \$
Cima + S.E.N.C.	277 089,75 \$	n/a	277 089,75 \$
GENIVAR inc.	402 412,50 \$	n/a	402 412,50 \$
Estimation des professionnels (\$	287 437,50 \$	n/a	287 437,50 \$
<b>Coûts moyen des soumissionnaires reçues</b> <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			<b>232 080,49 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>58,62 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b> <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			<b>256 103,68 \$</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b> <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>175,04 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			<b>(141 128,68) \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			<b>(49,1) %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			<b>14 081,31 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>9,62 %</b>

L'estimation des coûts est basée sur un certain pourcentage du coût du projet. Par contre, le niveau de compétitivité dans le marché nous amène des prix beaucoup moins élevés.

La méthode de pourcentage ne tient pas compte du nombre réel d'heures que la firme prévoit consacrer afin de réaliser le mandat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale est assumée à 100 % par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 139 946,18 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 139 946,18 \$, dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables montréalais.

Advenant que le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne soit pas reconduit en 2014, les montants devront être prévus à l'enveloppe globale du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Nous aurons un retard important dans la mise à niveau de nos stations de pompage.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursée dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE

Secrétaire de direction

**Tél :** (514) 624-1231

**Télécop. :** (514) 624-1333

#### ENDOSSÉ PAR

Sylvain MARCOUX

Chef de division infrastructure

**Tél :** 514 624-1541

**Télécop. :** 514 624-1137

**Date d'endos. :** 2012-11-26

**Dossier # :1123903051**

CE : 20.011

2013/04/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1131415003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria, ainsi que sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et la 46e avenue dans l'arrondissement de Lachine. - Dépense totale de 193 502,93 \$, taxes incluses ( contrat: 193 502,93 \$ + incidences: 0\$) - financée à 80% par la Ville Centre (154 802,34 \$ taxes incluses) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (38 700.59 \$) - LAC-PUB-1249 (contrat SPG-12-06) - 5 soumissions - 4 conformes.

D'autoriser une dépense de 38 700,59 \$, taxes incluses, représentant 20 % de la dépense totale pour des services professionnels afin de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria, ainsi que sur la rue Sir-George-Simpson entre les 38e et 46e avenues dans l'arrondissement de Lachine.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De recommander au comité exécutif :

D'autoriser une dépense de 154 802,34 \$, taxes incluses, représentant 80 % de la dépense totale pour des services professionnels afin de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria, ainsi que sur la rue Sir-George-Simpson entre les 38e et 46e avenues dans l'arrondissement de Lachine.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale;

D'accorder un contrat par lequel CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour une somme maximale de 193 502,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1249.

**Signé par** Alex POLEVOY **Le** 2013-03-05 16:29

**Signataire :**

Alex POLEVOY

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1131415003**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131415003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria, ainsi que sur la rue Sir-George-Simpson entre la 38e et la 46e avenue dans l'arrondissement de Lachine. - Dépense totale de 193 502,93 \$, taxes incluses ( contrat: 193 502,93 \$ + incidences: 0\$) - financée à 80% par la Ville Centre (154 802,34 \$ taxes incluses) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (38 700.59 \$) - LAC-PUB-1249 (contrat SPG-12-06) - 5 soumissions - 4 conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit de l'octroi d'un contrat au montant de 193 502,93 \$ taxes incluses à la firme CIMA + S.E.N.C. pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 48e Avenue entre les rues Acadia et Victoria ainsi que sur la rue Sir-Georges-Simpson entre la 38<sup>e</sup> et la 46<sup>e</sup> avenue dans l'arrondissement de Lachine, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis.

L'arrondissement de Lachine désire retenir les services d'une firme spécialisée de génie-conseil en vue d'une part, de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie d'un tronçon de la 48e avenue entre les rues Acadia et Victoria sur une distance d'environ 332 mètres linéaires. Ainsi que pour la rue Sir-Georges-Simpson entre la 38e et la 46<sup>e</sup> avenue sur une distance d'environ 719 mètres linéaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA10 19044** - 8 février 2010 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000,00 \$ pour le financement de divers travaux d'immobilisations pour le maintien de nos rues et de nos infrastructures reliées à la voirie dans le cadre du Programme de réfection routière - approuvé par le Ministère le 2 mars 2010.

**CM11 0762** - 27 septembre 2011 - Adopter un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ pour le financement de projets de réfection, réhabilitation et reconstruction des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout.

**DESCRIPTION**

Le contrat vise les services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de caractérisation environnementale des sols pour la préparation des plans et devis en vue d'un appel d'offres public qui sera lancé dans les prochains mois; ainsi que la surveillance

en chantier des travaux de réfection de la conduite secondaire d'égout et d'aqueduc, du remplacement des entrées de services d'égout et d'aqueduc, et de reconstruction de la chaussée d'un tronçon de la 48e Avenue et d'un tronçon de la rue Sir-Georges-Simpson et ce, selon les termes des documents rendus disponibles par le biais d'un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1249 (contrat SPG-12-06).

## JUSTIFICATION

En prévision des travaux de réfection des infrastructures prévus en 2014, un appel d'offres public de services professionnels a été lancé le 10 décembre 2012, dans le but de s'adjoindre les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'un tronçon de la 48e Avenue et d'un tronçon de la rue Sir-Georges-Simpson. En effet, l'arrondissement a ciblé ces tronçons de la 48e Avenue et de la rue Sir-Georges-Simpson de par la nature des déficiences constatées au fil des ans particulièrement au niveau des conduites secondaires d'égout et d'aqueduc. Également, en raison du mauvais état de la chaussée qui exige une réfection majeure à court terme.

Par ailleurs, la Section des ressources matérielles de l'arrondissement Lachine a procédé à un appel d'offres public (LAC-PUB-1249). Sur dix (10) preneurs de cahiers de charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) firmes n'en n'ont pas déposée

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total avec taxes
1 CIMA+	153 000,00\$	15 300,00\$	193 502,93\$
2 Génipur	215 000,00\$	21 500,00\$	271 915,88\$
3 Génius conseil inc.	216 950,00\$	21 695,00\$	274 382,09\$
4 Roche ltée, Groupe-conseil	260 000,00\$	26 000,00\$	328 828,50\$
5 MLC Associés inc.			N/A
Estimation Arrondissement Lachine (\$)			265 474,15\$
Coût moyen des soumissions reçues			267 157,35\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			-38,06%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			135 325,57\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			-69,93%
Écart entre l'estimation de l'arrondissement de Lachine et la plus basse conforme (\$)			-71 971,22\$
Écart entre l'estimation de l'arrondissement de Lachine et la plus basse conforme (%)			-27,11%

L'estimation détaillée a été réalisée par la Division des Études Technique de l'arrondissement de Lachine à partir de l'estimation des travaux à effectuer. Ces coûts incluent la main-d'œuvre, le matériel ainsi que tous les autres intrants liés à la réalisation des travaux. L'écart entre l'estimation de la Division des Études Techniques de l'arrondissement de Lachine et la plus basse soumission est de 27,11 % inférieur au montant estimé. Cet écart est à l'avantage de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Lachine. Cet écart s'explique par :

- L'appel d'offres a été lancé vers la fin du mois de décembre 2012 et au début de l'année 2013 (janvier)
- Le carnet de commande des firmes qui ont soumissionnées n'étaient pas rempli pour l'été 2013
- Peu d'appel d'offres sur le marché

Dans l'ensemble, les prix unitaires de la plus basse soumission restent inférieurs à ceux de l'estimation de la Division des Études Techniques. Il est à noter qu'un montant de 10 % du montant de la soumission est inclus dans toutes les soumissions.

Il est noté que l'enveloppe contenant le prix de la soumission de la firme MLC Associés inc. n'a pas été ouverte, MLC Associés inc. n'ayant pas obtenu la note de 70 lors du comité de sélection.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts associés aux services professionnels en ingénierie sont évalués à 193 502,93 \$ taxes incluses. Ces travaux seront assumés à 80% par la direction - Gestion stratégique des réseaux d'eau (D.G.S.R.E.) et 20 % par l'arrondissement de Lachine en fonction de l'estimation préliminaire pour la répartition des coûts à assumer par chacune des parties, relativement à la nature des travaux projetés. Ce coût représente un montant net pour la ville de 185 087,93 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale. Une partie des services professionnels en ingénierie prévus en 2015 est évaluée à 7 000,00 \$ approximativement et consiste à la surveillance des travaux pour la pose de la seconde couche de pavage ainsi que pour le volet administratif relié à la fermeture du projet (réception définitive des ouvrages).

#### **Contrat total - 48e Avenue et Sir-Georges-Simpson**

<b>Coût Total</b>	193 502,93 \$, taxes incluses
<b>Crédit</b>	185 087,93 \$

#### **Pour l'arrondissement de Lachine (20%)**

L'arrondissement de Lachine assumera la proportion des coûts associés aux services professionnels reliés au pavage et aux trottoirs. Cette proportion est de 20 % des honoraires professionnels et correspond à un montant de 38 700,59 \$ toutes taxes incluses.

Projet: 55717

Sous projet: 1155717007

Imputation:

6410.1011756.800350.03103.54301.000000.0000.145915.000000.17025.00000

Financement: règlement d'emprunt E-2756

Coût total: 38 700,59 \$

Crédits: 37 017,59 \$

DA # 296466

#### **Pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (80%)**

La dépense totale est assumée à 80 % par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 148 070,34 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 148 070,34 \$, dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Advenant que le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du

Québec) ne soit pas reconduit en 2014 ou en 2015, les montants devront être prévus à l'enveloppe globale du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouvellement des réseaux d'eau, donc moins d'interventions qui touchent les citoyens
- Moins de perte d'eau causée par les fuites
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout
- Diminuer les refoulements d'égout chez les citoyens

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réfections des infrastructures et de voirie de la 48<sup>e</sup> Avenue entre les rues Acadia et Victoria ainsi que sur la rue Sir-Georges-Simpson entre la 38<sup>e</sup> et la 46<sup>e</sup> avenue en 2013.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie de communication sera élaborée par l'arrondissement de Lachine avec la Ville Centre.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le mandat confié aux professionnels débutera avec la confirmation de son octroi, soit une fois reçue l'approbation du C.E. prévue en février 2013. Les services professionnels sont requis jusqu'à la fin des travaux de l'entrepreneur prévus pour ce projet, soit vers le 30 juin 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politiques d'approvisionnement
- Politique de gestion contractuelle

L'adjudicataire est la firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, soit

Cima+S.E.N.C  
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900  
Montréal (Québec) H3C 3X6

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)



Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :  
Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne PIETTE

Préposée au soutien administratif

**Tél :** 514 634-3471 #804

**Télécop. :** 514 634-8166

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MARCHAND

C/d etudes techiques <60 000

**Tél :** 514-634-3471

**Télécop. :** 514 634-8166

**Date d'endos. :** 2013-02-05

**Dossier # :1131415003**



**Dossier # : 1135967001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme "Génivar inc" en ingénierie pour effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 60 011,20 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #12-12507 - Cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel "Génivar Inc.", firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie afin d'effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 60 011,20 \$ taxes et contingences de 10 % incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #12-12507 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-04-03 10:13

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1135967001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135967001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme "Génivar inc" en ingénierie pour effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 60 011,20 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #12-12507 - Cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Biodôme, ancien vélodrome, construit initialement pour les Jeux olympiques de Montréal de 1976 est une structure unique sur le plan architectural, tant au point de vue du design que de la construction. Son intérêt patrimonial est incontestable. Son toit, une voûte comportant des ouvertures (lanterneaux) sur environ 60% de sa superficie qui constituent une source importante d'éclairage naturel du bâtiment, est soumis à de forts écarts de température et d'humidité. Afin de s'assurer que le Biodôme demeure en tout temps sécuritaire pour les usagers, autant les visiteurs que les employés, des professionnels sont mandatés périodiquement pour vérifier l'état structural de la toiture.

De fait, cette structure unique en béton doit subir une inspection complète et une analyse des données, provenant d'instruments de suivi du mouvement structural de la toiture tous les cinq (5) ans. Cette inspection complète périodique ainsi que l'analyse technique des données sont essentielles afin de s'assurer et de prévenir toute détérioration.

À ce titre, les analyses structurales professionnelles précédentes ont abouti aux conclusions suivantes :

En 2002 : « En ce qui concerne le comportement structural de la charpente, il semble stable depuis le début du "monitoring" et il apparaît que la transformation du vélodrome en Biodôme n'a nullement changé ce dernier. D'une façon générale, la structure du Biodôme est en très bonne condition et a un comportement normal et stable. Cette dernière est bien protégée par une membrane qui est constamment maintenue en bonne condition. Les petits défauts qui affectent le béton et/ou structural architectural sont en voie d'être corrigés.»

En 2008 : « En ce qui concerne le comportement structural de la charpente, il semble stable depuis le début du "monitoring" et il apparaît que la transformation du vélodrome en Biodôme n'a nullement changé ce dernier. Cependant, comme le système prend de l'âge et que certains capteurs ne fonctionnent plus et que d'autres semblent être déréglés, nous ne croyons pas nécessaire d'investir dans la réhabilitation de ces composantes. D'autre part, nous croyons qu'il serait quand même souhaitable de poursuivre le "monitoring" avec les capteurs restants de façon à assurer une continuité dans l'analyse des résultats et de ce fait

de prévenir d'éventuels problèmes de comportement structural.

De toute évidence, l'aménagement du Biodôme avec la construction des écosystèmes et de ce fait avec l'augmentation de l'humidité relative et de la chaleur ambiante n'a aucunement changé le comportement de la structure. À notre avis, seuls les changements de température provoquent de la dilatation et de la contraction dans les arches qui se traduisent par un soulèvement et un abaissement de la partie supérieure de la voûte, car les butées sur lesquelles prennent appuis les arches sont fixes et ancrées au roc. Par conséquent, s'il n'y a pas de déplacement anormal des appuis, il y a comportement normal de la structure du Biodôme».

Suite aux recommandations professionnelles, l'entretien de la membrane de la toiture se fait annuellement afin de corriger toute détérioration qui pourrait entamer l'intégrité de la structure, ce qui permet une bonne gestion et un maintien constant de cet important actif immobilier, tant au point de vue de son enveloppe architecturale que de sa sécurité.

Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie, car ils nécessitent une grande expertise tout comme une instrumentation particulière, voire un outillage spécialisé, dont nous ne disposons pas.

Un appel d'offres public de services professionnels, portant le numéro #12-12507, a été lancé le 19 novembre 2012 dans le quotidien La Presse et sur le SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) avec une ouverture des soumissions prévue pour le 5 décembre 2012 à 14 h 00. L'addenda no.1 a été émis suite à diverses questions techniques reliées au projet formulées par des preneurs de cahiers des charges. Les réponses données à ces questions ont été rassemblées en un document qui a été adressé, le 28 novembre, à toutes les firmes participantes. Aussi, des preneurs de cahier des charges ont demandé à consulter les documents techniques disponibles relatifs aux analyses précédentes. Afin de répondre à cette requête, un addenda no. 2 a été publié le 3 décembre 2012 dans le quotidien La Presse et sur le SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) pour reporter l'ouverture des soumissions au 12 décembre 2012 à 14 h 00 et permettre la consultation de ces documents.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Bon de commande # 253135 en date du 29 avril 2008, d'une valeur de quarante-sept mille neuf cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-huit cents (47 971,88 \$) incluant les taxes, attribué à Génipus inc.

- DG070185002 - 30 mai 2007 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la rétention de services professionnels pour l'analyse structurale du toit du Biodôme de Montréal, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

### **DESCRIPTION**

L'analyse structurale de la toiture du Biodôme sera complétée suivant des critères bien précis, indiqués ainsi :

Les professionnels ont pour mandat :

- Analyse des rapports d'analyse et d'inspections antérieurs;
- Inspection générale (intérieur et extérieur du bâtiment);
- Analyse du comportement structural;
- Analyse des instruments en place et recommandations;
- Estimation des coûts de réhabilitation, si requis;
- Rédaction du rapport final.

- Il n'y a pas de contingences inscrites au bordereau de la soumission.

- Les dépenses encourues par le contractant pour la réalisation du présent contrat doivent être comptabilisées à l'intérieur des montants soumis à titre d'honoraires. Ces dépenses incluent, entre autres, les services de messagerie et d'imprimerie.
- Le mode de rémunération des professionnels est à forfait.

## JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public #12-12507, dix (10) firmes ont acquis le cahier de charges, parmi lesquelles cinq (5) ont soumissionné, représentant 50% de soumissionnaires. Cinq (5) autres firmes ont retiré le cahier des charges, mais n'ont pas soumissionné, représentant 50% des preneurs de cahier des charges, à qui nous avons demandé quelle en était la raison. Les firmes qui ont répondu à notre demande ont invoqué les motifs suivants :

- 1) la firme Vertika est spécialisée dans la réalisation de travaux et d'inspections à l'aide de technique en appui sur cordes et d'accès aux endroits difficiles (ponts, barrages, etc.). Cette firme a référé le dossier d'appel d'offres à la firme Paul Croteau et associés inc. avec laquelle elle collabore.
- 2) la firme Pasquin St-Jean et associés n'a pu soumissionner par manque de temps à consacrer au dossier de cet appel d'offres, selon leur affirmation.
- 3) la firme Dessau ne pouvait mettre à contribution l'expertise de deux de leurs spécialistes dans ce genre de structure qui n'avaient aucune disponibilité pour travailler sur ce dossier.
- 4) la firme Construction et expertise PG n'a pu déposer de soumission, faute de temps et de personnel disponible requis pour un tel dossier et ce, malgré l'intention non équivoque à vouloir soumissionner, car le projet les intéressait fortement, selon leurs dires.
- 5) la firme Les Services exp. Inc. n'a pas répondu à notre demande.

Après les vérifications requises des soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement, les cinq (5) soumissions ont été jugées conformes et ont été analysées par un comité de sélection devant désigner l'adjudicataire. De ce nombre, trois (3) soumissions ont obtenu une note supérieure au niveau de pointage intérimaire de 70%. Les deux autres soumissionnaires n'ont pas obtenu le pointage intérimaire de 70% requis au processus et ont été éliminés par le comité de sélection. Suite à l'ouverture de la seconde enveloppe, la firme Génivar inc. a obtenu le plus haut pointage final du processus de sélection.

Il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres public, celui-ci ayant été complété avec une grille d'évaluation pré-approuvée par le comité exécutif.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Pointage Intérimaire</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>Génivar inc.</b>	<b>76,13 %</b>	<b>23,119</b>	<b>54 555,64 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>54 555,64 \$</b>
<b>SNC-Lavalin inc.</b>	79,00 %	19,761	65 277,06 \$	N/A	65 277,06 \$
<b>Les Consultants S.M. inc.</b>	78,00 %	10,315	124 085,62 \$	N/A	124 085,62 \$
Paul Croteau et Associés inc.	63,31	-----	-----	N/A	-----
MLC ASSOCIÉS inc.	63,00	-----	-----	N/A	-----
Dernière estimation réalisée à l'interne			75 000,00 \$	N/A	75 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(20 444,36 \$)

<i>(l'adjudicataire – estimation)</i>	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)</i>	- 37,4 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)</i>	10 721,42 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i>	19,6 %

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$) s'explique par le fait que l'estimation tient compte de l'écart important entre les différents soumissionnaires lors de l'appel d'offres en 2007. En effet, comme c'est le cas pour le présent appel d'offres, il y avait déjà à l'époque un écart important entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire. Nous avons donc jugé prudent de tenir compte de cette réalité du marché dans nos prévisions plutôt que de nous baser uniquement sur le tarif indexé du plus bas soumissionnaire de 2007. Aussi, nous avons tenu compte de l'indexation des coûts sur une période de cinq ans pour établir notre estimation

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires pour ce contrat sont de cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-cinq et soixante-quatre cents (54 555,64 \$) taxes incluses. À ce montant s'ajoutent des contingences de 10% pour couvrir les frais d'investigation supplémentaires si requis. Aucun montant pour incidences n'est prévu. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce contrat sont prévus au budget de fonctionnement de la division de l'administration et services techniques d'Espace pour la vie.

<b>Coût du projet</b>	<b>Montant des contingences (10%)</b>	<b>Total</b>
<b>54 555,64 \$</b>	<b>5 455,56 \$</b>	<b>60 011,20 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La décision demandée implique l'approbation d'une démarche visant la sécurité d'une institution publique. Les travaux n'impliquent aucune interférence ou entrave du domaine public et aucun arrêt des activités de l'institution n'est prévu. Le report de la décision aurait probablement un impact financier, en raison de l'indexation au coût de la vie. Il aurait surtout pour impact de déroger à la responsabilité de compléter l'inspection et l'investigation de la structure périodiquement, pour des questions de sécurité et d'entretien, vu la nature du bâtiment. Par ailleurs, le volet préventif est aussi important, car il concerne la préservation de ce bâtiment d'intérêt patrimonial par des interventions appropriées afin de corriger, éventuellement, des détériorations relevées, en tenant compte des recommandations du rapport final de l'analyse des professionnels de l'état structural de la toiture.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat : avril 2013
- Début du mandat, inspection et analyse : 1er mai 2013
- Fin du mandat, remise du rapport final : 31 juillet 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmed ABED

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-1512

**Télécop. :** 514 872-7199

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean BOUVRETTE

Chef de section des services techniques

**Tél :** 514 868-3010

**Télécop. :** 514 872-7199  
**Date d'endos. :** 2013-02-11

**Dossier # :1135967001**



**Dossier # : 1124332004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente avec Athlétisme Canada visant la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au Complexe sportif Claude-Robillard.

Il est recommandé :

- d'approuver le protocole d'entente avec Athlétisme Canada visant la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au Complexe sportif Claude-Robillard.

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2013-02-26 16:42

**Signataire :** Johanne DEROME

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

**Dossier # :1124332004**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124332004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le protocole d'entente avec Athlétisme Canada visant la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au Complexe sportif Claude-Robillard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans une lettre daté du 12 juin 2012, Athlétisme Canada, de concert avec la Fédération Québécoise d'athlétisme, a sollicité la Ville de Montréal pour la tenue à Montréal des Championnats canadiens d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Il s'agit des premiers Championnats nationaux en salle pour les catégories Jeunesse (16-17 ans) et Junior (18-19 ans). Athlétisme Canada a d'ailleurs modifié son règlement pour que ces deux catégories soient ajoutées à l'identification des Championnats canadiens en salle. Ces Championnats représenteront le point culminant de la saison en salle en sol canadien pour les catégories ciblées. Les épreuves au programme seront les épreuves officielles de chacune des catégories, telles que reconnues par Athlétisme Canada.

Plusieurs clubs d'athlétisme œuvrent à Montréal et certains d'entre eux comptent dans leurs rangs de nombreux athlètes de haut niveau identifiés par les fédérations canadienne et québécoise. Ces athlètes, affiliés à une vingtaine de clubs, utilisent les installations intérieures d'athlétisme du CSCR durant la saison hivernale, soit du mois d'octobre au mois d'avril de l'année suivante.

Des travaux de mise à niveau de la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) sont requis en vue de garantir la bonne tenue de ces Championnats. Un sommaire décisionnel (# 1130660001) est en préparation pour autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du CSCR.

Le présent sommaire a pour objet de recommander l'approbation d'un protocole d'entente entre la Ville et Athlétisme Canada afin de garantir la tenue des Championnats pendant cinq ans à Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0217 du 27 février 2013 : autoriser le lancement d'un appel d'offres public de construction pour le projet de remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du

Complexe sportif Claude-Robillard.

## **DESCRIPTION**

Le protocole d'entente avec la Ville prévoit, qu'en contrepartie de l'engagement d'Athlétisme Canada à tenir les Championnats au CSCR de 2014 à 2018, la Ville s'engage à mettre à niveau les installations intérieures d'athlétisme requises et en particulier la réfection du revêtement de la piste de course. En concertation avec Athlétisme Canada, la Fédération québécoise d'athlétisme a remis à la Direction des sports et de l'activité physique les besoins de mise à niveau pour ce type de compétition. Ces besoins sont annexés au protocole d'entente.

Les épreuves auraient lieu à la salle omnisports du Complexe sportif Claude-Robillard les 14, 15, et 16 mars 2014 et aux dates à fixer ultérieurement pour les années subséquentes. Environ 600 athlètes, 200 entraîneurs et 100 officiels de partout au Canada participeront à ce Championnat. La catégorie ouverte pourrait même être accessible aux athlètes d'autres pays.

Athlétisme Canada et la Fédération québécoise d'athlétisme n'ont pas encore identifié l'organisateur de ces Championnats à Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Montréal et le milieu montréalais de l'athlétisme possèdent l'expertise et les installations nécessaires pour assurer l'accueil de ces Championnats qui donneront une belle visibilité à Montréal et une rare opportunité aux athlètes montréalais de se mesurer sur leur sol aux athlètes de tout le pays.

Ainsi, à titre de ville-hôtesse de ces Championnats pendant cinq ans, Montréal se positionnerait avantageusement sur l'échiquier canadien de l'athlétisme et comme un leader dans le développement de ce sport olympique au Canada. Il s'agit d'un incitatif pour que le milieu de l'athlétisme sollicite la tenue d'autres compétitions d'athlétisme en salle à Montréal entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, période la moins achalandée au plan touristique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le protocole d'entente entre la Ville et Athlétisme Canada n'a aucun impact financier direct. Les budgets d'organisation des Championnats ne sont pas encore connus, mais les frais de location de la salle omnisports du CSCR et des locaux annexes pour l'événement peuvent s'élever à 7 515 \$ (estimation préliminaire selon les tarifs en vigueur en 2012).

Dans le cadre de ce projet de protocole d'entente, la Ville n'octroie aucun soutien financier à Athlétisme Canada. Cependant, le comité organisateur qui sera désigné par Athlétisme Canada en concertation avec la Fédération québécoise d'athlétisme pourra déposer une demande de subvention au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville. Advenant que cette demande soit acceptée par la Ville, une convention avec contribution financière sera signée avec le comité organisateur.

Dans le cadre de ce programme, le soutien financier maximal de la Ville pour ce type d'événement est de 5 000 \$. Le soutien financier de la Ville pourrait notamment servir de levier à l'organisateur de ces Championnats dans ses démarches d'obtention de financement auprès des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que du secteur privé.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, la Direction des sports et de l'activité physique sensibilise les organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accueil d'événements sportifs d'une telle envergure favorise le rayonnement sportif de Montréal, permet de développer son expertise dans l'accueil d'événements majeurs et maximise les investissements effectués par la Ville dans ses infrastructures sportives. L'octroi à Montréal de ces compétitions confirme le positionnement de la métropole comme ville d'intérêt pour la communauté sportive canadienne et ouvre la porte à l'accueil d'autres compétitions du genre.

De plus, la tenue de ces Championnats dans la métropole offre l'occasion aux athlètes montréalais d'être en compétition devant leurs proches, augmentant ainsi le sentiment d'appartenance et de fierté des montréalais envers leur ville.

Si la Ville n'approuve pas le protocole d'entente visant la tenue de ces Championnats au CSCR, Athlétisme Canada pourrait aller en appel de candidatures à l'échelle du Canada. Il est à noter que le Québec et le Canada comptent plusieurs autres installations intérieures d'athlétisme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme convenu avec la Direction des communications, aucune opération de communication n'est prévue pour ce sommaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du protocole d'entente : avril 2013.  
Mise sur pied du comité organisateur : mai 2013.

Réalisation des travaux de mise à niveau de la salle omnisports du CSCR (voir sommaire décisionnel # 1130660001): août - septembre 2013.

Championnat canadien d'athlétisme en salle Jeunesse, Junior et Ouvert (première édition) : mars 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements en vigueur. Ce dossier concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure qui est une compétence de l'agglomération de Montréal en vertu de l'article 44 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Ce projet d'événement sportif est cohérent avec les objectifs, orientations et stratégies suivantes de la Ville de Montréal :

- *Imaginer Réaliser Montréal* , notamment de renforcer la position de Montréal comme métropole culturelle, ville de festivals et d'événements sportifs.
- Stratégie de développement économique de Montréal 2011 - 2017, Volet rayonnement : Attirer des événements sportifs d'envergure.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Djaffer HELLEL

conseiller en aménagement

**Tél :** 872-8091

**Télécop. :** 872-9255

**ENDOSSÉ PAR**

Michèle LAFOND

Chef de division

**Tél :** 514 280-4471

**Télécop. :** 514 872-9255

**Date d'endos. :** 2013-02-11

**Dossier # :1124332004**

**Dossier # : 1124501009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente à la compagnie 2749-0150 Québec inc., d'un emplacement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, du côté sud de la rue Bourgeoys, à l'est de la rue Le Ber, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire. / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7472-04

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M<sup>e</sup> Josée Perreault, notaire, sous le numéro 6 067 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 26 mai 2008, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte;
3. que soit mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. d'exécuter ses obligations.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-27 08:51

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1124501009**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124501009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente à la compagnie 2749-0150 Québec inc., d'un emplacement situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire, vu le défaut de la compagnie de respecter ses engagements et l'arrivée du terme de la clause résolutoire. / Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir toutes les obligations de construire créées aux termes dudit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7472-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La compagnie 2749-0150 Québec inc., ci-après nommée « l'Acquéreur », est administrée par son président, M. Luc Bédard. Elle est propriétaire du terrain vacant identifié par un trait liséré sur les plans B et C ci-joints que la Ville de Montréal lui a vendu en 2008 aux fins d'assemblage, dans le but de procéder à des travaux de construction avec l'immeuble identifié par une trame ombragée sur lesdits plans.

Lors de cette vente, la Ville a assujéti l'Acquéreur à certaines obligations énumérées dans l'acte suivant : Acte de vente par la Ville de Montréal à 2749-0150 Québec inc., intervenu le 23 mai 2008 devant M<sup>e</sup> Josée Perreault, notaire, sous le numéro 6 067 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 26 mai 2008, sous le numéro 15 232 133 ci-après nommé l'« Acte de vente ». Aux termes de cet Acte de vente, l'Acquéreur s'engageait à construire une ou plusieurs bâtisses de trois (3) étages, ayant une valeur de plus d'un million deux cent mille dollars (1 200 000 \$), à des fins résidentielles, et ce, dans un délai de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente, soit avant le 23 mai 2010.

Le 19 mars 2010, M. Luc Bédard a communiqué avec la Ville afin d'obtenir une prolongation du délai prévu à l'Acte de vente pour terminer la construction de la bâtisse, laquelle lui a été accordée jusqu'au 23 mai 2012. Cette décision fut prise, entre autres à cause de la problématique de passage. Effectivement, afin de répondre à la réglementation à l'égard des stationnements, l'Acquéreur devait négocier avec le voisin à l'arrière pour créer une servitude de passage. Suite à de nombreuses vérifications, il s'est avéré que le droit de passage publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal

sous le numéro 129 308 et décrit dans l'Acte de vente n'était plus accessible et faisait en sorte de retarder, voire même d'arrêter ledit projet. À cet effet, le 25 mai 2010, le chef de division des permis et inspection de l'arrondissement du Sud-Ouest mentionnait dans sa lettre (voir pièces jointes) que l'obtention d'une servitude de passage avec l'office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), était une condition sine qua non, pour l'émission du permis de construction.

Deux ans plus tard, soit le 31 janvier 2012, dans le cadre de la procédure pour le suivi de contrat, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a avisé M. Luc Bédard de l'arrivée à terme du délai de construction (voir lettre en pièce jointe).

Le 7 mai 2012, l'OMHM a confirmé à l'Acquéreur son refus de grever ses propriétés, sises au 245-255, rue Charron, d'une servitude de passage en faveur de celui-ci. M. Bédard a donc adapté les plans de construction avec sa firme d'architecte pour intégrer au projet une porte cochère, permettant l'accessibilité aux unités de stationnements situées à l'arrière de son futur projet résidentiel, répondant ainsi aux exigences de l'Arrondissement. Le permis de construction sera émis incessamment, puisque le nouveau plan a été approuvé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), le 4 décembre 2012.

L'article 1742 du Code civil du Québec mentionne : « *Le vendeur d'un bien immeuble ne peut demander la résolution de la vente, faute par l'acheteur d'exécuter l'une de ses obligations, que si le contrat contient une stipulation particulière à cet effet.*

*S'il est dans les conditions pour demander la résolution, il est tenu d'exercer son droit dans un délai de cinq ans à compter de la vente. »*

Considérant que l'Acte de vente a été signé le 23 mai 2008 et que l'arrivée de l'échéance de la clause résolutoire est le 23 mai 2013, la Ville ne peut accorder un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux. Plusieurs options furent envisagées, telles qu'une garantie hypothécaire, un recours judiciaire pour reprendre le terrain, mais puisqu'une charge hypothécaire nuirait à l'opération cadastrale requise et puisqu'il s'agit d'un projet de grande envergure avec le terrain adjacent, étant plus harmonieux et d'une plus grande densité, permettant une meilleure intégration au secteur environnant, une solution a été considérée pour donner à la Ville une autre forme de garantie pour le parachèvement des travaux.

Le 7 juin 2012, la DSTI demandait à l'Acquéreur une lettre de garantie bancaire en compensation de la perte du droit réel.

Le 7 décembre 2012, à la demande de la DSTI, la Caisse populaire Desjardins de la Ouareau a émis une lettre de garantie irrévocable pour son membre, M. Luc Bédard, président de la compagnie 2749-0150 Québec inc., au montant de 100 000 \$, en vigueur jusqu'au 7 décembre 2013 (voir copie en pièce jointe). De ce fait, la Ville a la possibilité d'accorder à l'Acquéreur un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2013, pour couler les fondations.

La lettre de garantie bancaire sera remise à M. Luc Bédard à la condition que les fondations de la bâtisse soient coulées avant le délai imparti, soit avant le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 22 0453 - 4 décembre 2012 - Approuver les plans (PIIA) - Projet de construction pour les immeubles situés aux 270, 272 et 274, rue Bourgeois (dossier 1123495018).

CM10 0479 - 15 juin 2010 - Accorder un délai de 24 mois, soit jusqu'au 23 mai 2012, à 2749-0150 Québec inc. pour terminer le projet de construction prévu à l'acte de vente d'un emplacement situé du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber.

CA09 22 0350 - 29 septembre 2009 - Approuver les plans (PIIA) - Projet de construction de



4 bâtiments résidentiels - 21 unités d'habitation sur les lots 1 382 497 et 1 382 500, situé au 290, rue Bourgeois (dossier 1094824019).

CM08 0185 - 31 mars 2008 - Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 2749-0150 Québec inc., un emplacement situé du côté sud de la rue Bourgeois, à l'est de la rue Le Ber, connu et désigné comme étant le lot 1 382 500 du cadastre du Québec pour la somme de 105 000 \$ plus taxes.

## **DESCRIPTION**

Ce sommaire décisionnel a pour but de recommander aux autorités municipales d'accepter cette entente et d'accorder à la compagnie mainlevée totale et finale de la clause résolutoire stipulée en faveur de la Ville, en considération de la remise d'une lettre de garantie bancaire, d'une valeur de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013.

## **JUSTIFICATION**

Considérant les aspects suivants :

- que le délai de construction est échu;
- que les travaux de construction ne sont pas débutés;
- que le 23 mai 2013 est la date de l'arrivée de l'échéance de la clause résolutoire;
- que le projet de construction prévu est de très grande envergure avec le terrain adjacent;
- que le projet de construction permettra une meilleure intégration au secteur environnant;
- que le permis de construction sera émis prochainement;
- que la Ville obtient une autre forme de garantie pour l'exécution des obligations contractées.

En conséquence, il y aurait lieu que le conseil approuve le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale du droit de résolution stipulé en sa faveur à l'acte de vente mentionné à la rubrique « contexte » en compensation de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, d'une lettre de garantie bancaire, au montant de 100 000 \$ valide jusqu'au 7 décembre 2013 et approuve le projet d'acte par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement à remplir toutes les obligations avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. et par lequel la Ville prolonge le délai de construction.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements, à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002

« Mainlevées (Directive) » approuvé par le comité exécutif par sa résolution CE12 0333 en date du 7 mars 2012, ainsi qu'à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Julie NADON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine LEFORT

Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-2149

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél.: 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-5493

**Date d'endos. :** 2012-09-13

**Dossier # :1124501009**



**Dossier # : 1130474003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier à la Société du Parc Jean-Drapeau au montant de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014, tel que prévu à l'entente CG09 0474, aux fins de l'achat des droits pour la tenue du Grand Prix du Canada dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025

- 1- d'accorder un soutien financier à la Société du Parc Jean-Drapeau au montant de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 aux fins de l'achat des droits pour la tenue du Grand Prix du Canada, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à l'agglomération.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-04-04 09:21

**Signataire :** Jacques MARLEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur et trésorier adjoint / Financement\_ trésorerie et caisses de retraite /  
Direction financement\_ trésorerie et caisses de retraite  
Finances , Direction de la gestion financière

**Dossier # :1130474003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130474003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier à la Société du Parc Jean-Drapeau au montant de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014, tel que prévu à l'entente CG09 0474, aux fins de l'achat des droits pour la tenue du Grand Prix du Canada dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 3 décembre 2009, le Conseil d'agglomération de Montréal autorisait, pour la tenue du Grand Prix du Canada, la signature d'ententes avec le promoteur et les bailleurs de fonds de l'événement pour une durée de cinq ans, soit de 2010 à 2014 inclusivement. Il autorisait également, par le même dossier, le versement d'une contribution de 1M\$ par année à la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) aux fins de l'achat des droits pour la tenue de l'événement pour les trois premières années des ententes, soit de 2010 à 2012. Le financement pour ces trois premières années était assuré par le «Protocole d'entente sur l'aide financière de 140 M\$ pour réaliser la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025». Puisque, à cette date, le prolongement de cette entente au-delà de 2012 était encore imprévisible, il a été convenu que le financement de l'achat des droits pour les années 2013 et 2014 se ferait par un ajustement de la base budgétaire de la SPJD.

Depuis, toutefois, le «Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025» a été entériné le 4 juillet 2012 par la Ville et le gouvernement du Québec. Prenant appui sur ce nouveau protocole, les décisions suivantes ont prévu le versement d'une contribution de 1 M\$ pour la tenue de l'événement au parc Jean-Drapeau en 2013, au lieu d'un ajustement à la base budgétaire de la SPJD :

- L'inscription du projet du Grand Prix du Canada à la programmation de l'entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025» au montant de 1 M\$ par année pour les années 2013 et 2014, programmation qui a été adoptée par le Conseil d'agglomération de Montréal du 27 septembre 2012 (CG12 0369).

- L'adoption du budget de la Ville de 2013 le 13 décembre 2012 qui a prévu le versement d'une contribution à la SPJD pour ce dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0369 (27 sept. 2012) Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approuver le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

CG09 0474 (3 décembre 2009) Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau ("SPJD") à signer les trois ententes permettant le retour du Grand Prix du Canada à Montréal, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 et cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes. Verser à la SPJD un montant de 1 M\$ annuellement pour l'achat des droits pour la tenue du GPF1.

CG08 0274 (2 juin 2008) Approuver la programmation 2008 des projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets reliés à la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

## **DESCRIPTION**

Tel que prévu à l'entente CG09 0474 et suite à l'approbation de la programmation de l'entente de 175 M\$ et de l'adoption du budget 2013, le présent dossier vise à autoriser le versement d'une contribution de 1 M\$ par année à la SPJD aux fins de l'achat des droits pour la tenue du Grand Prix du Canada pour les deux dernières années des ententes signées avec le promoteur et les bailleurs de fonds, soit 2013 et 2014.

Ces contributions seront entièrement financées par l'Entente de 175 M\$.

Le versement de ces contributions n'aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

L'entente de 5 ans pour la tenue de l'événement a déjà été entérinée par le Conseil d'agglomération et le dossier est inscrit à la programmation de l'Entente de 175 M\$ qui lui procurera le financement nécessaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution est entièrement financé par l'Entente de 175 M\$.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'effectuer une opération de communication pour ce dossier.

Dans l'éventualité où la Ville déciderait de souligner cet événement, elle devrait permettre au ministre ou à ses représentants d'y participer et l'aviser au moins trois semaines avant l'événement. En outre, elle devrait répondre aux exigences du gouvernement en matière de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Société du Parc Jean-Drapeau , Direction (Daniel - Ext BLIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger VERREAULT

Conseiller(ere) economique

**Tél :** 514-872-8018

**Télécop. :** 514 872-1855

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain GOUIN

Directeur du budget

**Tél :** 514-872-1293

**Télécop. :** 514-872-1855  
**Date d'endos. :** 2013-03-23

**Dossier # :1130474003**



**Dossier # : 1134217001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de partenariat entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la quatrième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Autoriser une contribution financière de 70 000 \$

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 70 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2013;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-03-19 15:56

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1134217001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134217001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de partenariat entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la quatrième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Autoriser une contribution financière de 70 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan stratégique de développement durable 2010-2015 et la Stratégie montréalaise de l'eau déposée en septembre 2011 font de la sensibilisation un des moyens préconisés en vue d'atteindre une gestion plus responsable de l'eau par la collectivité montréalaise. De plus, la sensibilisation de la population répond au mandat confié par le comité exécutif, en juin 2012, afin de favoriser l'économie d'eau potable (résolution CE 12 0895). Enfin, la sensibilisation aussi est au coeur de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable déposée en mars 2011 par le gouvernement du Québec.

Dans ce cadre, le Service de l'eau s'appuie notamment sur la collaboration des organismes éco-quartiers, puisqu'ils sont fortement enracinés sur le territoire montréalais. La mission de ces organismes est d'accompagner les citoyens et les entreprises vers un environnement plus sain, un développement viable de leur milieu de vie et l'amélioration du tissu social. Le Service de l'eau a donc développé un partenariat avec le Regroupement des éco-quartiers en vue de créer la Patrouille bleue, dont la première édition eu lieu en 2010 avec 20 patrouilleurs. La Patrouille bleue s'est agrandie en 2011 avec 33 patrouilleurs et, en 2012, avec 40 patrouilleurs. Ainsi, depuis les débuts de la Patrouille bleue, près de 25 000 citoyens, commerçants et entrepreneurs ont été sensibilisés aux enjeux d'économie d'eau potable, ainsi que sur les moyens de se protéger contre les refoulements et les inondations causés par les afflux d'eau pluviale dans les égouts. De plus, en 2011 et 2012, les patrouilleurs ont visité près de 600 institutions et commerces sur l'île afin d'informer les occupants des fuites constatées sur les équipements de plomberie. Les trois précédentes éditions de la Patrouille bleue ont eu un très bon accueil dans la population, ainsi qu'auprès des administrations locales. La Patrouille bleue a aussi eu un écho médiatique très favorable, ce qui bénéficie à son mandat de sensibilisation grand public. Chaque année, un bilan des réalisations de la Patrouille bleue est déposé à la fin des activités. Sur la base des ces résultats positifs, le Service de l'eau souhaite poursuivre sa collaboration avec le



Regroupement des éco-quartiers (REQ) comme gestionnaire de la Patrouille bleue en 2013.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0119 - 19 avril 2012 - Approuver le projet de convention de partenariat entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la troisième édition de la Patrouille bleue destinée à la sensibilisation aux enjeux de l'eau / Autoriser une contribution financière de 70 000 \$.

CM11 0367 - 16 mai 2011 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le Regroupement des éco-quartiers et la Ville de Montréal pour coordonner et mettre en place la deuxième édition de la Patrouille de sensibilisation aux usages de l'eau (Patrouille bleue) au cours de l'été 2011 / Autoriser une dépense maximale de 55 500 \$, taxes incluses à cette fin.

### **DESCRIPTION**

La Ville souhaite signer une convention de partenariat avec le REQ afin qu'il puisse assurer la coordination de la Patrouille bleue 2013, tel que décrit dans l'offre de service (annexe 1 de la convention). Celle-ci exécute des mandats locaux établis selon les besoins exprimés par chaque arrondissement ou ville liée en lien avec l'économie d'eau potable et la gestion des eaux pluviales. La contribution financière de la Ville permettra au REQ de coordonner l'ensemble des activités et d'embaucher 39 jeunes choisis parmi les étudiants de niveau collégial ou universitaire inscrits dans des disciplines liées à l'environnement ou à l'animation (38 patrouilleurs et un chef patrouilleur). L'embauche d'un chef patrouilleur vise à répondre à certaines des suggestions exprimées dans le bilan 2012. Cela permettra d'optimiser la coordination entre les patrouilleurs, les administrations locales et les organismes éco-quartiers qui les accueillent, de même que de soutenir le travail de certains patrouilleurs qui œuvrent en solo sur le terrain.

Durant 4 semaines de travail, le mandat des patrouilleurs sera de :

- sensibiliser les résidents et les ICI de Montréal sur la réglementation sur l'usage de l'eau potable et l'adoption de comportements de consommation responsable de l'eau, en encourageant l'installation d'équipements à faible débit, notamment;
- faire connaître la réglementation en vigueur en matière de protection des bâtiments contre les refoulements;
- inciter les propriétaires à mieux gérer à la source les eaux pluviales, par le détournement des eaux des gouttières et la promotion de barils de récupération d'eau de pluie, notamment.

Une fois leur mandat de Patrouille bleue terminée, la plupart des jeunes poursuivent leur expérience avec la Patrouille verte qui se déroule par la suite durant la période estivale. Les 19 arrondissements et l'ensemble des villes liées ont été informés de la mise en place de la Patrouille bleue 2013.

### **JUSTIFICATION**

La réduction de la consommation d'eau potable repose une participation active des citoyens. Cela nécessite un effort soutenu de sensibilisation afin de faire connaître aux usagers les bonnes pratiques concernant notamment, les périodes d'arrosage permises et les équipements utilisant de l'eau potable. De plus, la Patrouille bleue contribue à informer les citoyens sur les mesures permettant de mieux gérer les eaux pluviales et ainsi réduire les risques de refoulement.

La Patrouille bleue, issue d'organismes communautaires reconnus, est un outil de premier ordre pour sensibiliser les citoyens. En étant présents dans les lieux publics, aux fêtes de quartier, dans les commerces de proximité, en faisant du porte-à-porte ou de l'animation dans les parcs, les patrouilleurs font progresser la culture de l'eau dans la conscience de milliers de citoyens. Depuis ses débuts, la Patrouille bleue a été couverte par de nombreux médias, dont des reportages télévisés à RDI, Radio-Canada, Global News, des reportages

radio, des articles de journaux de quartier, ainsi que dans les quotidiens.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'implication financière prévue est de 70 000 \$ (incluant toutes taxes applicables) pour la Patrouille bleue dans la réalisation des activités décrites à l'annexe 1 de la convention. Par ailleurs, le Service de l'eau assumera des dépenses de formation et de communication estimées à 3000 \$ (incluant toutes taxes applicables) soit :

- frais assumés par la Ville pour la journée de formation des patrouilleurs : 400 \$;
- frais de communication et de promotion : 2600 \$, réparti ainsi :
  - 3 banderoles de la Patrouille bleue (200 \$ l'unité);
  - 100 t-shirts avec logo pour les patrouilleurs (20 \$ l'unité).

Ces dépenses seront assumées dans le budget courant de la division de la gestion durable de l'eau (réglementation de la gestion de l'eau) du Service de l'eau. La dépense est imputée à 100 % à l'agglomération.

Tel que stipulé à l'article 5.1 du protocole, une somme de 49 000 \$ sera versée dans les 30 jours lors de la signature de la Convention par les parties et sur présentation d'une facture conforme (70 % de la contribution financière).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier répond à l'orientation « Pratiquer une gestion responsable des ressources » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Plus précisément, il contribuera à l'atteinte de l'objectif visant à « Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000 ». Plus précisément, la mise en place de la Patrouille bleue répond à l'engagement de la Ville contenu dans l'action 19 du Plan qui vise à « Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable ». Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'action 20 qui vise à « Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source », la Patrouille bleue contribue à sensibiliser les citoyens à la gestion écologique des eaux de pluie (débranchement de gouttières, utilisation de barils de récupération d'eau de pluie, etc.).

Par ailleurs, la nouvelle Stratégie de l'eau déposée par le Service de l'eau a identifié 5 grands enjeux, dont celui de la responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau. La Patrouille bleue figure comme une des actions préconisées en vue d'améliorer les habitudes d'utilisation de l'eau par les usagers du secteur résidentiel et pour sensibiliser sur la réglementation relative à la protection des bâtiments contre les refoulements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par son contact direct avec les citoyens, la Patrouille bleue constitue un moyen efficace de sensibiliser la population et d'expliquer plus en profondeur la nécessité d'adopter des comportements responsables en matière d'économie d'eau potable et de gestion des eaux pluviales. La Patrouille bleue facilite ainsi la compréhension pour l'utilisateur de son impact sur la ressource eau.

L'absence de la Patrouille bleue réduirait grandement la capacité de sensibiliser directement la population sur les enjeux de l'eau.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie de communication a été soumise à la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Journée de formation des patrouilleurs : 6 mai 2013.  
Activités de la Patrouille bleue sur le terrain : du 7 mai au 31 mai 2013 inclusivement.  
Remise du rapport d'activités par le REQ : 31 août 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé par cette entente est un organisme à but non lucratif. Il possède l'expérience nécessaire en matière de sensibilisation auprès de la collectivité et il est le seul organisme doté d'un réseau de 27 points de services éco-quartiers réparti sur tout le territoire montréalais permettant de coordonner efficacement le travail sur le terrain de la Patrouille bleue. C'est pourquoi, il est proposé de procéder de gré à gré et de renouveler cette entente.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction (Alexandra GAUTHIER-BLAKE)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction (François MILLER)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémi HAF

Conseiller en planification

**Tél :** 514 872 2293

**Télécop. :** 514 872-8827

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hervé LOGÉ

C/d Gestion durable de l'eau

**Tél :** 514-872-3944

**Télécop. :** 514 872 8827

**Date d'endos. :** 2013-02-04

**Dossier # :1134217001**



**Dossier # : 1131643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle) / accorder un contrat de services professionnels pour une somme maximale de 50 000 \$ à AlterGo en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale / approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande au comité exécutif :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » et la formation des intervenants participant à ce programme, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

de recommander au conseil municipal :

3. d'accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2013, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles;

4. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-19 17:01

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1131643001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle) / accorder un contrat de services professionnels pour une somme maximale de 50 000 \$ à AlterGo en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale / approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Priorité de l'administration municipale depuis le Sommet de Montréal, l'accessibilité universelle s'incarne depuis 2006 dans un plan d'action, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Adopté en octobre 2012, le Plan d'action municipal 2012 – 2014 en accessibilité universelle contient plus de 400 engagements provenant de 36 unités d'affaires (arrondissements et directions corporatives) et touche l'un ou l'autre des quatre axes suivants : accessibilité architecturale et urbanistique, accessibilité des communications municipales, accessibilité des programmes, des services, de l'emploi ainsi que sensibilisation et formation.

Afin d'assurer la meilleure adéquation possible avec les besoins concrets des personnes ayant des limitations fonctionnelles, plusieurs projets du Plan d'action 2012 – 2014 doivent être réalisés en étroite collaboration avec le milieu associatif montréalais. En partenariat avec la Direction de la diversité sociale (DDS), le milieu associatif a identifié les projets à mettre de l'avant cette année; plusieurs d'entre eux permettant une continuité avec ceux des années antérieures, d'autres visant le développement de nouvelles interventions dans les secteurs de compétence municipale.

La Ville de Montréal, consciente des besoins et des enjeux en accompagnement en loisir, a accordé en 2004, un budget dédié à l'accompagnement des enfants et des adultes. Ce programme montréalais s'est largement inspiré du « Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités » (PACL), programme québécois actuellement sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELSQ). En arrimant l'initiative montréalaise au modèle provincial, la mise en place a été grandement facilitée et la coordination de ces programmes est déléguée à AlterGo. Il en est de même pour la gestion des soutiens financiers distribués par Sport et

Loisir de l'Île de Montréal (SLIM).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CM12 0935 du 23 octobre 2012**

Adopter le projet de Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle ainsi que le Bilan des réalisations 2009 - 2011, tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives et mandater la Direction de la diversité sociale pour en assurer les suivis

#### **CM12 0304 du 16 avril 2012**

Accorder un soutien financier de (...) et de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2012, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles - (dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir)

#### **CE12 0477 du 4 avril 2012**

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir et la formation des intervenants participant à ce programme, pour une somme maximale de 56 962,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 8 mars 2012, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

#### **CM11 0370 du 16 mai 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent de 360 000 \$ à Sport et loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2011, afin de distribuer les chèques de contribution financière aux organismes locaux, demandeurs de services accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles

#### **CE11 0730 du 16 mai 2011**

Octroyer un contrat de services professionnels à AlterGo pour une somme maximale de 45 570 \$, taxes incluses, pour l'année 2011, pour la coordination et la formation dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles

### **DESCRIPTION**

La mission principale de AlterGo est de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble des personnes vivant avec une déficience sur le territoire de la Ville de Montréal, par l'abolition des contraintes d'accès au loisir. AlterGo représente un regroupement de plus de 80 organismes de loisir pour personnes handicapées et partenaires municipaux du territoire de l'île de Montréal. La mission de l'organisme est de soutenir l'inclusion sociale des personnes vivant avec une déficience, sur l'île de Montréal, par l'abolition des obstacles d'accès au loisir. Il offre des services d'information de soutien et de représentation.

#### **Accompagnement en loisir**

Le « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » s'inspire du cadre de gestion du « Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités » (PACL) et profite ainsi des façons de faire déjà établies dans ce domaine. Pour la région de Montréal, c'est AlterGo qui est mandaté pour la coordination générale des deux programmes. Il est responsable du processus pour l'acheminement des demandes, des outils pour la sélection et de la répartition budgétaire.

Le soutien financier de 360 000 \$ permettra à SLIM d'émettre les chèques de soutien financier, comme recommandé par AlterGo, aux organismes locaux demandeurs de services d'accompagnateurs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le contrat de services professionnels de 50 000 \$ permettra à AlterGo de coordonner le programme montréalais ainsi que d'offrir des formations aux intervenants et accompagnateurs participant au programme. Les grandes étapes de réalisation du programme sont les suivantes :

- la réception des demandes d'accompagnement provenant des organismes et des arrondissements;
- l'analyse de l'admissibilité des demandes;
- la répartition du budget en fonction des demandes admissibles;
- l'évaluation des résultats du programme.

Au total, un montant de 460 000 \$ sera alloué au « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » par la Ville de Montréal et l'agglomération de Montréal. Le présent sommaire attribue un montant de 410 000 \$, en provenance du budget de la DDS. Un autre sommaire décisionnel attribuant 50 000 \$ à SLIM (no 1131643002) sera soumis au conseil d'agglomération, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité 2013 – 2015 (MESS – Ville).

## JUSTIFICATION

Le Plan d'action 2012 - 2014 a été adopté par le Conseil municipal en octobre 2012. Le « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » a reçu l'aval des arrondissements et des organismes concernés. Après analyse des résultats antérieurs et du présent projet, la Direction de la diversité sociale recommande ce projet.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier à SLIM ainsi que les honoraires à AlterGo sont assumés entièrement par la ville centrale, à même le budget de la DDS. Les dépenses récentes au même titre sont indiquées au tableau suivant.

Organisme	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Montant recommandé 2013	Budget total du projet	soutien Ville en % du projet
<b>Sport et loisir de l'Île de Montréal</b> - Programme accompagnement loisir	360 000 \$	360 000 \$	<b>360 000 \$</b>	800 339 \$	45%
<b>AlterGo</b> - Programme accompagnement loisir	45 570 \$	56 962,50\$	<b>50 000 \$</b>		6%

Le soutien financier de AlterGo a été réduit de 2012 à 2013, parce que les taxes ne sont plus requises.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

En général, le Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal est un des divers outils municipaux de planification ou d'intervention mis à contribution pour atteindre les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, la réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 13 (aménager des quartiers durables) et de l'action 36 (être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » permet à plus de 1100 personnes ayant des limitations fonctionnelles de participer à des activités de sport et de loisirs.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION



Pour l'accompagnement en loisir, il n'y a pas de communication prévue. Les chèques octroyés pour l'accompagnement en loisir sont envoyés par Sport et Loisir de l'Île de Montréal directement aux directeurs CSLDS de chacun des arrondissements afin qu'ils puissent effectuer la remise des soutiens financiers aux organismes et effectuer les opérations de communication localement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Avril 2012** Comité exécutif

**Avril 2012** Conseil municipal

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL

Conseiller en développement communautaire

**Tél :** 872-9776

**Télécop. :** 872-9848

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

**Tél :** 514 872-1274

**Télécop. :** 514 872-9848

**Date d'endos. :** 2013-03-04

**Dossier # :1131643001**

**Dossier # : 1131643002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2013, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par**      Natalie BIBEAU      **Le** 2013-03-15 15:03

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1131643002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131643002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et

communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG12 0286 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

### **CG12 0116 du 19 avril 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 250 000 \$, soit (...) et 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour le paiement d'accompagnateurs, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012

### **CG11 0171 du jeudi 19 mai 2011**

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## **DESCRIPTION**

### **Organisme : Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM)**

Projet : Accompagnement en loisir

Le montant de 50 000 \$ permettra d'effectuer le paiement d'accompagnateurs dans le cadre du « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir », coordonné par AlterGo.

Montant demandé : 50 000 \$

Un autre dossier décisionnel (no 1131643001) propose un montant de 410 000\$ pour ce programme, soit 360 000 \$ à SLIM et 50 000\$ à AlterGo. Ce dossier est soumis pour approbation du conseil municipal, dans le cadre du « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir ». Le 50 000 \$ du présent dossier s'ajoute au 360 000 \$ que la Ville aura octroyé à SLIM pour ce programme.

## **JUSTIFICATION**

L'accompagnement en loisir permet aux personnes handicapées d'avoir accès aux activités en loisir. Après analyse des résultats antérieurs et du projet 2013, la Direction de la

diversité sociale recommande sa reconduction.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le budget alloué par l'Entente Ville-MESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant accordé 2011</b>	<b>Montant accordé 2012</b>	<b>Montant recommandé 2013</b>	<b>Budget du projet</b>	<b>% budget - Ville</b>
Sport et loisir de l'île de Montréal	Accompagnement en loisir	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>	800 339 \$ \$	6 %

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En général, le Plan d'action en accessibilité universelle 2012 - 2014 de la Ville de Montréal est un des divers outils municipaux de planification ou d'intervention mis à contribution pour atteindre les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, la réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 13 (aménager des quartiers durables) et de l'action 36 (être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accompagnement en loisir permet de répondre à un grand besoin des personnes avec des limitations fonctionnelles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pour l'accompagnement en loisir, il n'y a pas de communication prévue. Les chèques octroyés pour l'accompagnement en loisir sont envoyés par Sport et Loisir de l'Île de Montréal directement aux directeurs CSLDS de chacun des arrondissements afin qu'ils puissent effectuer la remise des soutiens financiers aux organismes et effectuer les opérations de communication localement. Advenant une activité de communication de l'organisme SLIM, les communications suivront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Avril 2013** Comité exécutif

**Avril 2013** Conseil d'agglomération

**Avril 2013** Mise en oeuvre du projet, le cas échéant

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL

Conseiller en développement communautaire

**Tél :** 872-9776

**Télécop. :** 872-9848

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

**Tél :** 514 872-1274

**Télécop. :** 514 872-9848

**Date d'endos. :** 2013-03-07

**Dossier # :1131643002**



**Dossier # : 1134289001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 35 000\$ par année à Vélo Québec Association pour 2013, 2014 et 2015 afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les montréalais pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet.

La direction des sports et de l'activité physique recommande :

1. D'accorder annuellement un soutien financier de 35 000\$ à Vélo Québec Association afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo offertes aux Montréalais pour les années 2013, 2014 et 2015;
2. D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2013-03-26 08:16

**Signataire :**

Johanne DEROME

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

**Dossier # :1134289001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134289001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 35 000\$ par année à Vélo Québec Association pour 2013, 2014 et 2015 afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les montréalais pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2015 / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Vélo Québec est une organisation à but non lucratif composée de trois divisions : Vélo Québec Association, Vélo Québec Éditions et Vélo Québec Événements qui opère Vélo Québec Voyages. La mission de Vélo Québec Association consiste à encourager et à faciliter, outre tous les modes de transport actif, la pratique libre et sécuritaire de la bicyclette à des fins utilitaires, de loisir, de tourisme et de transport par des actions de représentation, de concertation, de recherche, d'éducation et de diffusion, avec comme objectif d'améliorer la santé et l'environnement.

La Ville de Montréal a une convention de partenariat avec Vélo Québec Association depuis 1994. L'objet de la présente convention vise à soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo qui couvrent le territoire montréalais. La dernière convention signée avec l'organisme a pris fin le 31 décembre 2012.

Notons que la Ville a une autre convention de partenariat avec Vélo Québec Événements qui vise à apporter un soutien à la Féria du vélo, regroupement de plusieurs événements, dont le Tour de l'île de Montréal. Cette entente concerne des exigences et obligations spécifiques à la tenue d'événements majeurs et c'est pourquoi elle nécessite une convention distincte de la présente convention avec Vélo Québec Association.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1197 (1er août 2012) Accorder un soutien financier de 35 000 \$ pour l'année 2012 se terminant le 31 décembre 2012, à Vélo Québec Association pour soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalais et les visiteurs et approuver un projet de convention.

CE11 1301 (17 août 2011) Accorder un soutien financier de 35 000 \$, pour l'année 2011 se terminant le 31 décembre 2011, à Vélo Québec Association pour soutenir les activités



d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalais et les visiteurs et approuver un projet de convention.

CG08 0128 (3 avril 2008) Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Vélo Québec Association pour une période de trois ans, se terminant le 31 décembre 2010 et accorder une contribution financière de 35 000 \$ par année pour les années 2008 à 2010 pour soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les citoyens de l'agglomération de Montréal et les visiteurs.

## **DESCRIPTION**

Visant la continuité du partenariat avec l'organisme, il est proposé de renouveler l'entente de partenariat pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2015, ainsi que l'octroi d'une contribution financière annuelle de 35 000 \$ en 2013, 2014 et 2015. Cette contribution est entièrement dédiée à la poursuite des services d'animation, de promotion et de développement du vélo destinés aux Montréalais et aux visiteurs.

Vélo Québec Association contribue à la promotion du Montréal cyclable, réalise de nombreuses activités de sensibilisation reliées au transport actif et offre une programmation variée de conférences et d'ateliers. De plus, il joue un rôle d'expert-conseil auprès des représentants municipaux et participe à diverses activités de consultation notamment en matière d'éducation, de santé et d'environnement.

Un des moyens privilégiés de Vélo Québec Association pour la diffusion d'information est la Maison des cyclistes, aménagée en 1994, à la croisée de deux pistes cyclables importantes, soit à l'intersection des rues Rachel et Boyer. Elle constitue un lieu d'échange pour les amateurs de vélo et permet de répondre à une quantité importante d'information sur le vélo et le réseau cyclable montréalais. À titre indicatif, le comptoir de service répond à plus de 150 demandes par jour en période d'affluence soit de mars à septembre chaque année.

## **JUSTIFICATION**

À titre de partenaire, Vélo Québec Association bonifie l'offre de services aux Montréalais en matière de vélo. De plus, il est le seul organisme à offrir, sur le territoire montréalais, les services décrits ci-haut. Vélo Québec Association est également actif dans la promotion d'une pratique sécuritaire du vélo. Il offre des conseils sur le vélo, la sécurité et les pistes cyclables à Montréal.

Vélo Québec Association contribue à l'essor du cyclisme à Montréal. Les Montréalais sont de plus en plus nombreux à s'adonner à la pratique du vélo. Selon Vélo Québec, environ 50 000 cyclistes à Montréal se déplacent sur les pistes cyclables dès le printemps. Cet engouement des citoyens est d'ailleurs pris en compte dans le premier Plan de transport de Montréal, *RÉINVENTER MONTRÉAL*, adopté en 2008, dans lequel plusieurs actions sont ciblées pour répondre à ce besoin croissant.

Les activités de représentation menées par l'organisme, tant sur les scènes régionale, provinciale qu'internationale, lui ont permis de développer une grande notoriété et d'être reconnu pour son expertise. Ainsi, au fil des ans, l'organisme Vélo Québec Association est devenu une ressource privilégiée pour les intervenants municipaux de Montréal, étant donné qu'il contribue activement à développer la culture du Montréal cyclable. Son rayonnement contribue à la visibilité de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de l'entente pour soutenir les activités de promotion et de développement du vélo est de 35 000 \$ en 2013. Cette contribution financière est demeurée la même depuis 1994, à l'exception d'une contribution additionnelle non récurrente de 50 000 \$ octroyée en 2006 à Vélo Québec.

La contribution financière de la Ville de Montréal représentait environ 1 % des revenus totaux de Vélo Québec Association en 2011. Elle est complémentaire aux autres sources de revenus de l'organisme, lesquelles proviennent des gouvernements du Québec et du

Canada, d'autres partenaires, ainsi que de ses revenus autonomes.

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant accordé 2010</b>	<b>Montant accordé 2011</b>	<b>Montant accordé 2012</b>	<b>Montant recommandé 2013</b>	<b>% budget - Ville</b>
Vélo Québec Association	Activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les montréalais	35 000\$	35 000\$	35 000\$	<b>35 000\$</b>	1 %

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville vise l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais en assurant notamment la pérennité de l'offre de service en vélo pour la population.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une diminution de la contribution financière pourrait contraindre l'organisme à augmenter sensiblement le tarif de ses activités. Comme les services de Vélo Québec Association sont présentement mis à la disposition des citoyens gratuitement ou à des tarifs très accessibles, cela pourrait particulièrement affecter la pratique du vélo chez les jeunes, et ce, dans un contexte où la sédentarité qui touche cette clientèle est de plus en plus préoccupante. Advenant le non-renouvellement de la convention de partenariat et l'absence de contribution financière, l'organisme serait dans l'obligation de mettre fin à certains services offerts à la population. Cette décision pourrait aussi occasionner une diminution d'activités de représentation et de communication actuellement réalisées par l'organisme à l'étranger, ce qui engendrerait à moyen terme une perte de visibilité pour Montréal. Par conséquent, le retrait du soutien nuirait au positionnement de Montréal comme ville cyclable par excellence, un titre souhaité, tel que précisé dans le Plan de transport adopté en 2008.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme convenu avec la Direction des communications, aucune opération de communication n'est prévue pour ce sommaire.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2013-2015 - Suivi de l'entente et évaluation des services offerts

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette décision est cohérente avec les politiques et règlements en vigueur, notamment la Politique familiale, ainsi que la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Celle-ci précise notamment que la Ville s'engage à soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de service diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif, aménager des infrastructures sportives de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie et enfin favoriser l'accessibilité aux activités et équipements collectifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BENJAMIN

Agente Développement

**Tél :** 514 872-1778

**Télécop. :** 514 872-9255

**ENDOSSÉ PAR**

Michèle LAFOND

Chef de division

**Tél :** 514 280-4471

**Télécop. :** 514 872-9255  
**Date d'endos. :** 2013-03-08

**Dossier # :1134289001**



**Dossier # : 1135196001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements - Bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à même le budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater (31 700 \$) pour l'année 2013

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>Organismes</b>	<b>Montant 2013</b>
Bibliothèque et centre d'informatique Atwater	20 700 \$
Montreal Children's Library, succursale Atwater	31 700 \$

2- d'approuver les deux projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'autoriser la directrice associée - Bibliothèques, de la Direction de la culture et du patrimoine à signer lesdits projets de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

<b>Signé par</b>	Jean-Robert CHOQUET	<b>Le</b> 2013-03-22 15:46
------------------	---------------------	----------------------------

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1135196001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135196001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements - Bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 52 400 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à même le budget de fonctionnement, à la Bibliothèque et Centre d'informatique Atwater (20 700 \$) et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater (31 700 \$) pour l'année 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

D'aussi loin que 1828, des bibliothèques publiques à financement privé offrent des services aux citoyens de Montréal. Malgré l'arrivée d'un réseau de bibliothèques publiques municipales, au milieu des années 1970, elles continuent de dispenser des services à la population montréalaise.

Chaque année, la Ville de Montréal octroie, à même ses budgets, des subventions de fonctionnement à des bibliothèques privées desservant certains secteurs du territoire de l'ancienne ville de Montréal. Bien que situées à Westmount, la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et la Montreal Children's Library, succursale Atwater, bénéficient de telles subventions depuis aussi longtemps que 1959 en raison de la provenance de leur clientèle qui est majoritairement montréalaise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Bibliothèque et centre d'informatique Atwater**

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2009.

**Montreal Children's Library, succursale Atwater**

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de

verser une contribution financière de 31 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2009.

## **DESCRIPTION**

Afin de continuer leur prestation de service auprès de la population montréalaise, la subvention à verser en 2013 à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater, est égale à celle de 2012.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal ne dispose pas d'un programme formel de subventions aux bibliothèques privées. Toutefois, depuis quelques dizaines d'années, la ville centre, par l'entremise de la Direction associée — Bibliothèques (Direction de la culture et du patrimoine), accorde une subvention à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater, pour :

- reconnaître le caractère historique de leur contribution à la communauté montréalaise;
- favoriser l'accès à la population montréalaise à leur bibliothèque;
- combler partiellement les lacunes de sa propre desserte.

En effet, tel qu'il est décrit dans le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal*, paru en juillet 2005, la distribution de points de services municipaux de bibliothèques sur le territoire de Montréal est insuffisante. Ces bibliothèques privées comblent donc en partie les lacunes du réseau municipal. Il n'y a aucune obligation liée à cette activité. Cependant, considérant les services rendus par ces institutions à plusieurs milliers de Montréalais qui fréquentent régulièrement ces institutions, et ce, depuis de très nombreuses années, la Ville de Montréal peut difficilement rester insensible aux services offerts aux Montréalais par la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et la Montreal Children's Library, succursale Atwater.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de subventions aux bibliothèques privées était centralisé à la Ville de Montréal jusqu'en 2002. Lors de la fusion municipale, ces montants ont été transférés aux arrondissements où étaient situées les bibliothèques privées. Depuis la défusion municipale en 2006, c'est la ville centre, par l'entremise de la Direction associée — Bibliothèques (Direction de la culture et du patrimoine) qui assume la dépense pour ces deux institutions, et ce, afin que ces dites bibliothèques privées puissent offrir des services à près de 5 000 Montréalais.

La contribution financière versée par la ville centre à ces deux bibliothèques privées ne représente qu'un faible pourcentage de leur budget de fonctionnement, soit approximativement 4 %. Elle permet cependant à celles-ci de maintenir leurs activités et d'offrir des services à la population montréalaise.

Demande d'achat no 299196

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et à la Montreal Children's Library, succursale Atwater, de continuer leurs prestations de service auprès de la population montréalaise. Plus de 5 000 Montréalais se prévalent d'un abonnement gratuit à ces bibliothèques privées

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Printemps 2013 : Signature des protocoles d'ententes et remise des chèques.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ivan FILION

Chef de Division-Bibliothèque

**Tél :** 514 872-9075

**Télécop. :** 514 872-0530

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise GUILLEMETTE-LABORY

Directrice associée - Bibliothèques

**Tél :** 514 872-1608

**Télécop. :** 514 872-0530

**Date d'endos. :** 2013-03-08

**Dossier # :1135196001**





**Dossier # : 1134251001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier pour deux ans non récurrent et totalisant la somme de 980 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc., Services horticoles, Les Pousses urbaines et Rue Action Prévention jeunesse pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet.

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 980 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b> ( 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014 )	<b>Montant</b>
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	Camps pédagogiques	600 000 \$
	Programme Valorisation jeunesse	200 000 \$
<b>Services horticoles, Les Pousses urbaines</b>	Un coup de pouce « vert » l'intégration	80 000 \$
<b>Rue Action Prévention jeunesse</b>	Jeux de la rue inter arrondissements	100 000 \$

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-27 08:27

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1134251001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134251001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier pour deux ans non récurrent et totalisant la somme de 980 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc., Services horticoles, Les Pousses urbaines et Rue Action Prévention jeunesse pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette Entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le Ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- offrir des activités et des services à des individus et à des familles, démunis et/ou exclus, qui vivent des problématiques en lien avec les situations de pauvreté et d'exclusion sociale;
- s'inscrire dans les grandes orientations du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- répondre prioritairement aux besoins locaux et être issus majoritairement de concertations locales; ils ont fait l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités dans le cadre d'une approche concertée entre les partenaires du milieu;
- les organismes admissibles à une aide financière sont les organismes à but non lucratif;
- les salaires subventionnés doivent correspondre aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches

comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Les salaires tiennent compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme;

- l'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CG12 0255 du 23 août 2012**

Accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la formation de sauveteurs en piscine et de forfaits « Valorisation Jeunesse – Place à la relève », dans le cadre de l'Entente administrative MESS-Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012

### **CG12 0116 du 19 avril 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 250 000 \$, soit 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la formation d'assistants-surveillants-sauveteurs et de moniteurs de camp de jour dans le cadre de l'Entente administrative MESS-Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012

### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

### **CG11 0347 du 27 octobre 2011**

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation de la formation de sauveteurs en piscine, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Ville-MESS (2009-2011)

### **CG11 0203 du 22 juin 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent de 80 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour l'administration du Programme Valorisation Jeunesse, volet Place à la relève, dans le cadre de l'Entente MESS-Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **CG11 0109 du 14 avril 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., organisme à but non lucratif, pour l'année 2011, pour la formation d'assistants-surveillants-sauveteurs et moniteurs de camp de jour, dans le cadre de l'Entente administrative MESS-Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2009-2011)

### **CE11 0592 du 27 avril 2011**

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 215 000 \$, aux organismes ci-après désignés (...), pour 2011, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009-2011)

### **CG10 0365 du 28 octobre 2010**

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec inc. pour la formation de sauveteurs en piscine, dans le cadre de l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville-MESS

### **CG10 0152 du 22 avril 2010**

Dans le cadre de l'entente administrative MESS-Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, approuver l'octroi des contributions financières suivantes : 211 951 \$ à l'organisme Intégration jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des formations de moniteurs de camps de jour et surveillants de pataugeoire

**CG10 0238 du 17 juin 2010**

Approuver l'octroi d'un soutien financier de 80 000 \$ à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. pour l'administration du Programme Valorisation Jeunesse, volet Place à la relève, afin de permettre à 25 jeunes issus principalement des zones de défavorisation et minorités visibles d'obtenir un emploi d'été dans le cadre de l'entente MESS-Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**DESCRIPTION**

**Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.**

**Projet : Camps pédagogiques (Volets : moniteurs de camps de jour, sauveteurs de piscines et surveillants de pataugeoire)**

Description : Le projet permet d'offrir des formations dans les trois disciplines en vue de l'obtention de postes. En 2013 et 2014, un total de 200 jeunes adultes seront formés. La répartition prévue par année est de 54 moniteurs de camps de jour, 24 sauveteurs de piscine et 22 surveillants de pataugeoire. La majorité des jeunes proviennent des quartiers défavorisés et sont issus des communautés culturelles et des minorités visibles. Âgés de 16 à 30 ans, ils bénéficieront d'une formation adaptée à l'emploi qu'ils occuperont durant l'été. Les jeunes issus des écoles et des quartiers défavorisés recevront un soutien et un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche. Par la suite, des postes en arrondissements seront offerts à l'ensemble de finissants.

**Montant demandé : 600 000 \$** (Fonds d'insertion sociale et économique pour jeunes et immigrants 2013 et 2014).

**Projet : Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève**

Description : Ce montant permettra à 30 jeunes d'obtenir un emploi d'été dans le cadre du programme Valorisation jeunesse – Place à la relève. Tous les jeunes recevront une session d'information au marché du travail ainsi qu'un service d'accompagnement en emploi.

**Montant demandé : 200 000 \$** (Fonds d'insertion sociale et économique pour jeunes et immigrants 2013 et 2014).

Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du Programme Valorisation jeunesse – Place à la relève, dont l'objectif, est d'offrir 600 emplois d'été aux jeunes issus principalement de communautés visibles. La réalisation de ce programme a été confiée entièrement à l'organisme IJQ en 2012, de même que pour les deux prochaines éditions 2013 et 2014. Cette décision émane du comité directeur formé des grands partenaires financiers de ce programme, soit les ministères de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ainsi que la Ville de Montréal. Les sommes octroyées par ce sommaire décisionnel font partie d'un montage financier incluant tous les partenaires.

**Organisme : Services horticoles, Les pousses urbaines**

**Projet : Un coup de pouce « vert » l'intégration**

Description : Le projet consiste à donner aux jeunes l'opportunité de travailler à des projets horticoles utiles à la communauté. En effet, les activités se font autour d'une production potagère partagée avec une fruiterie en économie sociale. Le parcours des jeunes comprend des heures de terrain dans les jardins potagers, des heures d'ateliers et des cuisines collectives. Les objectifs du projet sont : l'acquisition de compétences par des jeunes, la lutte à l'isolement des aînés et la production solidaire de fruits et légumes.

**Montant demandé : 80 000 \$** (Fonds d'insertion sociale et économique pour jeunes et

immigrants 2013 et 2014).

### **Organisme : Rue action prévention jeunesse**

#### **Projet : Jeux de la rue inter arrondissements**

Description : L'objectif principal des Jeux de la rue, projet régional, est de réaliser des activités sportives et culturelles pour environ 2 000 jeunes montréalais de 12 à 24 ans; avec une attention particulière aux jeunes marginalisés, exclus des réseaux sportifs traditionnels, ainsi qu'aux jeunes issus des communautés culturelles. De plus, il prévoit aussi embaucher une centaine de jeunes durant les activités pour la réalisation de l'événement.

**Montant demandé : 100 000 \$** (Fonds d'insertion sociale et économique pour jeunes et immigrants 2013 et 2014)

#### **JUSTIFICATION**

Les projets s'inscrivent tous dans le cadre de l'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, les projets respectent les orientations municipales en matière de jeunesse telle que le mentionnent les documents « Priorités municipales en matière de jeunesse 2007-2009 » et « Bilan des priorités jeunesse municipales 2007-2010 ».

Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, nous recommandons leur reconduction. En effet, les résultats de ces projets en 2012 sont conformes aux objectifs et plus que probants. Ensemble, ils ont rejoint l'an dernier 2 780 jeunes vulnérables et issues en grande majorité des quartiers défavorisés, leur permettant d'augmenter leur confiance en soi et leur motivation, leur engagement social et leur possibilité d'insertion sociale et économique. Le choix de financer ces organismes sur une période de deux ans a été fait après une rencontre de suivi et de planification avec chacun d'eux et en regard des excellents résultats des années antérieures. À ces motifs s'ajoute également le souci de leur permettre de conserver leur équipe d'intervenants qualifiés et d'éviter une coupure dans les projets, souvent nuisible aux liens de confiance développés avec la clientèle ciblée et au continuum de collaboration avec les partenaires communautaires et institutionnels.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces soutiens financiers demeurent non récurrents et le budget alloué par l'Entente Ville-MESS est entièrement financé par le gouvernement du Québec via le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

**DA 299379**

<b>Organismes</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant recommandé 2013</b>	<b>Montant recommandé 2014</b>	<b>Budget des projets pour 2013 et 2014</b>	<b>% budget - Ville</b>
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	Camps pédagogiques	300 000 \$	300 000 \$	804 972 \$	75 %
	Programme Valorisation Jeunesse	100 000 \$	100 000 \$	1 500 000 \$	13 %

<b>Les pousses urbaines</b>	Un coup de pouce « vert » l'intégration	40 000 \$	40 000 \$	104 650 \$	76 %
<b>RAP Jeunesse</b>	Les jeux de la rue inter - arrondissements	50 000 \$	50 000 \$	126 750 \$	79 %

Les soutiens financiers passés accordés à ces organismes pour les trois dernières années dans le cadre de l'Entente MESS-Ville sont indiqués au tableau suivant :

<b>Organismes</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant accordé 2010</b>	<b>Montant accordé 2011</b>	<b>Montant accordé 2012</b>
<b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>	Camps pédagogiques	311 951 \$	300 000 \$	300 000 \$
	Programme Valorisation Jeunesse	80 000 \$	80 000 \$	100 000 \$
<b>Les pousses urbaines</b>	Un coup de pouce « vert » l'intégration	S/O	40 000 \$	40 000 \$
<b>RAP Jeunesse</b>	Les jeux de la rue interarrondissements	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites aux conventions signées entre la Ville et les organismes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets vont dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise en ce qu'il permet notamment de poursuivre des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets permettront aux jeunes, auxquels peu d'alternatives en insertion en emploi sont accessibles, d'obtenir des emplois d'été et d'acquérir une première expérience positive ou de créer des événements rassembleurs autour de cette clientèle particulièrement vulnérable. Ces initiatives ont toutes comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Toutes les activités réalisées le seront conformément au protocole de visibilité publique, annexé dans les pièces jointes.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire BRADET

Conseillère en affaires interculturelles

**Tél :** 872-3583

**Télécop. :** 872-9848

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

**Tél :** 514 872-1274

**Télécop. :** 514 872-9848

**Date d'endos. :** 2013-03-20

**Dossier # :1134251001**





**Dossier # : 1134501003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder au Centre Pause Parents-Enfants, un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé du côté est de la rue Wellington, au nord de la rue Rhéaume dans l'arrondissement de Verdun, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM11 0500. N/Réf. : 31H05-005-7070-11

Il est recommandé :  
d'accorder au Centre Pause Parents-Enfants un délai supplémentaire de 12 mois, soit  
jusqu'au 30 juin 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un  
emplacement situé du côté est de la rue Wellington, au nord de la rue Rhéaume dans  
l'arrondissement de Verdun et constitué du lot 4 609 092 du cadastre du Québec, tel que  
prévu à l'acte de vente, dûment approuvé par la résolution CM11 0500 et signé le 30 juin  
2011, devant M<sup>e</sup> Lucie Nadeau, notaire, sous le numéro 2 851 de ses minutes et publié au  
bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 30 juin  
2011, sous le numéro 18 275 728.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-22 09:16

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1134501003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134501003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder au Centre Pause Parents-Enfants, un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé du côté est de la rue Wellington, au nord de la rue Rhéaume dans l'arrondissement de Verdun, tel qu'approuvé aux termes de la résolution CM11 0500. N/Réf. : 31H05-005-7070-11

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de son assemblée tenue le 21 juin 2011, le conseil municipal approuvait un projet d'acte par lequel la Ville vendait, aux fins de développement d'un futur centre de la petite enfance, au Centre Pause Parents-Enfants (l' « acquéreur »), un terrain vacant, d'une superficie de 808,2 m<sup>2</sup> situé du côté est de la rue Wellington, au nord de la rue Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 4 609 092 du cadastre du Québec, pour la somme de 103 000 \$, excluant les taxes, le tout sujet aux termes et conditions stipulés à l'acte de vente. Cet acte a été signé le 30 juin 2011, devant M<sup>e</sup> Lucie Nadeau, notaire, sous le numéro 2 851 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 30 juin 2011, sous le numéro 18 275 728. Aux termes de cet acte, l'acquéreur s'engageait à construire sur le lot acquis et montré, à titre indicatif, par un trait liséré sur les plans B et C annexés, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, une bâtisse destinée à des fins de garderie - centre de la petite enfance (CPE) d'une valeur minimale de 500 000 \$ et s'engageait à terminer la construction de la bâtisse dans un délai de 24 mois suivant la date de la signature de l'acte, soit avant le 30 juin 2013.

Le 23 janvier 2013, une visite des lieux a permis de constater que l'emplacement était non construit. De ce fait, le 30 janvier 2013, dans le cadre de la procédure pour le suivi de contrat, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a avisé, Mme Elizabeth Szopa , directrice et administrateur pour la compagnie Centre Pause Parents-Enfants, de l'arrivée du terme du délai de construction (voir lettre en pièce jointe).

Dans une lettre datée du 6 février 2013, madame Elizabeth Szopa, présentait à la DSTI une requête pour obtenir un délai supplémentaire d'un an pour concrétiser son projet invoquant la nécessité de faire un deuxième appel d'offres dû à un écart trop important entre le coût des soumissions présentées en mai 2012 et les budgets disponibles au ministère de la Famille et des Aînés qui subventionne le projet. Le premier appel d'offres a dû être annulé et les plans ont été entièrement révisés afin de diminuer les coûts de construction de

manière significative (se référer à la lettre en pièce jointe).

Ainsi, un deuxième appel d'offres a été fait en février 2013, en prévision de débiter les travaux en avril 2013, dans le but d'ouvrir le CPE à l'automne 2013.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0500 - 21 juin 2011 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend au Centre Pause Parents-Enfants, un terrain vacant d'une superficie de 808,2 m<sup>2</sup>, situé du côté est de la rue Wellington, au nord de la rue Rhéaume dans l'arrondissement de Verdun, pour la somme de 103 000 \$, excluant les taxes.

### **DESCRIPTION**

Après analyse de la demande de prolongation du délai de construction faite par Mme Elizabeth Szopa, la DSTI recommande de lui accorder un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2014, pour terminer la construction de la bâtisse destinée à des fins de garderie - centre de la petite enfance (CPE), tel que prévu à la clause « obligation de construire » de l'acte de vente signé le 30 juin 2011, devant M<sup>e</sup> Lucie Nadeau, notaire, sous le numéro 2 851 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 30 juin 2011, sous le numéro 18 275 728.

### **JUSTIFICATION**

L'article 1742 du code civil du Québec mentionne : « *Le vendeur d'un bien immeuble ne peut demander la résolution de la vente, faute par l'acheteur d'exécuter l'une de ses obligations, que si le contrat contient une stipulation particulière à cet effet. S'il est dans les conditions pour demander la résolution, il est tenu d'exercer son droit dans un délai de cinq ans à compter de la vente.* »

Considérant que l'acte de vente a été signé le 30 juin 2011, l'arrivée de l'échéance de la clause résolutoire, sera le 30 juin 2016, la Ville peut accorder un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux, soit jusqu'au 30 juin 2014.

Le 25 mars 2013, l'acquéreur a fait parvenir au ministère de la Famille et des Aînés, la soumission de l'entrepreneur qui est très proche du budget disponible. Ledit ministère se réserve un mois pour analyser et accepter le dossier.

De plus, la mainlevée pourra être accordée lorsque les fondations du bâtiment seront coulées. De ces faits, la prolongation du délai de 12 mois pour réaliser la fondation est très réaliste.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## **ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, le cas échéant.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Verdun , Direction du développement du territoire\_des études techniques et des services aux entreprises (Robert DENIS)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine LEFORT

Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-2149

**Télécop. :** 514 872-8350

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ

Chef de section Transactions  
en remplacement de Sylvie Desjardins  
Chef de division Évaluation, transactions et  
services immobiliers

**Tél :** 514 872-2125

**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-03-11

**Dossier # :1134501003**



**Dossier # : 1134820001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.4 du formulaire du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m <sup>2</sup> de surface imperméable, pour le compte du projet Habitation Seguin de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal.

Il est recommandé :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.4 du formulaire du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface imperméable, pour le compte du projet Habitation Seguin de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2013-02-26 09:32

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau  
d'arrondissement

**Dossier # : 1134820001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134820001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.4 du formulaire du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m <sup>2</sup> de surface imperméable, pour le compte du projet Habitation Seguin de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit pour le conseil municipal, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrains de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface imperméable, pour le compte du projet Habitation Seguin de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal, circonscription électorale de Pointe-aux-Trembles. Le présent projet consiste à :

- la réalisation des travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'égout pluvial de 375 mm de diamètre avec ramification desservant un terrains de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface imperméable, pour le compte des Habitation Seguin de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal;
- le raccordement de celui-ci au réseau municipal qui se fera sur la rue de Forsyth au coin de la 42<sup>e</sup> Avenue (PAT).

tel que demandé en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.4 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDEP:

*"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."*

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Afin de permettre à l'Office Municipal d'Habitation de Montréal d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP pour le projet en question. Ce certificat de non-objection peut être émis considérant que les travaux projetés doivent être conformes aux dispositions de la Directive 004 - Réseaux d'égout du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et du devis normalisé du Bureau de normalisation du Québec NQ 1809-300/2004 (R2007) (travaux de construction - Clauses techniques générales - Conduites d'eau potable et d'égout).

En ce qui a trait à la conformité de la présente demande, la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eaux (DGSRE) du Service de l'eau aura à se prononcer sur la validité de la demande, en vertu de la réglementation en vigueur qui s'applique au niveau du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et des plans directeurs de la Ville de Montréal.

### **JUSTIFICATION**

Voir l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux prévus par l'Office Municipal d'Habitation de Montréal, respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales.

La construction d'un bassin de rétention aide à minimiser les rejets des eaux pluviales dans le réseau municipal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

Par la suite, d'autres vérifications de conformité en rapport avec les règlements municipaux seront effectuées lors de l'analyse du dossier en lien avec la demande déposée par le propriétaire au niveau des permis de construction ainsi qu'à la section de la réglementation de la gestion de l'eau.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction (Brahim AMAROUCHE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourad KHEMNOU

Ingénieur Pour M. Bernad Donato Chef de  
Division

**Tél :** 514 872-0703

**Télécop. :** 514-868-4287

### **ENDOSSÉ PAR**

Yves GRAVEL

Directeur des travaux publics

**Tél :** 514 868-4285

**Télécop. :** 514 872-1102

**Date d'endos. :** 2013-02-13

**Dossier # :1134820001**





**Dossier # : 1133843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction de la planification budgétaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2012)

Il est recommandé,  
- l'adoption de la résolution suivante :

Vu que l'article 68 du décret 1229-2005 prévoit que « les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune »;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier de 2012 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012) (CG11 0416);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2012) (CG11 0470);

aux fins de l'établissement de la quote-part prévue à l'article 68 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (D-1229-2005) représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1082 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2012.

**Signé par** Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-03-19 08:55

**Signataire :**

Robert LAMONTAGNE

---

Directeur principal et trésorier  
Finances , Bureau du directeur principal

**Dossier # :1133843001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction de la planification budgétaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2012)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 68 du décret 1229-2005 prévoit que les « coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0470 - 22 décembre 2011 - Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012);  
CG11 0416 - 16 décembre 2011 - Adoption - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2012);

CG12 0223 - 21 juin 2012 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011);  
CG10 0488 : 21 décembre 2010 - Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2011);  
CG10 0478 : 17 décembre 2010 - Adoption - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2011).

**DESCRIPTION**

Le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012) établit les modalités de paiement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable effectuée durant l'exercice financier de 2012, des municipalités liées suivantes : Ville de Montréal, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Ville de Dollard-Des Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Mont-Royal, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Montréal-Est, Ville de Westmount. La Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012) (CG11 0416) prévoit :

- Article 3 : Aux fins de financer les coûts réels qui sont relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur les territoires des municipalités liées desservies par ses usines et qui sont prévus au budget adopté pour l'exercice financier de 2012, il sera perçu des municipalités liées une quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable établie en fonction du taux provisoire de 0,1088 \$ par m<sup>3</sup>.
- Article 4 : Un taux définitif sera fixé par résolution du conseil d'agglomération en fonction du coût réel relatif à l'alimentation en eau, au terme de l'exercice financier de 2012.

## **JUSTIFICATION**

Le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées prévoit notamment que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise trimestriellement aux municipalités liées. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2012. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aux fins de l'établissement de la quote-part prévue à l'article 68 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (D-1229-2005) représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1082 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2012.

Il faut noter une diminution du taux en comparaison de la prévision budgétaire (0,1088 \$ par m<sup>3</sup>). Cette baisse s'explique par une diminution du coût total relatif à la fourniture en eau potable aux villes liées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Eau , Direction (Alexandra GAUTHIER-BLAKE)

Avis favorable :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean LABRECQUE

Conseiller en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-7157

**Télécop. :** 514 872-7795

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain GOUIN

Directeur - Budget

**Tél :** 514 872-3219

**Télécop. :** 514 872-7795

**Date d'endos. :** 2013-03-11

**Dossier # :1133843001**

**Dossier # : 1133430001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2013

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2013 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Montréal, physiquement active (consultation publique en cours)
- Développement d'un pôle d'animation au chalet du Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0074)
- Restitution de la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0159)

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Vente d'aliments sur le domaine public - cuisine de rue (consultation publique suite à la résolution CM12 0570) - Dépôt du rapport prévu le 22 avril 2013
- Bilan de la salubrité des logements (consultation publique suite à la résolution CM12 0611)

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Étude du Bilan 2009-2011 et du Plan d'action 2012-2014 en accessibilité universelle (consultation publique suite à la résolution CM12 0763)
- Portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01) (mandat prévu dans la résolution CM12 0876)

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique
- Bilan du projet de désinfection à l'usine d'épuration des eaux usées (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan annuel du Service de l'eau sur la stratégie montréalaise de l'eau : première

- année (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Déroulement des projets-pilotes du programme d'optimisation du réseau d'eau potable (mandat prévu dans la résolution CE12 0895)
  - Bilan 2009-2012 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
  - Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
  - Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
  - Portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales (mandat prévu dans la résolution CM13 0161)
  - Modes de gestion et de gouvernance des centres de traitement des matières organiques (mandat prévu dans la résolution CG13 0081)

### **Commission sur l'examen des contrats**

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission sur l'examen des contrats quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat du comité exécutif SMCE125309007-2)

### **Commission sur les finances et l'administration**

- Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 (consultation publique)
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (consultation publique)
- Prévisions budgétaires 2014 et budgets des sociétés paramunicipales (consultation publique)
- Refonte du régime de retraite des élus municipaux (mandat prévu dans la résolution CM12 1148)
- Analyse de la mise sur pied d'une société paramunicipale responsable de la gestion et de l'entretien des immeubles municipaux, à l'instar de la Société immobilière du Québec (mandat prévu dans la résolution CM12 1149)
- Mandat au Vérificateur général de procéder à une enquête approfondie sur la gestion des contrats informatiques (mandat prévu dans la résolution CM12 1152)
- Consolidation du statut de la Commission de la fonction publique (mandat prévu dans la résolution CM13 0236)

### **Commission de la présidence du conseil**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique
- Solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population montréalaise (mandat prévu dans la résolution CM12 0960)
- Refonte du régime de retraite des élus municipaux (mandat prévu dans la résolution CM12 1148)
- Conciliation famille-travail pour les élu(e)s du conseil municipal de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM12 1151)
- Élargissement de la portée du droit d'initiative (mandat prévu dans la résolution CM13 0164)
- Amendements au Règlement pour un comité exécutif public (mandat prévu dans la résolution CM13 0235)

## **Commission sur le transport et les travaux publics**

- La traversée de la rue (consultation publique)
- État d'avancement des projets pilotes et de leur déploiement à plus grande échelle sur le partage des voies réservées par les autobus, les taxis et les vélos et sur l'installation de supports à vélo sur les autobus montréalais (mandat prévu dans la résolution CM13 0239)

De plus, les Commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-03-27 10:56

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1133430001**

---



**IDENTIFICATION****Dossier # :1133430001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil municipal pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2013 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser que pour cette année, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2013 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Montréal, physiquement active (consultation publique en cours)
- Développement d'un pôle d'animation au chalet du Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0074)
- Restitution de la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0159)

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Vente d'aliments sur le domaine public - cuisine de rue (consultation publique suite à la résolution CM12 0570) - Dépôt du rapport prévu le 22 avril 2013
- Bilan de la salubrité des logements (consultation publique suite à la résolution CM12 0611)

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Étude du Bilan 2009-2011 et du Plan d'action 2012-2014 en accessibilité universelle (consultation publique suite à la résolution CM12 0763)
- Portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01) (mandat prévu dans la résolution CM12 0876)

### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique
- Bilan du projet de désinfection à l'usine d'épuration des eaux usées (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan annuel du Service de l'eau sur la stratégie montréalaise de l'eau : première année (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Déroutement des projets-pilotes du programme d'optimisation du réseau d'eau potable (mandat prévu dans la résolution CE12 0895)
- Bilan 2009-2012 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales (mandat prévu dans la résolution CM13 0161)
- Modes de gestion et de gouvernance des centres de traitement des matières organiques (mandat prévu dans la résolution CG13 0081)

### **Commission sur l'examen des contrats**

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission sur l'examen des contrats quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat du comité exécutif SMCE125309007-2)

### **Commission sur les finances et l'administration**

- Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 (consultation publique)
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (consultation publique)
- Prévisions budgétaires 2014 et budgets des sociétés paramunicipales (consultation publique)
- Refonte du régime de retraite des élus municipaux (mandat prévu dans la résolution CM12 1148)
- Analyse de la mise sur pied d'une société paramunicipale responsable de la gestion et de l'entretien des immeubles municipaux, à l'instar de la Société immobilière du Québec (mandat prévu dans la résolution CM12 1149)
- Mandat au Vérificateur général de procéder à une enquête approfondie sur la gestion des contrats informatiques (mandat prévu dans la résolution CM12 1152)
- Consolidation du statut de la Commission de la fonction publique (mandat prévu dans la résolution CM13 0236)

## **Commission de la présidence du conseil**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique
- Solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population montréalaise (mandat prévu dans la résolution CM12 0960)
- Refonte du régime de retraite des élus municipaux (mandat prévu dans la résolution CM12 1148)
- Conciliation famille-travail pour les élu(e)s du conseil municipal de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM12 1151)
- Élargissement de la portée du droit d'initiative (mandat prévu dans la résolution CM13 0164)
- Amendements au Règlement pour un comité exécutif public (mandat prévu dans la résolution CM13 0235)

## **Commission sur le transport et les travaux publics**

- La traversée de la rue (consultation publique)
- État d'avancement des projets pilotes et de leur déploiement à plus grande échelle sur le partage des voies réservées par les autobus, les taxis et les vélos et sur l'installation de supports à vélo sur les autobus montréalais (mandat prévu dans la résolution CM13 0239)

De plus, les Commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

### **JUSTIFICATION**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions) ainsi que via les médias sociaux.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514 872-3770

**Télécop. :** 514 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514-872-3770

**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-03-27

**Dossier # :1133430001**



**Dossier # : 1133430002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2013

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2013 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Montréal, physiquement active (consultation publique en cours)
- Développement d'un pôle d'animation au chalet du Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0074)
- Restitution de la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0159)

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Vente d'aliments sur le domaine public - cuisine de rue (consultation publique suite à la résolution CM12 0570) - Dépôt du rapport prévu le 22 avril 2013
- Bilan de la salubrité des logements (consultation publique suite à la résolution CM12 0611)

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Étude du Bilan 2009-2011 et du Plan d'action 2012-2014 en accessibilité universelle (consultation publique suite à la résolution CM12 0763)
- Portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01) (mandat prévu dans la résolution CM12 0876)

**Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique

- Bilan du projet de désinfection à l'usine d'épuration des eaux usées (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan annuel du Service de l'eau sur la stratégie montréalaise de l'eau : première année (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Déroulement des projets-pilotes du programme d'optimisation du réseau d'eau potable (mandat prévu dans la résolution CE12 0895)
- Bilan 2009-2012 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales (mandat prévu dans la résolution CM13 0161)
- Modes de gestion et de gouvernance des centres de traitement des matières organiques (mandat prévu dans la résolution CG13 0081)

### **Commission sur l'examen des contrats**

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission sur l'examen des contrats quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat du comité exécutif SMCE125309007-2)

### **Commission sur les finances et l'administration**

- Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 (consultation publique)
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (consultation publique)
- Prévisions budgétaires 2014 et budgets des sociétés paramunicipales (consultation publique)
- Refonte du régime de retraite des élus municipaux (mandat prévu dans la résolution CM12 1148)
- Analyse de la mise sur pied d'une société paramunicipale responsable de la gestion et de l'entretien des immeubles municipaux, à l'instar de la Société immobilière du Québec (mandat prévu dans la résolution CM12 1149)
- Mandat au Vérificateur général de procéder à une enquête approfondie sur la gestion des contrats informatiques (mandat prévu dans la résolution CM12 1152)
- Consolidation du statut de la Commission de la fonction publique (mandat prévu dans la résolution CM13 0236)

### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- La traversée de la rue (consultation publique)
- État d'avancement des projets pilotes et de leur déploiement à plus grande échelle sur le partage des voies réservées par les autobus, les taxis et les vélos et sur l'installation de supports à vélo sur les autobus montréalais (mandat prévu dans la résolution CM13 0239)

### **Commission de la sécurité publique**

- Bilan annuel 2012 du SPVM (consultation publique)

De plus, les Commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-03-27 10:56

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1133430002**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133430002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2013 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser que pour cette année, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2013 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Montréal, physiquement active (consultation publique en cours)
- Développement d'un pôle d'animation au chalet du Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0074)
- Restitution de la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal (mandat prévu dans la résolution CM13 0159)

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Vente d'aliments sur le domaine public - cuisine de rue (consultation publique suite à la résolution CM12 0570) - Dépôt du rapport prévu le 22 avril 2013
- Bilan de la salubrité des logements (consultation publique suite à la résolution CM12 0611)



## **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Étude du Bilan 2009-2011 et du Plan d'action 2012-2014 en accessibilité universelle (consultation publique suite à la résolution CM12 0763)
- Portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01) (mandat prévu dans la résolution CM12 0876)

## **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique
- Bilan du projet de désinfection à l'usine d'épuration des eaux usées (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan annuel du Service de l'eau sur la stratégie montréalaise de l'eau : première année (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Déroulement des projets-pilotes du programme d'optimisation du réseau d'eau potable (mandat prévu dans la résolution CE12 0895)
- Bilan 2009-2012 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (mandat prévu dans la résolution CM12 0881)
- Portée de l'article 89.13 du Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales (mandat prévu dans la résolution CM13 0161)
- Modes de gestion et de gouvernance des centres de traitement des matières organiques (mandat prévu dans la résolution CG13 0081)

## **Commission sur l'examen des contrats**

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission sur l'examen des contrats quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat du comité exécutif SMCE125309007-2)

## **Commission sur les finances et l'administration**

- Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 (consultation publique)
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (consultation publique)
- Prévisions budgétaires 2014 et budgets des sociétés paramunicipales (consultation publique)
- Refonte du régime de retraite des élus municipaux (mandat prévu dans la résolution CM12 1148)
- Analyse de la mise sur pied d'une société paramunicipale responsable de la gestion et de l'entretien des immeubles municipaux, à l'instar de la Société immobilière du Québec (mandat prévu dans la résolution CM12 1149)
- Mandat au Vérificateur général de procéder à une enquête approfondie sur la gestion des contrats informatiques (mandat prévu dans la résolution CM12 1152)

- Consolidation du statut de la Commission de la fonction publique (mandat prévu dans la résolution CM13 0236)

### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- La traversée de la rue (consultation publique)
- État d'avancement des projets pilotes et de leur déploiement à plus grande échelle sur le partage des voies réservées par les autobus, les taxis et les vélos et sur l'installation de supports à vélo sur les autobus montréalais (mandat prévu dans la résolution CM13 0239)

### **Commission de la sécurité publique**

- Bilan annuel 2012 du SPVM (consultation publique)

De plus, les Commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions) ainsi que via les médias sociaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux

### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux

commissions

**Tél :** 514 872-3770

**Télécop. :** 514 872-5655

commissions

**Tél :** 514-872-3770

**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-03-27

**Dossier # :1133430002**



**Dossier # : 1122196015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer, à compter du 1er janvier 2013, trois membres représentants de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

**IL EST RECOMMANDÉ**

De demander au Comité exécutif de nommer, pour une période d'une année, à compter du 1er janvier 2013, les membres élus représentant l'employeur, du comité de retraite du régime de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

**Signé par** Pierre P BOUTIN **Le** 2013-01-08 09:30

**Signataire :**

Pierre P BOUTIN

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1122196015**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1122196015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction du bureau d'arrondissement , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer, à compter du 1er janvier 2013, trois membres représentants de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la démission du maire Claude Trudel, une élection a été tenue le 11 décembre 2012 et la conseillère Ginette Marotte a été élue au poste de maire. Il y a donc lieu de procéder à sa nomination afin de lui permettre de siéger au sein du comité de retraite du régime de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun comme il est prescrit dans le règlement.

Il est est de même pour les deux autres conseillers dont le mandat expire le 1er janvier 2013 (CE09 2108).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE09 2108 : Nommer pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2010, trois membres représentants de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.**

**DESCRIPTION**

Les membres déjà en place et désignés en conformité avec le règlement constituant le comité de retraite des employés de la ville de Montréal, arrondissement de Verdun et en considération des dispositions de l'article 29 de l'annexe 1C de la Charte de la Ville de Montréal sont:

- **Mme Ann Guy**, conseillère d'arrondissement,
- **M. Paul Beaupré**, conseiller d'arrondissement.

De plus il faut désigner le nouveau maire, Madame Ginette Marotte.

Considérant l'harmonisation éminente des régimes de retraite et les élections de novembre 2013, il est recommandé que ces nominations soient pour un terme d'une année.

**JUSTIFICATION**

Trois élus doivent être nommés ou reconduits comme représentants de l'employeur au sein du Comité de retraite des employés de ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

aucun

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement 1489 tel qu'amendé de l'ancienne Ville de Verdun.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise HÉBERT

Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire du conseil d'arrondissement

**Tél :** (514) 765-7015

**Télécop. :** (514) 765-7006

**ENDOSSÉ PAR**

Louise HÉBERT

Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire du conseil d'arrondissement

**Tél :** (514) 765-7015

**Télécop. :** (514) 765-7006

**Date d'endos. :** 2012-12-28

**Dossier # :1122196015**



**Dossier # : 1125885001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la gestion financière , Division du secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

Reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différentes commissions des régimes de retraite mentionnés ci-dessous :

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Louise Richard pour un mandat de 3 ans;

**Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. David Bélanger pour un mandat de 3 ans

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Louis Monette pour un mandat de 2 ans

**Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :**

- remplacer M. Serge Langlois, membre tiers qui a démissionné pour des raisons personnelles, par M. René Delsanne pour un mandat de 2 ans.

**Signé par** Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-03-20 11:12

**Signataire :**

Robert LAMONTAGNE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal et trésorier  
Finances , Bureau du directeur principal

**Dossier # :1125885001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1125885001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la gestion financière , Division du secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce dossier vise à proposer des nominations aux différents comités de retraite ci-dessous désignés. Compte tenu de leurs connaissances et qualités, nous recommandons de reconduire ou remplacer les personnes mentionnées ci-après.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Différentes résolutions aux mêmes effets :

CE11 1672, séance du 19 octobre 2011, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1115048001)

CE10 2027, séance du 15 décembre 2010, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1105047004)

CE10 0157 - 10 février 2010 - Reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABR ou au comité des placements.

CE08 0830, séance du 14 mai 2008, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1083720001)

CE07 1837, séance du 14 novembre 2007, nommer la personne recommandée à la Commission du régime de retraite des pompiers de Montréal (numéro :1073720005)

CE07 1650, séance du 10 octobre 2007, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1073720003)

CE07 1148, séance du 11 juillet 2007, nommer les personnes recommandées au comité de retraite des pompiers, section Lasalle-Verdun (numéro :1074630001)

**DESCRIPTION**

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Louise Richard pour un mandat de 3 ans

**Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. David Bélanger pour un mandat de 3 ans



## **Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- reconduire M. Louis Monette pour un mandat de 2 ans

## **Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :**

- remplacer M. Serge Langlois, membre tiers qui a démissionné pour des raisons personnelles, par M. René Delsanne pour un mandat de 2 ans.

### **JUSTIFICATION**

Plusieurs mandats sont arrivés à terme et il y a lieu de procéder à leur renouvellement. Pour M. Serge Langlois, ce dernier a indiqué qu'il désirait se retirer du comité de retraite mentionné ci-haut pour des raisons personnelles.

Afin d'assurer une saine gouvernance des différentes commissions, nous recommandons un mandat de deux ans pour les membres tiers et un mandat de trois ans pour les autres membres désignés par la Ville.

Considérant les exigences de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées notamment en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Anne P BERGERON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LANGLOIS

Chef de division secrétariat aux commissions

**Tél :** 514-872-5902**Télécop. :** 514 872-1855**ENDOSSÉ PAR**

Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint / Gestion financière

**Tél :** 514 872-3155**Télécop. :** 514 872-1855**Date d'endos. :** 2013-03-18**Dossier # :1125885001**



**Dossier # : 1135034003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal, relativement au prêt de services, du 18 mars au 4 octobre 2013, de Manon Curadeau, matricule 633424, préposée à l'animation ainsi que Raynald Fortier, matricule 633450, préposé à l'animation, pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour géré par l'organisme. Autoriser la réception d'une somme de 89 160,84 \$ plus les taxes applicables pour couvrir le salaire de ces deux personnes durant cette période et autoriser un budget additionnel de dépense de 73 140,62 \$ pour payer le salaire des employés qui les remplaceront.

Il est recommandé:

1. d'approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement au prêt de services de Mme Manon Curadeau et M.Raynald Fortier, pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 18 mars au 4 octobre 2013.
2. d'autoriser la réception d'une somme de 89 160 84 \$, plus taxes provenant de la Société des Amis du Biodôme pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense de 73 140,62 \$ basé sur le revenu additionnel pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
4. d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-03-26 09:47

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1135034003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135034003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal, relativement au prêt de services, du 18 mars au 4 octobre 2013, de Manon Curadeau, matricule 633424, préposée à l'animation ainsi que Raynald Fortier, matricule 633450, préposé à l'animation, pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour géré par l'organisme. Autoriser la réception d'une somme de 89 160,84 \$ plus les taxes applicables pour couvrir le salaire de ces deux personnes durant cette période et autoriser un budget additionnel de dépense de 73 140,62 \$ pour payer le salaire des employés qui les remplaceront.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les collaborations entre la Société des amis du Biodôme (organisme à but non lucratif) et le Biodôme de Montréal ont été nombreuses depuis leur création en 1992. La Société a participé financièrement à de nombreux projets comme la réalisation d'expositions permanentes, la création d'événements ou le développement d'outils et d'activités éducatives.

De plus, la Société des amis du Biodôme de Montréal gère le camp de jour du Biodôme depuis ses débuts. Résolument axé vers l'éducation et la mise en valeur des sciences de la nature et de la biodiversité, ce camp jouit d'une grande réputation tant auprès des parents qu'auprès des jeunes qui le fréquentent. La qualité de l'encadrement et du contenu présenté est un des aspects qui est maintes fois évoqué par sa clientèle. De plus, en cette époque d'enjeux environnementaux importants, ce camp joue un rôle sociétal important en associant la nature au jeu, au plaisir, à la découverte, à la participation et à l'émerveillement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 12 0501, 4 avril 2012

Approuver 2 projets de protocole d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

L'équipe de préposés à l'animation du Biodôme possède une expertise reconnue en matière de développement d'activités en sciences de la nature pour les jeunes. Elle possède aussi d'excellentes compétences pour animer ces activités d'une manière dynamique et adaptée pour cette clientèle. La Société des amis du Biodôme désire miser sur cette expertise et ces compétences afin de conserver la qualité des activités et de l'encadrement du camp de jour qui ont fait sa réputation. En plus de la préparation et la mise en service des séjours

habituels, les deux employés développeront un nouveau séjour destiné aux jeunes de 13-14 ans.

### **JUSTIFICATION**

L'affectation de deux employés de la Ville de Montréal, Manon Curadeau et Raynald Fortier, est une garantie pour la Société des amis du Biodôme quant à la qualité du camp de jour pour l'été 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Société des amis du Biodôme s'engage à verser une somme allant jusqu'à concurrence de 89 160,84 \$, plus les taxes applicables sur les biens et services (TPS et TVQ) au Biodôme afin de couvrir le salaire des deux employés suivants:

<b>Préposé(e) à l'animation</b>	<b>Matricule</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Salaire horaire</b>	<b>Sous-total</b>	<b>Charges 61,4 %</b>	<b>Total</b>
Manon Curadeau	633424	914	30,22 \$	27 621,08 \$	16 959,34 \$	44 580,42 \$
Raynald Fortier	633450	914	30,22 \$	27 621,08 \$	16 959,34 \$	44 580,42 \$
	<b>TOTAL</b>	1828	30,22 \$	55 242,16 \$	33 918,68 \$	89 160,84 \$

Le montant de 89 160,84 \$ comprend le salaire brut des employés, majoré de 61,4%, comme prévu à la section relative au prêt d'employés du règlement sur les tarifs 2013.

Un budget additionnel de dépenses de 73 140 62 \$ comprenant le salaire brut des employés, majoré des charges sociales au taux de 29,45% est requis afin de couvrir les coûts de remplacement des deux employés qui seront prêtés à l'organisme.

Le budget additionnel demandé n'aura aucun impact négatif sur l'équilibre budgétaire de la ville puisqu'il est basé sur le revenu supplémentaire perçu.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La tenue de ce camp de jour permet l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs à plus de 450 jeunes. De plus, par son contenu résolument axé sur les savoirs au sujet de la biodiversité, il permet de favoriser une conscience et prise en charge environnementale chez ses participants.

Le camp de jour du Biodôme de Montréal permet de répondre aux objectifs suivants du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise: Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES); assurer la qualité des milieux de vie résidentiels; pratiquer une gestion responsable des ressources; adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions (ICI); améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette entente permettra à plus de 450 jeunes de la région de Montréal de participer à différents séjours de deux semaines dans lesquels ils réalisent des activités en lien avec la nature et les sciences. Sans cela, le Biodôme ne peut offrir de camp de jour, les budgets d'opération étant présentement insuffisants pour couvrir cette dépense.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

D'ici le 21 juin 2013- préparation du camp de jour  
24 juin au 17 août 2013 - tenue du camp de jour

19 août au 4 octobre 2013 - clôture et bilan du camp de jour

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte les encadrements C-RH-SCH-D-11-001 et C-RH-SCH-P-11-001 "Prêt d'employé à un organisme externe".

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jennifer NAULT)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves PARIS

Chef de division Programmation

**Tél :** 514 868-3259

**Télécop. :** 514 868-3065

#### **ENDOSSÉ PAR**

Rachel LÉGER

Chef du biodome

**Tél :** 514-868-3001

**Télécop. :** 514 868-3065  
**Date d'endos. :** 2013-03-07

**Dossier # :1135034003**



**Dossier # : 1134939001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 51 329,46 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements

Il est recommandé :  
de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une somme de 51 329, 46 \$ faisant suite à la vente de véhicules à l'encan, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2013-03-27 16:05

**Signataire :** Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement par intérim  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**Dossier # :1134939001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1134939001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 51 329,46 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à préciser que l'objet du dossier décisionnel aurait dû se lire ainsi :  
Modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement , d'une somme de 51 329, 46 \$ faisant suite à la vente de véhicules à l'encan.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie FRANKLIN  
Secrétaire de direction pour M. Gravel, directeur  
des TP  
**Tél :** 514-868-4285  
**Télécop. :** 514 872-1102

**Dossier # :1134939001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134939001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 51 329,46 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics désire se départir de certains équipements ou véhicules qui sont devenus désuets ou dont les coûts d'entretien sont devenus trop élevés. Le règlement de délégation de pouvoir autorise le directeur des travaux publics à signer tous les documents relatifs à la vente à l'encan des équipements ayant atteint leur durée de vie utile. Le choix de l'entreprise qui procédera à l'encan est un choix du conseil d'arrondissement.

C'est pourquoi, pour se départir de ses véhicules et équipements, la Direction des travaux publics a transigé avec la Direction du matériel roulant.

Lorsque le parc des véhicules avait été cédé de la DMRA aux arrondissements, on mentionnait dans l'intervention du service central des finances, qu'il serait souhaitable que le produit de la vente d'équipements soit réinvesti dans l'achat de nouveaux équipements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 1114** : de modifier la dotation budgétaire de l'arrondissement en augmentant le budget des revenus et dépenses d'un montant de 10 341,34 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**DESCRIPTION**

Ratifier la vente d'équipements par la DMRA, modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 51 329,46 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et en informer le comité exécutif et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements

**JUSTIFICATION**

Il est nécessaire d'effectuer ce virement afin de financer l'insuffisance budgétaire reliée à l'achat de véhicules et d'équipements.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'augmentation de la dotation budgétaire du budget de fonctionnement des revenus et dépenses doit être reflétée aux comptes suivants:

Ventes de véhicules 51 329,46 \$  
2424-0010000-303713-01819-45502-014734

Transfert aux activités d'investissements 51 329,46 \$  
2424-0010000-303713-41000-78100-000000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Amélioration des opérations de la Direction des travaux publics.
- Diminution des coûts d'entretien de l'équipement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil municipal aux conseils d'arrondissement (02-002).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie FRANKLIN

Secrétaire de direction pour M. Gravel,  
directeur des travaux publics

**Tél :** 514 868-4285

**Télécop. :** 514 872-1102

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yves GRAVEL

Directeur des travaux publics

**Tél :** 514 868-4285

**Télécop. :** 514 872-1102

**Date d'endos. :** 2013-02-20



**Dossier # : 1130474001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMROT
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$ entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imagnier-Réaliser Montréal 2025 en vue de réaliser des études en lien avec des projets inscrits à la programmation de l'entente

Il est recommandé d'adopter un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$, entièrement financé par l'entente de 175 M\$, pour réaliser des études en lien avec les projets d'envergure et qui sera réparti selon les indications prévues au présent dossier entre le Service de la qualité de vie, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que la Société du Parc Jean-Drapeau.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-03-27 14:53

**Signataire :** Jacques MARLEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur et trésorier adjoint / Financement\_ trésorerie et caisses de retraite /  
Direction financement\_ trésorerie et caisses de retraite  
Finances , Direction de la gestion financière

**Dossier # :1130474001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130474001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMROT
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$ entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 en vue de réaliser des études en lien avec des projets inscrits à la programmation de l'entente

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 4 juillet 2012, la Ville de Montréal a adopté le nouveau protocole d'entente intervenu avec le gouvernement du Québec portant sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir le développement de la Ville de Montréal selon les priorités de la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Ce protocole succède à celui portant sur l'aide financière de 140 M\$ (2008-2012) et il vise à soutenir au cours des années 2013 à 2017 des projets que la Ville inscrits à la programmation de l'entente.

Le protocole prévoit que les études nécessaires à la conception, planification et évaluation des projets admissibles en phase d'incubation ou de faisabilité peuvent être financées jusqu'à un maximum de 8% de l'enveloppe totale, soit 14 M\$.

Conformément à cette disposition, la «Stratégie de développement économique», l'un des projets inscrits à la programmation de l'entente, comporte un volet visant spécifiquement le financement des études en lien avec des projets d'investissement en phase d'incubation ou de faisabilité. Un montant de 2,5 M\$ par année a été prévu à cet effet dans le cadre de la programmation partielle qui a été approuvée par le conseil d'agglomération le 27 septembre 2012 (CG12 0369) et transmise au MAMROT le 1er octobre 2012 transmise au MAMROT.

Il est à noter que le Secrétariat à la région métropolitaine a pris charge de la responsabilité du suivi du protocole en remplacement du MAMROT depuis le 31 octobre 2012 (décret 990-2012).

Au moment de la préparation du budget 2013, les modalités relatives au financement des études n'étant pas encore précisées, aucun crédit n'a été voté lors de son approbation pour le financement des projets.

Depuis, il a été précisé que les projets d'investissement admissibles au financement des études par le protocole sont ceux qui sont inscrits directement à la programmation de l'entente ou à la «Stratégie de développement économique 2011-2017» adopté par le

comité exécutif (CE11 0975).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0274 (2 juin 2008) Approuver la programmation 2008 des projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets reliés à la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approuver le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

CG12 0369 (27 sept. 2012) Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE11 0975 (22 juin 2011) Approuver la nouvelle stratégie de développement économique.

### **DESCRIPTION**

Compte tenu que les crédits provenant de l'entente de 175 M\$ pour financer des études en lien avec des projets inscrits à la programmation de l'entente ou avec la Stratégie de développement économique 2011-2017 ne sont pas prévus au budget 2013, il est demandé d'autoriser un budget supplémentaire de 2 500 000 \$ qui sera réparti entre le Service de la qualité de vie, le Service de la mise en valeur du territoire et le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que la Société du Parc Jean-Drapeau selon les indications ci-dessous en vue de permettre la poursuite de la réalisation de projets d'envergure.

Ce budget supplémentaire étant entièrement financé par le protocole d'entente de 175 M\$, il n'aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Les montants prévus pour chaque unité sont :

SQV : 501 167 \$

SMVT : 612 537 \$

SITE : 596 296 \$

SPJD : 790 000 \$

Les montants accordés ne peuvent être utilisés que pour des projets admissibles au financement des études, tel qu'indiqué précédemment, et permettront de subvenir aux besoins de financement des études notamment dans les projets suivants qui ne disposent pas présentement de budget :

#### SQV

Falaise Saint-Jacques

Square Viger

Complexe environnemental Saint-Michel

Développement du secteur de l'Anse-à-l'orme - Pierrefonds Ouest.

#### SMVT

Abords du CUSM

Griffintown

Havre de Montréal - phase 2

Secteur de l'Assomption et du port

Prolongement du métro et planification du secteur à Anjou

Namur- De la Savane - Hippodrome

Secteur de l'Anse-à-l'Orme - Pierrefonds Ouest

## SITE

Boul de l'Assomption - rue Notre-Dame Est  
Rue Sainte-Catherine Ouest (entre Mansfield et Bleury)

## SPJD

Plan directeur du développement des îles pour le 375e anniversaire et promenade centrale -  
parterre

## **JUSTIFICATION**

Ce budget supplémentaire permettra l'emploi des crédits provenant de l'entente de 175 M\$ qui étaient escomptés pour financer les études de projets d'investissement s'inscrivant dans le cadre de la programmation de l'entente et de la Stratégie de développement économique et qui ne disposent pas de budget présentement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget supplémentaire de 2 500 000 \$ est entièrement financé par l'entente de 175 M\$ et n'aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville.  
Ce budget supplémentaire sera réparti de la façon suivante:

Agglomération: 1 466 167 \$ et Locale: 1 033 833 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas lieu, selon le protocole, de faire une opération de communication à l'occasion de la transmission de la programmation au ministre. Toutefois, dans l'éventualité où la Ville déciderait de faire un événement à l'occasion de l'approbation de la programmation, elle devrait permettre au ministre ou à ses représentants d'y participer et l'aviser au moins trois semaines avant l'événement. En outre, elle devrait répondre aux exigences du gouvernement en matière de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Jean-Robert CHOQUET)

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Sylvain DUCAS)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Mario MASSON)

Avis favorable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction (Daniel - Ext BLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Martin A. GRENIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger VERREAULT

Conseiller

**Tél :** 872-8018

**Télécop. :** 872-1855

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain GOUIN

Directeur du budgets

**Tél :** 514-872-1293

**Télécop. :** 514-872-8018

**Date d'endos. :** 2013-03-26

**Dossier # :1130474001**



**Dossier # : 1131381001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le virement budgétaire de 1 200 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'assurer le traitement de procédures déposées à la cour municipale pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de façon récurrente, à compter de 2014 au montant 1 200 000 \$.

Il est recommandé:

1- D'autoriser un virement budgétaire de 1 200 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'assurer le traitement de procédures déposées à la cour municipale, pour l'année 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

2- D'ajuster la base budgétaire du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, de façon récurrente, à compter de 2014 au montant 1 200 000 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2013-03-25 16:36

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur principal et avocat en chef  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale

**Dossier # :1131381001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131381001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des services judiciaires , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le virement budgétaire de 1 200 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'assurer le traitement de procédures déposées à la cour municipale pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de façon récurrente, à compter de 2014 au montant 1 200 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La cour municipale de la Ville de Montréal est une des plus importantes cours de justice de proximité au Canada. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, elle exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et dessert la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements ainsi que les quinze (15) autres municipalités liées de l'agglomération de Montréal. Elle déploie ses activités à son chef-lieu établi au 775, rue Gosford, ainsi que dans quatre (4) points de service répartis sur le territoire de sa juridiction. Annuellement, la cour municipale traite plus de 1 900 000 dossiers, principalement reliés aux constats d'infraction émis en matière de circulation et de stationnement.

Il est indéniable que la cour municipale connaît une augmentation de son niveau d'activités. Pour faire face à ce volume sans cesse croissant, la cour doit disposer de toutes les ressources budgétaires nécessaires afin de réaliser sa mission. À défaut de quoi, des retards dans le traitement des dossiers et la perception des sommes dues à la Ville sont prévisibles tout comme la perte des revenus liés à ces dossiers.

Au cours des dernières années, de nombreuses compressions budgétaires ont eu pour effet de réduire la marge de manœuvre de la Direction des services judiciaires (voir Tableau 1 - Ratio de financement).

Cette sous-budgétisation des dépenses de la cour municipale peut entraver sérieusement le processus judiciaire et augmenter indûment les délais de traitement pour la perception des revenus et retarder les auditions. Il est de la responsabilité des gestionnaires de la cour municipale de s'assurer de la perception des revenus dus à la Ville de Montréal. La cour municipale a effectué des efforts d'optimisation au cours des dernières années. Divers indicateurs statistiques nous permettent de mesurer l'efficacité et l'efficacités. Entre 2002 et 2012, pour un accroissement de 11,6 M\$ des dépenses, les revenus se sont accrus de 82,8

M\$. Le ratio de dossiers traités par employé était de 3 821 en 2002, il est maintenant de 5 071 constats par employé (voir Tableau 2 - Revenus-Dépenses par P.A.).

Depuis 2009, différents comptes de dépenses à la cour ont connu des augmentations significatives : Frais de poste, témoins, interprètes, transcriptions, gardiennage, numérisation, téléphonie et frais de la SAAQ (voir Tableau 3 - Évolution Comptes de dépenses 2009 -2012).

Le principal facteur d'augmentation de nos comptes de dépenses est l'augmentation du nombre d'audiences.

En effet, nous devons lorsque nous fixons un dossier pour audition, transmettre un avis au défendeur afin de l'informer de la date de son procès. Par la suite, les témoins nécessaires seront assignés à la cour; de plus, si le défendeur le réclame, il a le droit d'avoir un interprète présent lors de son procès.

L'émission du constat génère de multiples procédures qui sont numérisées et transmises par la poste au défendeur. Finalement, afin de percevoir les sommes dues par le défendeur, nous acheminons à la SAAQ une demande pour suspendre son permis de conduire. Cette action, si elle nous permet de percevoir des sommes dues, entraîne des dépenses pour la cour.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons besoin que les différents comptes budgétaires déficitaires soient ajustés afin de faire face au volume sans cesse croissant de la cour municipale.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de procédures et des mesures de perception, les comptes de dépenses liés à l'activité d'une cour de justice ont été déficitaires au cours de l'année 2012. Par exemple, en 2012, plus de 338 672 avis de jugement et 206 428 demandes de paiement ont été transmis par la cour à des défendeurs; plus de 161 023 brefs de saisie ont été émis à la suite du non-paiement par les défendeurs. Chacune de ces procédures émises par la cour génère des dépenses pour la Direction des services judiciaires, mais des revenus pour la Ville (voir Tableau 4 - Contrôle des inventaires Stop+ et Gescour 2006-2012). Les revenus pour l'année 2012 de la cour municipale ont été de 174 973, 2 M\$. De ces revenus, 78 682,5 M\$ ont été générés par les frais rattachés à l'activité de la cour : Frais de greffe, frais d'émission de procédure, frais d'huissier. Les activités de la cour municipale génèrent des revenus de l'ordre de 78 M\$, alors que les dépenses ne sont que de l'ordre de 47,3 M\$.

La cour municipale de la Ville de Montréal est divisée actuellement en trois composantes : La magistrature, la Direction des poursuites pénales et criminelles et la Direction des services judiciaires; celles-ci sont intrinsèquement liées dans le processus judiciaire. Les revenus liés au fonctionnement et au financement de la cour municipale ont fortement augmenté depuis quelques années passant du niveau d'équilibre budget-revenus en 2004-2005 à un déséquilibre en 2012 de 31,4 M\$, soit un taux de financement de seulement 60,1 % des activités de la cour municipale.

Depuis 2002, les dépenses de la cour se sont maintenues au même niveau alors que les revenus ont grandement augmenté. Les revenus liés à la cour étaient de 27,3 M\$ en 2002; ils sont maintenant de 78,7 M\$. Ainsi en 2002, les dépenses de la cour étaient supérieures aux revenus. En 2012, les revenus étaient supérieurs de 166 % aux dépenses. Cette situation entraîne une sous-budgétisation de la cour et entraîne des retards dans le traitement de certaines procédures (voir Tableau 1 - Ratio de financement).

À la fin de l'année 2012, nous avons des inventaires importants à traiter et aucune disponibilité budgétaire nous permettant d'autoriser du travail en heure supplémentaire.

Cette disponibilité nous aurait permis de traiter les procédures et de générer des revenus supplémentaires pour la Ville de Montréal. À titre indicatif, le budget modifié de la Direction des services judiciaires représentaient 29 317 313 \$ et les dépenses réelles s'établissaient à 29 416 902 \$ pour l'exercice financier de 2012. Le virement de 1 200 000 \$ permettra d'autoriser du travail en heure supplémentaire.

La Direction des services judiciaires a besoin de l'ajustement de certains comptes budgétaires afin de faire face au volume sans cesse croissant de ses activités; sans ces ajustements des retards sont à prévoir dans le traitement des procédures.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Les crédits doivent être virés au budget du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et plus particulièrement au budget de la Direction des services judiciaires.

### **JUSTIFICATION**

Pour l'année 2013, le versement de crédits doit être de 1 200 000 \$. Ce virement de crédits doit être présenté de manière récurrente lors de la confection du budget 2014 . Le versement permettra de renflouer les comptes budgétaires déficitaires. Les comptes budgets suivants sont visés par cette mesure :

	Année 2013
No du compte 1001-0010000-109611-01201-54510-014457-0-0-0-0-0	
Crédits supplémentaires - Services judiciaires, serv.tech. - administration et informatique, numérisation des constats d'infraction	<b>100 000</b>
1001-0010000-109611-01201-53401-0-0-0-0-0-0	
Crédits supplémentaires - Services judiciaires, poste, messagerie et fret (manifestes)	<b>600 000</b>
1001-0010000-109611-01201-54508-014422-0-0-0-0-0	
Crédits supplémentaires - Services judiciaires, serv. tech. juridiques, frais de témoins	<b>50 000</b>
1001-0010000-109611-01201-54508-014423-0-0-0-0-0	
Crédits supplémentaires - Services judiciaires, serv. tech. juridiques, interprètes	<b>200 000</b>
1001-0010000-109611-01201-54508-016226-0-0-0-0-0	
Crédits supplémentaires - Services judiciaires, serv. tech. juridiques, SAAQ	<b>200 000</b>
1001-0010000-109611-01201-54590-014448-0-0-0-0-0	
Crédits supplémentaires - Services judiciaires, Autres services techniques, Gardiennage et sécurité	<b>50 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 200 000</b>

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires sont de 1,2 M\$. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assurer le traitement des dossiers et la perception des sommes dues à la Ville de Montréal. En l'absence du virement de crédits, des retards dans le traitement des dossiers sont à prévoir tout autant que dans la perception des sommes dues à la Ville de Montréal. En 2012, les revenus de la cour étaient de 174 M\$.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À l'instar de toute cour de justice, la cour municipale de la Ville de Montréal est assujettie aux exigences, aux règles et aux procédures prescrites par les lois régissant les tribunaux judiciaires, principalement : la Loi sur les cours municipales du Québec, le Code de procédure pénale du Québec, le Code criminel du Canada (Partie XXVII), le Code de sécurité routière du Québec, etc.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Pierre BLANCHARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jennifer POIRIER

Chef de division

**Tél :** 514-872-9795

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yves BRIAND

Directeur des services judiciaires

**Tél :** 514-872-9382

**Télocop. :** 514-872-1915

**Télocop. :** 514-872-4262

**Date d'endos. :** 2013-03-14

**Dossier # :1131381001**



**Dossier # : 1131543001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (12-055) (Article 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 8 399,65 \$, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre des 16es Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus, les 3, 6, 7, 8 et 9 mai 2013

Il est recommandé :

1. D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), l'ordonnance jointe au présent dossier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 8 399.65 \$, avant taxes, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard les 3,6,7,8 et 9 mai 2012.

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2013-03-27 08:25

**Signataire :** Johanne DEROME

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

**Dossier # :1131543001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131543001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (12-055) (Article 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 8 399,65 \$, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre des 16es Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus, les 3, 6, 7, 8 et 9 mai 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl) est le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus. L'organisme compte ainsi 24 000 membres et 63 groupes affiliés. Depuis 41 ans, sa mission consiste à valoriser le vieillissement et à accroître la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus en leur offrant des activités qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement personnel. L'organisme contribue également à rendre accessibles les activités de loisir aux personnes de 50 ans et plus. Pour ce faire, au fil des années, FADOQ-Mtl a développé différents outils, services et activités au profit de sa clientèle. Elle est ainsi devenue un carrefour incontournable d'échanges pour beaucoup de Montréalais de cette tranche d'âge.

Depuis 2009, la Ville a soutenu la FADOQ-Mtl en leur accordant une gratuité pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CE12 0588 - 25 avril 2012 - Édicter, en vertu de l'article 28 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - région Île de Montréal, d'une valeur de 7 529,85 \$ pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard les 1, 2, 4, 8 et 9 mai 2012.

Résolution CE11 0599 - 27 avril 2011 - Édicter, en vertu de l'article 33 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) (10-029) l'ordonnance numéro 2 ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal les 10, 11, 13, 14, 17 et 18 mai 2011 pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, d'une valeur de 6 952,50 \$.

Résolution CE10 0431 - 30 mars 2010 - Édicter, en vertu de l'article 33 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010) (10-001), l'ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal prévue les 19, 23, 29 avril et le 4 mai 2010

pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, d'une valeur de 3 752,50 \$.

Résolution CE09 0513 - 8 avril 2009 - Édicter, en vertu de l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057), l'ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal prévue les 4, 5, 6 et 7 mai 2009 pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, d'une valeur de 4 261,25 \$.

## **DESCRIPTION**

FADOQ-Mtl organise annuellement les Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus. La 16<sup>e</sup> édition des Jeux se déroulera du 3 au 10 mai 2013. Quatorze jeux d'adresse et de sports, répartis sur plusieurs sites, sont inscrits au programme et sont ouverts aux membres de l'organisme. En 2012, 469 personnes ont participé à la 15<sup>e</sup> édition des Jeux dont 77 % provenaient du territoire de l'agglomération de Montréal. Pour l'édition 2013, les organisateurs visent 500 participants pour un total de 1 000 inscriptions à différentes activités.

Ayant des ressources limitées pour assurer la tenue des Jeux et voulant éviter une hausse des frais d'inscription aux participants, la FADOQ-Mtl compte avoir recours à plusieurs commanditaires ou partenaires, lesquels accorderaient une gratuité pour l'utilisation de leurs installations sportives, notamment le Centre Pierre-Charbonneau, le Stade Uniprix et le parc Maisonneuve.

Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue des Jeux, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation de locaux au CSCR pour les 3, 6, 7, 8 et 9 mai 2013.

De plus, la centralisation de certaines activités au CSCR permet de mieux coordonner les activités et d'effectuer une meilleure logistique, de diminuer l'éloignement entre les différents sites sportifs et d'augmenter le taux d'inscriptions aux activités.

L'organisme assume tous les coûts liés à l'organisation de cet événement. La Ville fournira un soutien d'une valeur de 8 399,65 \$, avant taxes, correspondant aux frais de location des installations du CSCR, ce qui représente approximativement 12 % du budget de l'événement.

## **JUSTIFICATION**

L'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité pour justifier le soutien financier que la Ville peut accorder dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit cependant assurer une offre de service en sport et loisir répondant aux besoins évolutifs de sa population et favorisant l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs. La clientèle des personnes âgées de 50 ans et plus représente une tranche importante de la population. En effet, sur l'île de Montréal, on compte plus de 620 000 personnes âgées de 50 ans et plus, ce qui représente le tiers de la population montréalaise (Statistiques Canada, 2006).

Une dérogation au Règlement sur les tarifs est nécessaire afin de pouvoir soutenir l'événement et assurer son succès.

Cet événement entraînera des retombées positives :

- En appuyant la FADOQ-Mtl dans l'organisation des Jeux, la Ville contribue positivement à la promotion et au maintien d'un mode de vie sain et actif et ce, non seulement chez les personnes âgées de 50 ans et plus, mais auprès de



toute la population;

- Une personne âgée active représente un modèle pour la population. L'événement est une occasion d'offrir à la population une image positive du vieillissement;
- La Ville contribue à briser l'isolement des personnes plus âgées;
- Cet événement est le plus grand rassemblement à caractère sportif et récréatif exclusif aux personnes âgées de 50 ans et plus à Montréal et, de ce fait, il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville;
- Le soutien accordé par la Ville permettra de rehausser la qualité de cette compétition amicale et de renforcer la promotion de l'événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais d'utilisation des installations du CSCR liés à la réalisation des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus ont été estimés à 8 399,65 \$, avant taxes, lesquels se répartissent comme suit :

<b>Installations du CSCR</b>	<b>Location (\$)</b>	<b>Date</b>	<b>Activités</b>
Gymnase double	5 072,84 \$	3 et 9 mai	Compétition de volley-ball et baseball poche
Piste d'athlétisme intérieure	1 174,17 \$	6 mai	Course et marche
Aire de tir à l'arc	534,90 \$	8 mai	Palet
Gymnase simple, Est	1 617,74 \$	6 et 7 mai	Pétanque atout et sacs de sable
<b>Total</b>	<b>8 399,65 \$</b>		

Le budget de l'organisme pour tenir l'édition 2013 des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus est de 70 553 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, la Direction des sports et de l'activité physique sensibilisera l'organisme pour tenir un événement écoresponsable et incitera l'organisme à adopter les pratiques en vigueur au CSCR.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où la Ville n'accorderait qu'une partie ou aucun soutien, l'organisme ne pourrait boucler son budget, ce qui pourrait le contraindre à réduire l'envergure de l'événement et à en compromettre la qualité.

En soutenant l'événement, la Ville favorisera des retombées positives auprès de sa population.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Du 3 au 10 mai : déroulement des Jeux 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La FADOQ-Région Île de Montréal est un organisme légalement constitué en vertu de la

partie 3 de la *Loi sur les compagnies* du gouvernement du Québec. L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur et applicables à l'organisation des Jeux.  
Le présent dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rocca LONIGRO

Agente de développement

**Tél :** 872-9259

**Télécop. :** 872-9255

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michèle LAFOND

Chef de division

**Tél :** 514 280-4471

**Télécop. :** 514 872-9255  
**Date d'endos. :** 2013-03-18

**Dossier # :1131543001**



**Dossier # : 1120963104**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au conseil municipal - Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

Il est recommandé :

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ».

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 24 avril 2013 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal.

**Signé par** Paul BOURRET **Le** 2013-03-22 15:25

**Signataire :** Paul BOURRET

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1120963104**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120963104**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au conseil municipal - Adopter le Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des dernières années, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a investi des sommes importantes dans l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des parcs du territoire. En dépit de ces efforts, ces sommes s'avèrent insuffisantes pour satisfaire les demandes des citoyens et pour assurer la pérennité et l'accroissement des espaces verts et de jeux.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) offre aux municipalités la possibilité de financer des travaux dans les parcs à partir d'un fonds spécial, travaux tels que l'aménagement de terrains pour la création de parcs, l'achat de terrains à des fins d'espaces naturels ou l'achat de végétaux pour plantation sur le domaine public.

Néanmoins, les revenus générés par ce fonds ne suffisent pas à répondre aux besoins de l'arrondissement puisqu'ils sont obtenus uniquement lors de la création de lots par morcellement de terrains. Le nombre de ces morcellements étant variable d'une année à l'autre, l'arrondissement ne peut se fier aux sommes ainsi obtenues pour financer, sur une base régulière, acquisitions et travaux dans les parcs et espaces naturels du territoire.

Afin d'accroître ses revenus, et à l'exemple d'autres arrondissements tels Le Plateau-Mont-Royal, LaSalle, Lachine, Saint-Laurent, l'arrondissement souhaite se doter d'une réglementation qui lui permettra d'exiger une contribution des promoteurs lors de l'étude d'un projet de redéveloppement. **Une contribution au fonds de parcs serait dès lors requise pour tout projet impliquant la construction d'un bâtiment visant la création ou l'ajout de plus de 3 logements et ce, à l'intérieur d'une période de 5 ans.**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**- Compétences**

En vertu de l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement a la responsabilité des compétences de la Ville en matière de lotissement, sauf celles relatives

à la réserve pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (articles 117.1 à 117.6 de la LAU) qui relèvent du conseil de la ville. En vertu de ce partage, les nouvelles dispositions réglementaires proposées dans le présent sommaire doivent être approuvées par le conseil de la ville.

Les dispositions souhaitées figurent donc dans le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ».

Aussi, par souci de concordance, un projet de règlement créant le *Règlement de lotissement* à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est soumis concomitamment au conseil de l'arrondissement pour adoption (sommaire décisionnel 1110963072).

### **- Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

Ce règlement intègre les dispositions concernant la contribution aux frais de parcs prévues aux articles 6 à 9 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. 0-1), de compétence de ville, et qui s'appliquent lors d'une **opération cadastrale ayant pour conséquence le morcellement d'un lot ou l'identification d'une partie de lot**.

En plus des articles 6 à 9 mentionnés, le nouveau règlement comprend une contribution monétaire équivalente à 10 % de la valeur du terrain **pour tous les projets de construction ayant pour effet la création ou l'ajout de plus de 3 de logements, et ce, à l'intérieur d'une période de 5 ans**. Dans ces derniers cas, cette disposition ne découragerait pas l'ajout d'un petit nombre de logements lors de transformations, par exemple, d'un local commercial en logement ou l'ajout d'un logement dans un duplex ou triplex.

Ce règlement a aussi pour effet d'abroger le Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui ne s'appliquera plus en l'occurrence.

### **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux citoyens recommande d'adopter le règlement projeté puisque son application permettra d'augmenter le financement en vue de l'acquisition de terrains, l'aménagement et la mise à niveau des parcs et contribuera à combler les besoins en parcs et espaces verts sur le territoire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'investissement de sommes importantes dans le maintien, l'entretien et l'ajout de parcs contribue au verdissement du territoire et à la réduction des îlots de chaleur, et conséquemment, participe au développement durable du territoire en plus d'offrir aux résidents un milieu de vie de plus grande qualité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption d'une résolution demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal  
Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement  
Adoption du règlement par le conseil municipal  
Certificat de conformité

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bernadette DUQUESNOY

Conseillère en aménagement - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Tél :** 514-868-3884

**Télécop. :** 514 868-3918

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carole PAQUETTE

Directrice - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

et Pierre-Paul Savignac  
Chef de division - Division de l'urbanisme

**Tél :** 868-3883

**Télécop. :** 868-3918

**Date d'endos. :** 2013-02-07

**Dossier # :1120963104**



**Dossier # : 1131361001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (Exercice financier 2013)

La Direction de la diversité sociale recommande :

- d'adopter le Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2013)

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-19 17:02

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1131361001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131361001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (Exercice financier 2013)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce règlement est annuel, et pour les exercices antérieurs, des subventions ont été accordées.  
En 2008, la Ville abandonne le rôle des valeurs locatives. Or, les valeurs de ce rôle servaient de base pour le calcul des subventions de ce programme. En conséquence, le règlement pour l'exercice financier 2008 introduisait des modalités nécessairement différentes pour tenir compte de ce changement et remplacer l'ancienne formule. Depuis 2009, le règlement reconduit les modifications de 2008 avec la nouvelle formule de calcul des subventions et le remplacement de la base.

À l'instar des années antérieures, la date limite d'acceptation des demandes est fixée 90 jours après la fin de l'année financière visée. Ainsi, la date limite d'acceptation des demandes 2013 est le 31 mars 2014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0319 du 16 avril 2012**

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2012)

**CM11 0663 du 22 août 2011**

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2011)

**CM10 0615 du 24 août 2010**

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2010)

**DESCRIPTION**

Le règlement accorde une subvention à l'artiste professionnel ou à la personne morale, dont un tel artiste a le contrôle ou au regroupement d'artistes professionnels, pour l'utilisation d'un atelier d'artiste.

Le calcul de la subvention tient compte de la superficie occupée et utilisée comme atelier d'artiste ainsi que du nombre de jours durant lesquels la partie de l'immeuble ou l'immeuble, non résidentiel, est utilisé comme tel. Cette approche méthodologique adoptée



en 2008 est conservée pour l'exercice 2013. En particulier, le taux utilisé pour le calcul de la subvention demeure à 5,38 \$ le m<sup>2</sup> de superficie de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble utilisé comme atelier d'artiste.

### Résultats du programme

Pour 2012, on constate qu'à ce jour, la subvention moyenne est de 835 \$ et 706 \$ pour les catégories respectives d'artistes, en arts visuels ou en métiers d'art.

Le total annuel des subventions accordées à ce jour est comme suit :

Année	Arts visuels (\$)	Demandes #	Métiers d'art (\$)	Demandes #	Total (\$)	Demandes #
1995	112 002,41	-	-	-	112 002,41	-
1996	157 361,15	275	43 317,32	60	200 678,47	335
1997	166 187,43	282	50 419,58	78	216 607,01	360
1998	187 623,46	304	54 371,90	83	241 995,36	387
1999	199 949,23	332	59 851,26	86	259 800,48	418
2000	202 500,91	325	67 834,47	99	270 335,38	424
2001	170 601,31	333	71 011,34	112	241 612,65	445
2002	162 996,15	312	75 908,61	119	238 904,76	431
2003	179 665,28	292	85 731,47	106	265 396,75	398
2004	178 219,09	288	80 581,93	99	258 801,01	387
2005	169 612,11	256	82 153,52	95	251 765,64	351
2006	159 494,02	243	80 575,59	99	240 069,61	342
2007	143 535,88	201	68 730,65	87	212 266,53	288
2008	160 130,96	222	63 040,74	90	223 171,71	312
2009	178 078,53	252	60 210,64	92	238 289,17	344
2010	182 828,00	269	56 963,00	93	239 791,00	362
2011	175 521,00	253	60 634,00	95	236 154,00	348
2012	122 757,00*	147*	37 411,00*	53*	160 168,00*	200*

\* à ce jour

L'année 2001 demeure l'année record, en terme de nombre de demandes, avec 445 demandes ventilées comme suit : 333 de la part d'artistes en arts visuels et 112 de ceux en métiers d'art. Quant à la somme annuelle des contributions, la moyenne est autour de 240 000 \$, toutes demandes confondues.

La diminution observée du nombre de demandes à travers le temps peut s'expliquer en partie par l'abandon de la taxe d'affaires en 2003. Elle se poursuit jusqu'en 2008, année de l'abandon par la Ville de son rôle locatif. L'artiste habitué de recevoir un compte de taxes, auquel est joint le formulaire de demande de subvention de ce programme peut supposer que le programme de subvention n'existe plus, soit parce qu'il ne reçoit pas de compte de taxes ou, s'il en reçoit un, que celui-ci est peu élevé, comparativement à 2002. Pour contrecarrer cet effet, l'équipe de gestion procède à chaque année à l'envoi de deux rappels ou plus, auprès des bénéficiaires de l'année précédente.

### JUSTIFICATION

Ce règlement donne suite aux décisions depuis l'exercice de 1995, par des administrations municipales qui se sont succédées, d'accorder des subventions aux artistes professionnels

dans le domaine des arts visuels et, depuis l'exercice de 1996, d'en accorder aussi à ceux du domaine des métiers d'art. En effet, la Ville a décidé de soutenir les artistes au même titre qu'elle a toujours soutenu les OBNL locataires. Le soutien aux OBNL se traduisait jusqu'en 2003 par le manque à gagner dû aux exemptions de taxe d'affaires, auxquelles ces derniers avaient droit. Toutefois, les artistes ne pouvant être exemptés de la taxe d'affaires, la Ville a considéré important de leur accorder un avantage du même genre, par le biais de ce programme de subvention. À l'heure actuelle, le soutien aux OBNL de ce domaine s'effectue notamment par les mesures ou programmes adoptés en vertu de la Politique de développement culturel alors que le soutien aux artistes au moyen d'une subvention sera maintenu par l'adoption du présent règlement.

Finalement, le programme maintient un lien de confiance important entre la Ville, le milieu et les artistes concernés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits budgétaires afférents aux subventions, consentis dans le cadre de ce règlement sont passés de 260 000 \$, en 2008, à 235 000 \$, et ce, depuis 2009. Tout montant additionnel de subvention est pris à même l'enveloppe prévue. Alors que les crédits budgétaires sont prévus à la Direction de la culture et du patrimoine, la gestion du programme est assurée par le personnel de l'équipe de la Direction de la diversité sociale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en œuvre de ce règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2013) est prévue pour mai 2013.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **Mai 2013 :**

- Mise à jour des documents du programme, du formulaire de demande, photocopies et distribution dans les BAM et les bureaux d'arrondissement
- Diffusion d'un communiqué sur le fil de presse
- Brève sur le site Internet de la culture de la Ville
- Mise à jour des rubriques sur le site de la culture avec PDF du programme et du formulaire de demande
- Brève dans la section *La mairie / administration municipale* du portail de la Ville avec renvoi hyperlien au site de la culture
- Même procédé pour le portail en anglais de la Ville

#### **Mai 2013 :**

- Annonce auprès des bénéficiaires de 2012

#### **Octobre 2013 :**

- 1er rappel auprès des bénéficiaires de 2012

#### **Février 2014**

- 2e rappel auprès des bénéficiaires de 2012

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Avril 2013** Comité exécutif

**Avril 2013** Avis de motion du projet de règlement - Conseil municipal

**Mai 2013** Adoption du règlement - Conseil municipal

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C- 47.1)

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Paul LANGLOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia MCMULLEN

Agent(e) de recherche

**Tél :** 514-868-5579

**Télécop. :** 514 872-8146

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne RAYMOND

Chef de division

**Tél :** 872.2252

**Télécop. :** 872.9848

**Date d'endos. :** 2013-02-19

**Dossier # :1131361001**



**Dossier # : 1135337003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection d'immeubles, l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif

D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection des immeubles, l'amélioration des équipements dans les parcs ainsi que la rénovation et mise à niveau des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt mentionné au dossier.

**Signé par** Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-03-18 08:17

**Signataire :**

Robert LAMONTAGNE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal et trésorier  
Finances , Bureau du directeur principal

**Dossier # :1135337003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135337003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2013-2015, un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant la protection d'immeubles, l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme triennal d'immobilisations 2013-2015 prévoit des interventions sur des immeubles relevant de la compétence du conseil municipal. Ces interventions visent des services professionnels, des travaux d'aménagement, de construction et de mises aux normes de bâtiments.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0767-1 du 20 septembre 2012, portant adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 (volet ville centrale)  
CM13 0133 du 26 février 2013, portant modification du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 par l'ajout d'un montant de 42 001 000 au budget 2013 de la ville de Montréal (ville centrale)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale de 60 000 000 \$ afin de financer des travaux visant à rénover et mettre aux normes les bâtiments municipaux, l'acquisition d'équipements, les services professionnels, l'amélioration des équipements dans les parcs, les travaux sur les installations aquatiques et les immeubles à usage aquatique et sportif.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement de divers contrats futurs et, par conséquent, évitera le financement de ces derniers par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

**JUSTIFICATION**

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permettra de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrat, et par conséquent, permettra de réaliser plus rapidement les travaux cités en objet du présent dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux relèvent à la fois de la responsabilité des services centraux et des

arrondissements. Toutefois le règlement d'emprunt de 60 000 000 sera à la charge de la ville centrale puisqu'il s'agit de travaux inscrits au PTI des services centraux et donc à la charge de l'ensemble des contribuables de la ville centrale. Les unités d'affaires devront prévoir les budgets requis pour la réalisation des travaux à même l'enveloppe de leur programme triennal d'immobilisations 2013-2015.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Youcef OUCHENIR

CONSEILLER EN PLANIFICATION  
BUDGÉTAIRE

**Tél :** 514 872-3149

**Télécop. :** 514 868-4447

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis LABERGE

Chef de programmes

**Tél :** 514 872-2238

**Télécop. :** 514 872-0690

**Date d'endos. :** 2013-03-12

**Dossier # :1135337003**



**Dossier # : 1135282001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) » afin de refléter, dans les forfaits Espace pour la vie/Tour de Montréal, des augmentations tarifaires de la Tour de Montréal, propriété du Parc olympique.

Il est recommandé de:  
Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013)» afin de refléter, dans les forfaits Espace pour la vie/Tour de Montréal, des augmentations tarifaires de la Tour de Montréal, propriété du Parc olympique.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-03-28 16:33

**Signataire :** Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1135282001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135282001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 12-055 sur les tarifs (exercice financier 2013) » afin de refléter, dans les forfaits Espace pour la vie/Tour de Montréal, des augmentations tarifaires de la Tour de Montréal, propriété du Parc olympique.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1996, les institutions d'Espace pour la vie (Jardin botanique, Biodôme, Insectarium et Planétarium) et la Tour de Montréal du Parc olympique offrent des forfaits conjoints pour répondre à une demande des visiteurs de nos institutions respectives. En effet, nombreux sont les visiteurs qui souhaitent jumeler leur visite d'une ou plusieurs des institutions d'Espace pour la vie (p.ex., le Biodôme) à celle de la Tour de Montréal puisque ces attractions touristiques sont contiguës. En 2012, 78 648 visiteurs se sont prévalus de cette option.

Chaque année, lors du dépôt du budget, la tarification pour l'année suivante pour les institutions d'Espace pour la vie, incluant les forfaits avec la Tour de Montréal (approuvés par les instances décisionnelles du Parc olympique), est déposée et approuvée par le conseil municipal.

Pour 2013, suite à des changements de personnel à la direction de la Tour de Montréal, des délais incontrôlables quant à une révision majeure de l'offre et de la tarification de la Tour de Montréal ont fait en sorte que le règlement sur les tarifs approuvé lors du conseil municipal du 18 décembre 2012 n'incluait pas les nouveaux tarifs de la Tour devant être mis en oeuvre au printemps 2013. Bien que le Parc olympique honore présentement les tarifs tels qu'entérinés le 18 décembre dernier, il souhaite que la majoration de leurs tarifs puisse prendre effet dès l'approbation par les instances de la Ville de Montréal du règlement modifié.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 1128 (18 décembre 2012) : Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (numéro de dossier: 1121614001)

**DESCRIPTION**

Suite à l'adoption du règlement 12-055 sur les tarifs 2013, le Parc olympique a conclu cette réflexion stratégique et a décidé de majorer ses tarifs pour la Tour de Montréal. Ces hausses tarifaires ont des impacts sur les tarifs de vente des forfaits offerts avec les institutions d'Espace pour la vie, qui sont inclus à l'article 48 du règlement sur les tarifs. Ces modifications touchent les catégories de clients suivants: les résidents du Québec, les



groupes de 15 personnes et plus et les visites organisées par un organisme touristique. Les détails de ces changements sont présentés dans le document en pièce jointe (document juridique) ainsi que dans ce tableau résumant les augmentations des tarifs de la Tour.

Majorations des tarifs à la Tour de Montréal			
Catégories	Rés. Qc	Groupes	Org. tour.
Adulte	+ 3,50 \$	+ 4,00 \$	+ 2,50 \$
65 ans et +	+ 2,00 \$	+ 2,75 \$	+ 2,00 \$
Étudiant	+ 3,50 \$	+ 4,25 \$	+ 3,25 \$
5 à 17 ans	+ 1,75 \$	+ 2,00 \$	+ 1,25 \$
Famille	+ 6,50 \$		

Ainsi, par exemple, un adulte, résident du Québec, souhaitant acheter un forfait "une institution d'Espace pour la vie + Tour de Montréal", sans Mosaïcultures, en haute saison, verra le tarif de son forfait passer de 26,25\$ à 29,75\$.

## JUSTIFICATION

Le Parc olympique a fourni la justification suivante pour expliquer la hausse de ses tarifs:

«Au cours de la dernière année, le Parc olympique a entrepris un ambitieux plan de relance visant à faire de ce lieu mythique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique, notamment en vue du 40<sup>e</sup> anniversaire de la tenue des Jeux olympiques à Montréal en 2016, et du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville de Montréal en 2017. Parmi les nombreux projets qui ont été mis de l'avant, le Parc olympique a entamé la revitalisation complète de la Tour de Montréal. Les travaux qui seront entrepris graduellement visent à redonner ses lettres de noblesse à ce lieu qui a été consacré symbole de Montréal à l'échelle internationale. Cette année, en plus de doter la Tour d'un tout nouvel éclairage extérieur pour la mettre en valeur, une expérience renouvelée sera proposée à l'étage de l'Observatoire, qui est fréquenté, annuellement, par près de 300 000 visiteurs et touristes. Il y aura un centre d'interprétation aux murs entièrement repeints, où l'on pourra, grâce à des maquettes, photos et documents d'archives, profiter d'une visite commentée du site tout en bénéficiant de la vue panoramique imprenable sur la ville et la plaine du Saint-Laurent. De plus, le décor des salles des étages situés en dessous de l'Observatoire sera aussi rafraîchi par la pose de nouveaux revêtements de sol et la rénovation des bars notamment. Le nouveau tarif proposé s'avère le reflet de ces efforts visant à rehausser le statut de plus haute tour inclinée au monde comme destination touristique de premier plan à Montréal. »

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Puisque la part attribuable à la Tour de Montréal sur la vente des produits conjoints n'est pas budgétée autant au niveau des revenus que des dépenses par la Ville de Montréal et que cette part est imputée directement dans un compte à payer mensuel, il n'y a aucun impact financier à prévoir pour la Ville de Montréal suite à la modification du règlement tarifaire.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le règlement municipal n'est pas modifié, Espace pour la vie s'expose à une baisse potentielle de revenus de près de 42 000 \$ (calculée selon le nombre de billets vendus en

2012) puisqu'elle devra absorber la hausse de tarifs de la Tour à même ses revenus autonomes. En effet, l'Espace pour la vie se verra contraint de vendre les forfaits aux tarifs annoncés dans le règlement adopté le 18 décembre 2012. Puisque le Parc olympique appliquera de son côté les nouveaux tarifs, la part relative de l'Espace pour la vie liée à la vente du forfait s'en trouvera réduite.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les nouveaux tarifs seront affichés sur nos différents outils de communication et aux guérites suite à l'adoption du règlement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les changements de tarifs seront appliqués suite à la publication du règlement suite à son approbation par le conseil municipal.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie BOURBONNAIS

Adjointe au directeur et chef de division  
ressources humaines

**Tél :** 514-868-3026

**Télécop. :** 514-872-9647

#### **ENDOSSÉ PAR**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Télécop. :** 514 872-1455

**Date d'endos. :** 2013-03-21

**Dossier # :1135282001**

CE : 40.006

2013/04/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1124435009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est, au nord-est de la rue Taillon et au nord-ouest de la rue De Teck, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve » / Créer une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie sur les lots cédés. N/Réf. : 31H12-005-3576-03

Il est recommandé :

- d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est, au nord-est de la rue Taillon et au nord-ouest de la rue De Teck, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve », laquelle ruelle est formée des lots 4 807 429 à 4 807 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRA au plan S-115 Longue-Pointe, préparé le 8 novembre 2012, par Noémie Plante, arpenteure-géomètre, sous sa minute 89.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-27 14:35

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1124435009**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124435009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est, au nord-est de la rue Taillon et au nord-ouest de la rue De Teck, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve » / Créer une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie sur les lots cédés. N/Réf. : 31H12-005-3576-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2008, l'ombudsman de Montréal a reçu une demande écrite d'un propriétaire afin d'obtenir un remboursement relativement à des travaux qui auraient été effectués sur sa propriété suite à des dommages causés par des arbres municipaux. Après analyse de cette demande, l'ombudsman a invité ce propriétaire à s'adresser aux tribunaux de droit commun s'il croyait être en mesure de démontrer que les dommages étaient imputables à la Ville de Montréal. Par contre, suite à cette réclamation, la Ville a constaté que ce propriétaire et certains voisins occupaient illégalement la ruelle municipale située à l'arrière de leur propriété, soit celle localisée à l'est de la rue Sherbrooke Est, entre la rue Taillon et la rue Bolduc, laquelle est illustrée par une trame ombrée sur les plans B et C en pièces jointes. De ce fait, l'ombudsman a communiqué avec l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve afin de connaître leur opinion et savoir si les résidents devaient entreprendre les procédures d'acquisition auprès de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI). Après analyse, l'Arrondissement a mandaté la DSTI pour régulariser cette situation d'occupation illégale dans ladite ruelle.

Lors de l'analyse de ce dossier, certains problèmes ont été soulevés et devaient être régularisés préalablement au transfert de ruelle aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Premièrement, la Ville a procédé à l'acquisition d'une partie de la ruelle, soit les lots 4 807 429, 4 807 430, 4 807 431, 4 807 436, 4 807 437, 4 807 439 du cadastre du Québec, laquelle ruelle était connue anciennement sous le numéro de 1 713 003 du cadastre du Québec. En effet, suite à l'étude du dossier, il a été constaté que cette partie de ruelle n'appartenait pas à la Ville et était plutôt gérée par Revenu Québec comme propriétaire temporaire d'un bien de propriétaire inconnu ou introuvable. De ce fait, la Ville a procédé à l'acquisition de cette ruelle en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal afin de rencontrer les conditions de cession par les articles 179 et suivants de

l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

De plus, il a été constaté que la propriété érigée sur le lot 1 713 002 et portant le numéro civique 3215 de la rue Taillon pouvait subir un préjudice lors du partage de la ruelle. En effet, ce dernier utilise cette ruelle pour accéder à son garage situé à l'arrière de sa propriété. Pour remédier à ce problème et afin de ne pas causer de préjudice à ce propriétaire, la Ville a obtenu du propriétaire adjacent (lot 1713 004) une renonciation d'acquérir la moitié de ruelle, permettant ainsi de maintenir l'accessibilité au garage.

Également, le propriétaire de l'immeuble commercial sis au 9170 rue Sherbrooke Est et identifié par le lot 1 713 010 a renoncé d'acquérir la partie de ruelle adjacente à sa propriété. En effet, puisque la ruelle se trouve complètement à l'intérieur d'un secteur d'habitation exclusive, le commerçant n'aurait pu accroître ses activités commerciales dans la portion de ruelle qu'il aurait pu acquérir. Ainsi, la portion de ruelle sera cédée au voisin, propriétaire du lot 1 713 009, permettant ainsi de régulariser l'occupation faite par celui-ci.

Une autre particularité de ce dossier est la présence de bâtiments construits en contiguïté sur les rues De Teck et Bolduc. Bien que ces bâtiments ont tous front sur la ruelle de la Ville, il demeure que cette ruelle est gazonnée et occupée par des clôtures, cabanons et piscines privant ainsi certains propriétaires d'accéder à leur cour arrière. Cependant, quelques propriétaires ont installé des portes au niveau de leur clôture afin de permettre le passage d'une cour arrière à une autre (voir photos annexées).

Puisque l'ensemble de ces propriétaires occupe la ruelle de la Ville, une requête leur a été transmise pour savoir s'ils désiraient acquérir leur partie de ruelle, et ce, même s'il y avait présence de bâtiment en contiguïté. Une pétition a été transmise à l'ensemble des 21 propriétaires bornant cette ruelle et 17 d'entre eux ont signé. Le taux de signature est de 81 % et représente 91 % du front des terrains longeant cette ruelle. Ces résultats démontrent que la majorité des propriétaires désire acquérir la ruelle de la Ville.

Cependant, il est à préciser que cette cession de ruelle dérogera à l'encadrement administratif sur la cession de ruelles aux propriétaires riverains. En effet, ce nouvel encadrement, en vigueur depuis le 6 avril 2011, précise qu'une ruelle peut être cédée si tous les propriétaires riverains, dont les immeubles contigus ou construits aux limites latérales du lot, sont en accord avec sa fermeture. Or, il se trouve parmi les 13 propriétés construites en contiguïté, qu'une personne refuse la fermeture (propriété n° 13 sur le plan C), qu'une personne n'a pas répondu à la requête (propriété n°12 sur le plan C) et depuis l'ouverture de ce dossier, 2 propriétés ont été vendues, soit les n° 4 et 5. Par contre, les anciens propriétaires étaient favorables à la cession de ruelle. Néanmoins, en vertu de cet encadrement administratif, les autorités de la Ville peuvent se soustraire pour quelques motifs que ce soient et à leur discrétion de la présente directive. Après consultation, tant auprès de l'Arrondissement que l'ombudsman (voir lettre de l'ombudsman datée du 6 juillet 2012 ci-jointe), il fut convenu que la DSTI pouvait soumettre le présent dossier décisionnel aux autorités compétentes pour approbation. Toutefois, il est à noter qu'un propriétaire riverain qui n'a pas signé la requête prévue à l'article 179 (pétition) peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, cette indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Ainsi, le présent sommaire a pour but de permettre la fermeture de vingt (20) lots identifiés par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRA au plan S-115 Longue-Pointe, préparé le 8 novembre 2012, par Noémie Plante, arpenteuse-géomètre, sous sa minute 89, comme domaine public et de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, une servitude à des fins de

télécommunications et de transport d'énergie devra être créée sur l'ensemble des lots cédés.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE11 0223 - 23 février 2011** - Procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal dans le but d'acquérir la ruelle gérée par Revenu Québec.

### **DESCRIPTION**

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est, au nord-est de la rue Taillon et au nord-ouest de la rue De Teck, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve », laquelle ruelle est formée des lots 4 807 429 à 4 807 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, telle qu'illustrée par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRA au plan S-115 Longue-Pointe, préparé le 8 novembre 2012, par Noémie Plante, arpenteure-géomètre, sous sa minute 89 et créer une servitude à des fins de télécommunications et de transport d'énergie sur les lots cédés.

### **JUSTIFICATION**

En considérant les aspects suivants :

- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains;
- Cette ruelle est non ouverte à la circulation;
- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, la DSTI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le transfert aux propriétaires riverains de cette ruelle permettra aux propriétaires d'agréments leur qualité de milieu de vie résidentiel.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La fermeture de cette ruelle et le transfert aux propriétaires riverains enlèvera le caractère public de celle-ci et le droit de passage en faveur des riverains, et ce, même si la ruelle est non ouverte, qu'elle est gazonnée et que techniquement des clôtures, cabanons et piscines sont installés. Advenant le cas où la cession de la ruelle ne se concrétise pas, des mesures devront être entreprises auprès de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve afin que les résidents libèrent la ruelle de leurs empiètements illégaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation

foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'adoption de ce projet de règlement est proposée, suivant l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Cependant, il est à noter que ce dossier déroge à cet encadrement par le fait que la DSTI n'a pas obtenu l'accord de tous les propriétaires des immeubles contigus.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain DECOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction Gestion Stratégique\_ressources humaines\_financières et matérielles (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE

Conseiller en immobilier

**Tél :** 514 872-0070

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis Sauvé  
Chef de section  
Tel. : 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2012-12-06





**Dossier # : 1136090021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste - Bâtiment de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare - situé au 1174, rue de Champlain, sur une partie du lot 4 310 708.

D'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste - Bâtiment de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare - situé au 1174, rue de Champlain, sur une partie du lot 4 310 708.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-03-06 14:13

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1136090021**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136090021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste - Bâtiment de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare - situé au 1174, rue de Champlain, sur une partie du lot 4 310 708.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête d'autorisation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre la réalisation d'un projet d'occupation de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare, à des fins résidentielles, pour personnes en difficulté. Le bâtiment est localisé au 1174, rue de Champlain, dans le quartier Saint-Jacques.

Cette propriété appartenait à l'archevêché de Montréal sous le vocable de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Brigide et est actuellement propriété du Centre communautaire Sainte-Brigide. L'organisme P.A.S. l'acquerra prochainement afin de réaliser le projet «PAS de la rue». Ce programme offre des logements de transition avec soutien communautaire destinés à des personnes de 55 ans et plus en situation d'itinérance ou susceptibles de le devenir. Le projet vise l'aménagement de 8 logements subventionnés par Accès Logis pour location à court et moyen termes.

La présente modification au Plan d'urbanisme vise à autoriser l'habitation dans une zone mixte mais identifiée « *Couvent, monastère et lieu de culte* » à la liste intitulée «Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle» incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville peut modifier le Plan d'urbanisme.

Par ailleurs, ce projet d'occupation résidentielle contrevient aux usages prescrits par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) dans un secteur E.5(1) qui comprend seulement l'usage « lieux de culte ». Une dérogation porte aussi sur le nombre d'unités de stationnement exigées puisque le projet n'en propose aucune.

Ainsi, la présente modification au Plan d'urbanisme (dossier 1136090021) est accompagnée d'un projet de règlement, (dossier 1126090041) selon l'article 89.4° de la Charte de la Ville de Montréal, qui permettra au conseil d'agglomération d'autoriser un projet destiné à du logement social de transition pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de

soins ou d'hébergement.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM04 0835 - 23 novembre 2004 - Adoption du plan d'urbanisme révisé de la Ville de Montréal.

CM09 0541- 15 juin 2009 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (Partie II, Les documents d'arrondissement) en ajoutant dans la section « Les habitations » le bâtiment situé au 1151, rue Alexandre de Sève représentant le presbytère sur le site de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et portant le numéro de lot 4 310 709 ainsi que le terrain portant le numéro de lot 4 310 710.

CA09 240500 – 7 juillet 2009 - Adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), d'une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation à des fins d'habitation et d'activités communautaires ou socioculturelles du bâtiment projeté sur le lot 4 310 710 ainsi que pour le presbytère portant le no de lot 4 310 709, bâtiment situé aux 1174 à 1188 rue De Champlain et aux 1151 à 1153, rue Alexandre de Sève.

CA13 240129 - 12 mars 2013 - Soumettre pour adoption au conseil d'agglomération un règlement autorisant l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social de transition, en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89, de la Charte de la Ville de Montréal, immeuble situé sur une partie du lot 4 310 708

### **DESCRIPTION**

#### **État actuel**

Érigé en 1867, l'ensemble église, sacristie et presbytère constitue un témoin important de l'histoire du quartier. Malgré le fait que les activités religieuses diminuent et disparaissent, ces bâtiments sont encore le lieu d'activités communautaires. La sacristie est un bâtiment autonome, adossé à l'église, constitué d'une structure de béton et d'un revêtement de pierre de taille. Il aurait été construit en 1928, environ 40 ans après l'édification de l'église. La sacristie offre une fenestration adéquate pour l'aménagement de logements et des espaces assez vastes pour des activités communautaires. Il n'y a aucune modification prévue à l'apparence du bâtiment.

Ce bâtiment de la sacristie (1174, rue de Champlain) est noté d'intérêt patrimonial et architectural, dans la liste intitulée « *Couvent, monastère et lieu de culte* » du Plan d'urbanisme. Également reconnu dans l'ensemble des lieux de culte d'intérêt patrimonial du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), il s'inscrit comme « *établissement cultuel* » dans un secteur significatif à normes en tant qu'*immeuble significatif*. Un contrôle quant aux travaux de transformation est requis puisque ce projet est visé par la procédure d'approbation de Titre VIII.

#### **Description du projet**

- Aménagement de 8 logements d'une chambre, une buanderie, un bureau et une salle de réunion;
- Modification du niveau du sous-sol pour le transformer en niveau de rez-de-chaussée, possible grâce à la grande hauteur sous plafond et création d'un vide sanitaire (sous-sol);
- Ajout d'une porte d'accès sur la façade sud du bâtiment et remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres similaires aux existantes mais avec nouvel encadrement en aluminium et ouverture à trémie;
- Remplacement des grilles de protection ainsi que les portes d'entrée principale et rénovation de la toiture
- 4 cases de stationnement non fournies, aucun espace disponible sur le terrain

## **Cadre réglementaire : le projet déroge au zonage et au Plan d'urbanisme (usage)**

- Adoption d'un projet en vertu du paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (pour logement social) qui comporte les dérogations suivantes :
  - Usage résidentiel proposé (en zone E.5(1))
  - Absence d'unités de stationnement (4 seraient requises);
- Modification au Plan d'urbanisme pour retirer la sacristie (1174, rue De Champlain) de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle et intégrés à la catégorie « les lieux de culte »*. Ainsi, la sacristie devra se retrouver dans la section « Les habitations » de cette même liste;
- Il n'est pas nécessaire de soumettre le présent projet au Comité Jacques-Viger car celui-ci ne modifie en rien l'apparence extérieure du bâtiment visé.

### **JUSTIFICATION**

La division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises émet un avis favorable en considération des éléments suivants :

- Le projet permettra la réutilisation de la sacristie pour des activités résidentielles et communautaires, qui sont des activités compatibles avec le secteur;
- Les objectifs du Centre communautaire de la paroisse de Sainte-Brigide sont principalement axés sur le développement d'activités et de programmes communautaires et assurent ainsi le maintien du bien-être de la communauté en périphérie ainsi que la pérennité des usages déjà établis;
- L'intégration de ces logements de transition est appropriée puisque l'objectif des groupes communautaires est de couvrir plusieurs problématiques entourant le secteur (itinérance, décrochage, vieillissement de la population, réinsertion...);
- Ce projet d'usage résidentiel et communautaire répond bien à l'ensemble des critères relatifs au patrimoine bâti établis au plan d'urbanisme notamment sur la conservation du cadre bâti de valeur exceptionnelle;
- Le bâtiment est un immeuble significatif comportant une facture architecturale de grande qualité et il est en excellent état. Le projet n'implique aucune modification au bâtiment existant;
- Le projet est conforme à la réglementation quant à la densité et la hauteur prescrites pour ce secteur;
- L'absence de cases de stationnement dans le projet est justifiée par le type de clientèle et l'impossibilité d'aménager des cases de stationnement sur le site par manque d'espace;
- À sa séance du 24 janvier 2013, le CCU a émis un avis favorable au projet à l'unanimité;
- Le projet sera soumis à une révision architecturale selon le titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget du projet est estimé à 1,5 M.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réutilisation de la sacristie et conservation du cadre bâti sans aucune modification de l'apparence extérieure du bâtiment.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement – avis de motion et première lecture du projet de règlement;

- Assemblée publique de consultation à l'arrondissement
- Conseil municipal - adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Conseil municipal peut modifier le Plan d'urbanisme afin de retirer la sacristie (1174, rue de Champlain) de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle et intégrés à la catégorie « les lieux de culte »* et de l'intégrer à cette même liste, section «Les Habitations».

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Claire MORISSETTE)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable à l'unanimité

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 0000

Télécop. : 514-868-4912

### ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE

Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514-872-2698.

Télécop. : 514-872-4819.

Date d'endos. : 2013-02-28

**Dossier # :1136090021**



**Dossier # : 1126090041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social de transition, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, immeuble situé sur une partie du lot 4 310 708 - 300067111

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de présenter la proposition suivante :  
ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 24 janvier 2013;

Il est proposé :

De soumettre pour adoption au Conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte de la Ville, le projet de règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-03-12 14:33

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1126090041**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1126090041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant l'occupation d'un immeuble destiné à du logement social de transition, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte, immeuble situé sur une partie du lot 4 310 708 - 300067111

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête d'autorisation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre la réalisation d'un projet d'occupation de la sacristie de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare, à des fins résidentielles, pour personnes en difficulté. Le bâtiment est localisé sur une partie du lot 4 310 708, dans le quartier Saint-Jacques.

Cette propriété appartenait à l'archevêché de Montréal sous le vocable de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Brigide et est actuellement propriété du Centre communautaire Sainte-Brigide. L'organisme P.A.S. l'acquerra prochainement afin de réaliser le projet «PAS de la rue». Ce programme offre des logements de transition avec soutien communautaire destinés à des personnes de 55 ans et plus en situation d'itinérance ou susceptibles de le devenir. Le projet vise l'aménagement de 8 logements subventionnés par Accès Logis pour location à court et moyen termes.

Ce projet d'occupation résidentielle contrevient aux usages prescrits par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) dans un secteur E.5(1) qui comprend seulement l'usage « lieux de culte ». Il déroge aussi au nombre d'unités de stationnement exigé puisqu'il n'en propose aucune.

La présente procédure, selon l'article 89.4<sup>o</sup> de la Charte de la Ville de Montréal, permettra au conseil d'agglomération d'autoriser un projet destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Le présent projet (dossier 1126090041) est accompagné dans un dossier parallèle (1136090021) d'une modification au Plan d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM04 0835 - 23 novembre 2004 - Adoption du plan d'urbanisme révisé de la Ville de Montréal.

CM09 0541- 15 juin 2009 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (Partie II, Les documents d'arrondissement) en ajoutant dans la section « Les habitations » le bâtiment situé au 1151, rue Alexandre de Sève représentant le presbytère sur le site de l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et portant le numéro de lot 4 310 709 ainsi que le terrain portant le numéro de lot 4 310 710.

CA09 240500 – 7 juillet 2009 - Adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), d'une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation à des fins d'habitation et d'activités communautaires ou socioculturelles du bâtiment projeté sur le lot 4 310 710 ainsi que pour le presbytère portant le no de lot 4 310 709, bâtiment situé aux 1174 à 1188 rue De Champlain et aux 1151 à 1153, rue Alexandre de Sève.

## **DESCRIPTION**

### **État actuel**

Érigé en 1867, l'ensemble église, sacristie et presbytère constitue un témoin important de l'histoire du quartier. Malgré le fait que les activités religieuses diminuent et disparaissent, ces bâtiments sont encore le lieu d'activités communautaires. La sacristie est un bâtiment autonome, adossé à l'église, constitué d'une structure de béton et d'un revêtement de pierre de taille. Il aurait été construit en 1928, environ 40 ans après l'édification de l'église. La sacristie offre une fenestration adéquate pour l'aménagement de logements et des espaces assez vastes pour des activités communautaires. Il n'y a aucune modification prévue à l'apparence du bâtiment.

Ce bâtiment de la sacristie est noté d'intérêt patrimonial et architectural, dans la liste intitulée « *Couvent, monastère et lieu de culte* » du Plan d'urbanisme. Également reconnu dans l'ensemble des lieux de culte d'intérêt patrimonial du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), il s'inscrit comme « *établissement cultuel* » dans un secteur significatif à normes en tant qu'*immeuble significatif*. Un contrôle quant aux travaux de transformation est requis puisque ce projet est visé par la procédure d'approbation de Titre VIII.

### **Description du projet**

- Aménagement de 8 logements d'une chambre, une buanderie, un bureau et une salle de réunion;
- Modification du niveau du sous-sol pour le transformer en niveau de rez-de-chaussée, possible grâce à la grande hauteur sous plafond et création d'un vide sanitaire (sous-sol);
- Ajout d'une porte d'accès sur la façade sud du bâtiment et remplacement des fenêtres actuelles par des fenêtres similaires aux existantes mais avec nouvel encadrement en aluminium et ouverture à trémie;
- Remplacement des grilles de protection ainsi que les portes d'entrée principale et rénovation de la toiture
- 4 cases de stationnement non fournies, aucun espace disponible sur le terrain

### **Cadre réglementaire : le projet déroge au zonage et au Plan d'urbanisme (usage)**

- Adoption d'un projet en vertu du paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (pour logement social) qui comporte les dérogations suivantes :
  - Usage résidentiel proposé (en zone E.5(1))
  - Absence d'unités de stationnement (4 seraient requises);
- Modification au Plan d'urbanisme pour retirer la sacristie de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur*



*exceptionnelle et intégrés à la catégorie « les lieux de culte ».* Ainsi, la sacristie devra se retrouver dans la section « Les habitations » de cette même liste;

- Il n'est pas nécessaire de soumettre le présent projet au Comité Jacques-Viger car celui-ci ne modifie en rien l'apparence extérieure du bâtiment visé.

## **JUSTIFICATION**

La division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises émet un avis favorable en considération des éléments suivants :

- Le projet permettra la réutilisation de la sacristie pour des activités résidentielles et communautaires, qui sont des activités compatibles avec le secteur;
- Les objectifs du Centre communautaire de la paroisse de Sainte-Brigide sont principalement axés sur le développement d'activités et de programmes communautaires et assurent ainsi le maintien du bien-être de la communauté en périphérie ainsi que la pérennité des usages déjà établis;
- L'intégration de ces logements de transition est appropriée puisque l'objectif des groupes communautaires est de couvrir plusieurs problématiques entourant le secteur (itinérance, décrochage, vieillissement de la population, réinsertion...);
- Ce projet d'usage résidentiel et communautaire répond bien à l'ensemble des critères relatifs au patrimoine bâti établis au plan d'urbanisme notamment sur la conservation du cadre bâti de valeur exceptionnelle;
- Le bâtiment est un immeuble significatif comportant une facture architecturale de grande qualité et il est en excellent état. Le projet n'implique aucune modification au bâtiment existant;
- Le projet est conforme à la réglementation quant à la densité et la hauteur prescrites pour ce secteur;
- L'absence de cases de stationnement dans le projet est justifiée par le type de clientèle et l'impossibilité d'aménager des cases de stationnement sur le site par manque d'espace;
- Un règlement adopté par le conseil de la Ville en vertu de paragraphe 4<sup>e</sup> du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de Montréal n'est pas sujet à une approbation référendaire;
- À sa séance du 24 janvier 2013, le CCU a émis un avis favorable au projet à l'unanimité;
- Le projet sera soumis à une révision architecturale selon le titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget du projet est estimé à 1,5 M.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet permet de réaliser un projet résidentiel à caractère social et communautaire et de répondre à un besoin de logements dans le secteur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement – transmission au CE puis au conseil municipal pour adoption au conseil d'agglomération

- Conseil d'arrondissement – transmission au CE et au conseil municipal du projet parallèle de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;
- Conseil d'agglomération – adoption d'un avis de motion et du projet de règlement
- Conseil d'agglomération – adoption du règlement 89.4
- Conseil municipal - adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme
- Révision architecturale
- Émission du permis.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet peut être autorisé en vertu de l'article 89 paragraphe 4 de la Charte car l'habitation prévue est destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Claire MORISSETTE)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Rose GORROZ

Conseiller(ere) en aménagement

**Tél :** 514-872-9392

**Télécop. :** 514 868-4912

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE

Directeur(trice) aménagement urbain  
serv.entreville-marie

**Tél :** 514-872-2698

**Télécop. :** 514 872-4819

**Date d'endos. :** 2013-03-01

**Dossier # :1126090041**



**Dossier # : 1130498001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012

Il est recommandé au comité exécutif de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012.

**Signé par** Danielle CÉCILE **Le** 2013-03-27 08:45

**Signataire :**

Danielle CÉCILE

\_\_\_\_\_  
Directrice - habitation  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

**Dossier # :1130498001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130498001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, qui constitue l'un des outils de mise en oeuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. La Stratégie d'inclusion vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives;
- Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de copropriétés abordables.

Les objectifs visés par la Stratégie sont l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs "familles" ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008.

Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion par voie réglementaire; la Ville adopta alors une approche incitative. Ce contexte juridique demeure, mais il pourrait changer éventuellement advenant des modifications à la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU) qui permettraient aux municipalités de réglementer l'inclusion de logements abordables (logements sociaux et communautaires, logements abordables privés et logements pour familles). À cet effet, un projet de loi cheminait avant les élections québécoises de 2012, et pourrait être repris par le nouveau gouvernement.

En attendant de possibles changements à la LAU, le comité exécutif a approuvé le 14 mars 2012 la résolution suivante (CE12 0338):

- 1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements*

*abordables dans les nouveaux projets résidentiels ("le Fonds"), afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;*

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Le Fonds est donc un dispositif de nature transitoire, et les objets et principes de base de la Stratégie demeurent inchangés. Elle demeure de nature incitative et vise le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés. Dans le contexte particulier des projets où le promoteur et les autorités de la ville centre et de l'arrondissement concerné conviennent qu'il n'est ni souhaitable et ni pertinent d'inclure sur site des composantes de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés, ou encore lorsque l'identification de projets hors site s'avère difficile voire impossible, le recours à une contribution financière constitue alors le moyen pour le promoteur de se conformer à la Stratégie d'inclusion.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Le présent sommaire vise donc à présenter un bilan en date du 31 décembre 2012. Les prochains bilans porteront sur une période d'un an, se terminant le 31 décembre de chaque année.

Rappelons que depuis l'adoption de la Stratégie d'inclusion, 31 ententes ont été conclues ou sont en voie de l'être. Celles-ci représentent, à terme, un potentiel de plus de 4 000 logements sociaux et communautaires et autant de logements abordables privés. Parmi ces ententes, 23 (74 %) prévoit l'inclusion des logements sociaux et communautaires sur le site du projet et 18 (58 %) ont été conclues avant la création du Fonds de contribution. Par ailleurs, une entente de contribution financière a été convenue avec le promoteur dans le cas de 12 projets.

Dans l'optique que d'éventuels changements à la LAU accorderont des outils permettant de simplifier et clarifier l'application de la Stratégie d'inclusion, la Direction de l'habitation entend, au cours des prochains mois, pousser l'analyse des contributions et garanties financières demandées pour le logement social et communautaire et abordable privé. Cette analyse devrait également porter sur d'autres paramètres actuellement utilisés pour établir l'inclusion, leurs impacts sur la viabilité des projets et l'atteinte des objectifs visés en matière de logements sociaux et abordables.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE120338 (2012-03-14) - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

CE072061 (2007-12-11) - Adoption du rapport de la consultation et des recommandations résultant de l'étude publique de l'avancement de la mise en oeuvre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*

CE051708 (2005-08-24) - Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

### **DESCRIPTION**

#### **1. Fonctionnement du Fonds de contribution**

##### La dotation du Fonds

*Logement social et communautaire* : chaque contribution est accompagnée d'une lettre d'engagement du donateur confirmant que le don est destiné aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires. Les contributions sont le résultat de négociations en vertu de la Stratégie, y compris de projets négociés en arrondissement et comportant moins de 200 logements;

*Logement privé abordable ou pour familles* : les contributions prennent forme lors de l'encaissement des lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Des contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds ou provenant d'ententes négociées directement par les arrondissements pourraient ne pas transiter par le Fonds mais être versées directement au bénéfice de projets de logements sociaux. Toutefois, le Fonds peut accepter les contributions financières permettant aux promoteurs de se conformer aux objectifs de la Stratégie et de ses variantes en arrondissement.

### L'utilisation du Fonds

*Logement social et communautaire* :

- en priorité pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires;
- en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration.

*Logement privé abordable ou pour familles* :

- pour l'achat d'immeubles (terrains ou bâtiments) destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles;
- pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles.

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fera l'objet d'un dossier décisionnel préparé par la Direction de l'habitation; ce dossier fera état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution sera invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation sera approuvée selon les règles de délégation en vigueur. Les contributions provenant d'un arrondissement pourraient être utilisées dans un autre arrondissement à la condition que les deux arrondissements concernés donnent leur accord au dossier décisionnel.

### Le calcul du montant de la contribution

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande d'un terrain situé dans le secteur du projet en négociation et le prix qui peut être payé pour le même terrain en vertu du programme AccèsLogis, programme gouvernemental dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés. En ce qui concerne les logements abordables privés, les contributions proviendront de l'encaissement de lettres de garantie bancaire dont les conditions n'ont pas été respectées. Certains arrondissements ont mis en place des variantes locales de la Stratégie mais la méthode de calcul repose généralement sur le même principe.

## 2. Bilan au 31 décembre 2012

### Logement social et communautaire

Entre le 14 mars 2012, date de la création du Fonds, et le 31 décembre 2012, deux contributions ont été versées dans le compte pour le logement social et communautaire:

- Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : 80 000 \$ (avril 2012):
  - o Ce montant provient de la contribution pour le projet du 7400, boul. Saint-Laurent - Le Castelnau. Le montant total de la contribution convenue est de 400 000 \$ (soit 4 tranches de 100 000 \$). Une somme de 120 000 \$ avait déjà été versée à un OBNL pour la réalisation d'un projet de logements communautaires dans l'arrondissement avant même la création du Fonds. Par conséquent, le montant de 80 000 \$, constituant le solde de la 2<sup>e</sup> tranche, a été déposé dans le Fonds de contribution à la suite de sa création. Deux autres montants de 100 000 \$ chacun sont dus en avril 2013 et avril 2014, selon les termes de l'entente avec le promoteur.
- Arrondissement de Ville-Marie : 206 000 \$ (août 2012):
  - o Le montant provient de la contribution pour un projet résidentiel en cours de réalisation sur la rue Drummond (lots 1 340 053, 1 340 067 et 1 341 249 situés du côté Est de la rue Drummond, entre le boul. René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest).

Détail des contributions versées au Fonds (en date du 31 décembre 2012)			
Arrondissement	Projet	Contribution financière	Affectation
Ville-Marie	Le Drummond (rue Drummond)	206 000 \$	Aucune
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Le Castelnau (7400, boul. St-Laurent)	80 000 \$	Aucune
<b>Total</b>		<b>286 000 \$</b>	

Par ailleurs, d'autres contributions devraient être versées à court ou moyen terme en relation avec des projets situés dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, d'Ahuhtsic-Cartierville, de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et de Ville-Marie. Si tous les projets pour lesquels des ententes de contributions financières ont été conclues devaient se réaliser, cela pourrait représenter un ajout de plus de 3,6 M \$ au Fonds. Le montant des contributions attendues, comprises dans ce total, ont été validées par les arrondissements concernés incluant un estimé de contributions par l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Cet arrondissement applique la Stratégie d'inclusion pour tous les projets qui bénéficient d'une modification réglementaire importante. À l'heure actuelle, l'inclusion sur site ou hors-site s'avère impossible pour quatre projets visés par cette application de la stratégie. Le montant final des contributions financières demandées au promoteur sera déterminé en fonction d'un cadre que la DAUSE veut proposer prochainement au conseil de l'arrondissement.

Parmi les contributions attendues, on notera qu'un montant de 187 500 \$ a déjà été déposé au Fonds le 13 février 2013 par l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du projet Le Nordelec. De plus, l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville a également déposé un montant de 250 000 \$ le 8 mars 2013 pour le projet Les Jardins Millen.

Les ententes conclues avant la création du Fonds peuvent comporter des conditions particulières mais de façon générale, les sommes seront versées au Fonds si, au moment du versement, tel que prescrit dans l'entente, il n'y a aucun projet de logement social ou communautaire déjà

choisi.

Ainsi, l'entente avec le promoteur du projet Le Séville dans l'arrondissement de Ville-Marie a été conclue avant la création du Fonds. Cette entente contenait des conditions spécifiques concernant le versement d'une contribution directement, le moment venu, à un projet identifié par la Direction de l'habitation et l'arrondissement Ville-Marie. Le promoteur a donc récemment versé la somme de 645 000 \$ prévue à l'entente pour la réalisation d'un projet de 16 unités AccèsLogis.

#### Logement abordable privé

Aucune contribution n'a été déposée dans le compte pour le logement abordable privé ou pour familles et aucune affectation du Fonds n'a été effectuée. Aucun versement n'est attendu à court terme.

#### **JUSTIFICATION**

Lors de la création du Fonds de contribution (sommaire décisionnel 1123251001), la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du fonds. Le fonds ayant été créé en mars 2012, la Direction a jugé pertinent de présenter un premier bilan en date du 31 décembre 2012.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels sont sous la gouverne du Service des finances. La Direction de l'habitation tient à jour mensuellement un auxiliaire pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés, qui participent à l'objectif de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion sur site ou hors site n'est pas possible.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée et approuvée par la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2013.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Charte, aux encadrements administratifs, au Plan de développement durable, au Plan d'urbanisme actuellement en vigueur ainsi qu'aux orientations de la Ville en matière d'habitation, notamment la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**



Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Nathalie M BOUCHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude GIRARD

Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 2-3323

**Télécop. :** 2.3883

**ENDOSSÉ PAR**

Bernard CYR

Chef de division - Direction de l'habitation

**Tél :** 514-872-2848

**Télécop. :** 514 872-3883

**Date d'endos. :** 2013-02-26

**Dossier # :1130498001**



**Dossier # : 1133592004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de le déposer à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013.

**Signé par** Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-03-20 11:13

**Signataire :**

Robert LAMONTAGNE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal et trésorier  
Finances , Bureau du directeur principal

**Dossier # :1133592004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133592004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, en regard des obligations du trésorier, indique que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3.

L'article 105 mentionne que le rapport financier est dressé sur les formules fournies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Il comprend les états financiers, un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité, conformément à la section III du chapitre XVIII.I de la Loi sur la fiscalité (chapitre F-2.1), et tout autre renseignement requis par le ministère.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules fournies par le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le déposer au conseil municipal du 22 avril 2013.

**JUSTIFICATION**

Procédure exigée par la Loi sur les cités et villes. Le document sera envoyé au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire après le dépôt au conseil. La transmission de ces rapports au ministère ne doit pas excéder le 30 avril.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du GDD 1133592005 au conseil d'agglomération.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Respect de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

**Tél :** 514-872-2436

**Télécop. :** 514 872-8647

#### **ENDOSSÉ PAR**

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

**Tél :** 514-872-2436

**Télécop. :** 514 872-8647

**Date d'endos. :** 2013-03-15

**Dossier # :1133592004**



**Dossier # : 1133592005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de le déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013.

**Signé par** Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-03-20 11:13

**Signataire :**

Robert LAMONTAGNE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal et trésorier  
Finances , Bureau du directeur principal

**Dossier # :1133592005**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1133592005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, en regard des obligations du trésorier, indique que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3.

L'article 105 mentionne que le rapport financier est dressé sur les formules fournies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Il comprend les états financiers, un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité, conformément à la section III du chapitre XVIII.I de la Loi sur la fiscalité (chapitre F-2.1), et tout autre renseignement requis par le ministère.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012 tel que produit sur les formules fournies par le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le déposer au conseil d'agglomération du 25 avril 2013.

**JUSTIFICATION**

Procédure exigée par la Loi sur les cités et villes. Le document sera envoyé au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire après le dépôt au conseil. La transmission de ces rapports au ministère ne doit pas excéder le 30 avril.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Respect de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

**Tél :** 514-872-2436

**Télécop. :** 514 872-8647

**ENDOSSÉ PAR**

Raoul CYR

Directeur - Comptabilité

**Tél :** 514-872-2436

**Télécop. :** 514 872-8647  
**Date d'endos. :** 2013-03-15

**Dossier # :1133592005**



**Dossier # : 1131079003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le PPU du Secteur Griffintown

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le Projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur Griffintown.

**Signé par** Louise ROY **Le** 2013-03-26 09:34

**Signataire :**

Louise ROY

\_\_\_\_\_  
Présidente  
Office de consultation publique de Montréal , Direction

**Dossier # :1131079003**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131079003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le PPU du Secteur Griffintown

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 23 octobre 2012, le conseil municipal de Montréal adoptait le Projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Griffintown et mandatait l'Office de consultation publique de Montréal pour entreprendre une consultation publique sur ce projet. Il s'agit en fait de la deuxième étape du processus de planification du secteur, une autre commission de l'Office ayant mené une consultation au début de l'année 2012 pour dégager un énoncé de vision et des principes d'aménagement du secteur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du comité exécutif CE12 1731 17 octobre 2012, résolu de recommander au CM : d'adopter le projet de règlement "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi; d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, tout nouvel usage et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « Territoire d'application ».

Résolution du conseil municipal CM 12 0949 assemblée du 22 octobre 2012, séance tenue le 23 octobre 2012, résolu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, tout nouvel usage et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « Territoire d'application » et de prévoir que la présente résolution s'applique uniquement aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements permis en vertu d'un règlement, d'une résolution ou de toute autre autorisation relevant du conseil d'arrondissement.

**DESCRIPTION**

Le secteur Griffintown est un quartier ancien situé sur la rive nord du canal de Lachine, entre l'autoroute Bonaventure et la rue George-Vanier, au sud de la rue Notre-Dame. Griffintown, dont le sort est intimement lié à celui du canal de Lachine, est un quartier dense et très actif pendant toute la période industrielle, déstructuré par des interventions

de rénovation urbaine dans les années 1960 et 1970, il fait l'objet depuis quelques années d'une intense activité immobilière, l'une des plus importantes à Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Le projet de PPU inclut des mesures règlementaires concernant les hauteurs, les densités, les usages et les taux d'implantation qui devront être intégrés au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il prévoit plusieurs investissements sur le domaine public, notamment pour le réaménagement du réseau vaire et l'établissement de nouveaux espaces verts.

Il est accompagné d'un règlement de contrôle intérimaire interdisant les nouveaux projets de construction ou d'agrandissement qui ne respecteraient pas la réglementation actuelle ou celle qui est prévue dans le PPU, et ce, jusqu'à l'adoption définitive du programme.

Enfin, il viendra remplacer le PPU Peel-Wellington, un programme particulier d'urbanisme adopté en 2008, qui couvre plus du quart du territoire à l'est de la rue du Séminaire et au sud de la rue Ottawa.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les questions financières n'ont pas été abordées pendant la consultation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet est présenté dans un contexte de densification des secteurs à proximité de la ville centrale et prévoit un quartier caractérisé par la mixité des usages.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La consultation sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown aura été l'occasion de démontrer l'importance d'un processus de planification intégrée lorsque celui-ci s'inscrit dans ce qu'il est convenu d'appeler « les meilleures pratiques ». Ses fruits sont particulièrement évidents en regard de la vision qui s'en dégage, des objectifs qu'il énonce et de la cohérence des interventions qu'il prévoit sur le domaine public. Deux raisons conduisent la commission à affirmer ceci.

La première réside dans l'approche interdisciplinaire qui a prévalu pendant son élaboration et qui a permis de concilier, dans une vision cohérente, la mise en valeur de l'héritage patrimonial du quartier avec les impératifs de son développement.

La deuxième réside dans la démarche inclusive adoptée par la Ville et l'arrondissement et qui a permis d'associer le point de vue des citoyens en reprenant plusieurs des aspirations qu'ils avaient formulées lors de la première étape de la consultation, tenue à l'hiver 2012.

Plusieurs intervenants ont apprécié ces qualités lors des audiences et certains ont qualifié le PPU du secteur Griffintown de véritable projet urbain. Un projet attendu et nécessaire.

À l'issue des audiences et suite à son analyse des mémoires, la commission constate, cependant, qu'un écart sépare les intentions des concepteurs du PPU de l'atteinte des objectifs lors de sa mise en oeuvre. L'état actuel des lieux est assez éloigné de la vision mise de l'avant dans le projet et la spéculation dont le secteur fait l'objet - et à laquelle il faut faire face de manière urgente et vigoureuse - a conduit plusieurs intervenants à douter du réalisme des propositions dans le PPU, nonobstant leur intérêt.

La commission a d'ailleurs repris à son compte une question posée lors des audiences : le PPU du secteur Griffintown arrive-t-il trop tard ? Sans hésiter, la commission répond non, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Le projet de PPU, dont la vision et les objectifs généraux ont fait l'objet d'un large consensus, mérite d'être adopté s'il est accompagné d'un ensemble de mesures.

Premièrement, il est impératif que l'arrondissement du Sud-Ouest et la ville-centre scellent une entente portant sur une entité de pilotage du projet Griffintown.

Deuxièmement, la commission insiste sur la nécessité d'infléchir la tendance actuelle du développement du quartier par de nouveaux outils, règlementaires ou autres, permettant de faire de Griffintown un quartier mixte à tous égards, tant sur le plan des usages qu'au plan de la population, et de veiller à une meilleure intégration des nouveaux bâtiments qui s'y érigent. Il est pressant de confier à la nouvelle instance de gouvernance l'élaboration d'un plan d'action ciblé. Ce serait le premier geste à poser

Troisièmement, la commission considère que, quelle que soit la qualité, la vision, les objectifs du PPU du secteur Griffintown et nonobstant les améliorations qui lui seront apportées, ses objectifs et sa vision d'avenir ne seront atteints que s'il est appuyé par un leadership marqué d'une volonté ferme et déterminée à faire converger les aspirations des résidents, la mise en valeur des éléments identitaires du secteur et les besoins d'un milieu de vie désormais mixte et résolument ancré dans le 21<sup>e</sup> siècle.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué de presse sera mis par l'OCPM lors de la divulgation du rapport. Le rapport sera alors déposé sur le site Internet de l'Office et des copies seront expédiées à ceux et celles qui en ont fait la demande.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport sera rendu public le 2 avril et déposé au CM du 22 avril.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s/o

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc DORAY

Secrétaire général

**Tél :** 2-3568

**Télécop. :** 2-2556

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise ROY

Présidente

**Tél :** 514-872-3568

**Télécop. :** 872-2556  
**Date d'endos. :** 2013-03-25

**Dossier # :1131079003**



**Dossier # : 1134233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises du rapport d'activité 2012 Des citoyennes de paroles et d'actions, au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :  
de prendre acte du dépôt du rapport d'activité 2012 du Conseil des Montréalaises, intitulé *Citoyennes de paroles et d'action*, au conseil municipal de la Ville de Montréal.

**Signé par** Gregory KUNZ **Le** 2013-03-26 16:22

**Signataire :** Gregory KUNZ

Adjoint - présidence conseil  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1134233002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt pour information et reddition de compte par le Conseil des Montréalaises du rapport d'activité 2012 Des citoyennes de paroles et d'actions, au conseil municipal de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a procédé en mai 2004, à la création du Conseil des Montréalaises dont les membres ont été nommées en septembre de la même année, conformément au règlement CM04 0410 du 18 mai 2004. Le Conseil des Montréalaises est une instance consultative auprès de l'Administration municipale sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il contribue, par son expertise, à l'avancement des débats et des décisions touchant les Montréalaises. Chaque année, les membres déterminent leurs objectifs et leur plan d'action selon différents axes. Elles travaillent, par différents moyens, à l'atteinte de ces objectifs pour améliorer les conditions de vie et de travail des Montréalaises. Le Conseil des Montréalaises présente donc son rapport d'activité 2012 *Citoyennes de paroles et d'actions*.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM04 0753** du 25 octobre 2004 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

**CM04 0665** du 28 septembre 2004 - Nomination de 15 membres, de la présidente et des deux vice-présidentes du Conseil des Montréalaises.

**CM04 0410** du 18 mai 2004 - Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

**DESCRIPTION**

Le Conseil des Montréalaises présente son rapport d'activité 2012 *Citoyennes de paroles et d'actions*. Il contient ses grandes orientations, sa mission, les dossiers traités, les avis et mémoires produits ainsi que les représentations réalisées au cours de l'année 2012. De plus, il fait part de ses priorités pour l'année 2013.

**JUSTIFICATION**

Le Conseil des Montréalaises croit important, par la production de son rapport d'activité, d'assurer une reddition de compte au conseil municipal par rapport à l'année d'activité 2012 et démontrer comment il remplit son mandat. Il souhaite donc le déposer conformément à

l'article 18 du règlement 04-064.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les sommes nécessaires à la production de ce document ont été prises à même le budget du Conseil des Montréalaises.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le travail mené par le Conseil des Montréalaises s'inscrit dans l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et à ce titre, rejoint le principe de développement durable qui vise la collectivité au cœur du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La diffusion du rapport d'activité démontre l'atteinte des objectifs fixés par l'Administration municipale et s'inscrit dans une démarche visant la consolidation de l'intervention municipale en matière de condition féminine. De plus, elle assure une meilleure visibilité des actions du Conseil des Montréalaises et la promotion des enjeux de condition féminine. Le conseil municipal pourra approfondir sa connaissance de cette assemblée consultative.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Diffusion du rapport d'activité auprès des partenaires externes et internes et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Montréal :  
[www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises](http://www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Charte de la Ville de Montréal et à l'adoption du Règlement constituant le Conseil des Montréalaises.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guylaine POIRIER

Conseiller(ère) en développement  
communautaire

**Tél :** 514 872-9074

**Télécop. :** 514 868-5810

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gregory KUNZ

Adjoint - présidence conseil

**Tél :** 514-872-6276

**Télécop. :** 514 872-3844  
**Date d'endos. :** 2013-03-26

**Dossier # :1134233002**



**Dossier # : 1135057005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 25 au 29 mars 2013

Il est recommandé :  
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 25 au 29 mars 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-04-04 08:32

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1135057005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135057005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 25 au 29 mars 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

AUCUNE

**DESCRIPTION**

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **25 au 29 mars 2013** fait état de **10** lancements



d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

#### **JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NA

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NA

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

NA

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie A GAUTHIER

SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE  
pour : Marc Demers, Conseiller analyse -  
contrôle de gestion

**Tél :** 514-872-2849

**Télécop. :** 514-872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle JIONA

Charge de dossiers ou missions

**Tél :** 514-872-2331

**Télécop. :** 514-872-5655  
**Date d'endos. :** 2013-04-03

**Dossier # :1135057005**



**Dossier # : 1132673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies , Division de la planification stratégique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-2012) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

- Déposer le bilan des quatre premières années (2009, 2010, 2011 et 2012) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.
- Autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à acheminer le bilan au ministre de la Sécurité publique.

**Signé par** Sylvain GRIMARD **Le** 2013-03-21 14:05

**Signataire :** Sylvain GRIMARD

Assistant - directeur  
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention

**Dossier # :1132673001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services de la planification stratégique et des technologies , Division de la planification stratégique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-2012) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adopté en décembre 2008 par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie identifie les actions et les ressources additionnelles qui doivent être mises en œuvre de façon à concrétiser les orientations du ministre de la Sécurité publique, telles que stipulées dans la Loi sur la sécurité incendie, adoptée en juin 2000. La Ville de Montréal dispose d'un horizon de cinq ans pour leur mise en œuvre complète, soit la période 2009-2013.

En vertu de l'article 35 de Loi sur la sécurité incendie, la Ville de Montréal doit adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

Le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour être conforme doit être complété sur la période 2009 à 2013 inclusivement. Bien qu'un seul projet est identifié <le système de gestion intégrée des activités de prévention (SGIAP)> comme à compléter en 2014, le niveau de service assuré par le Service de sécurité incendie de Montréal reste tel que visé par l'implantation du schéma et n'est en rien affecté par ce report.

C'est donc le projet SGIAP qui sera complété dans l'année suivant les cinq ans initialement visés, qui fait que la conformité exigée sera atteinte en 2014, soit avec une année de plus, les détails des reports intraschéma sont aussi identifiés dans le document joint (ref SCR Reports 2013.pdf).

Les démarches sont actuellement en cours afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour reporter les éléments identifiés dans le document "SCR Reports 2013.pdf".

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0062 - 22 mars 2012 - Dépôt du bilan des trois premières années (2009-2010-2011) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour

l'agglomération de Montréal.

CG11 0064 - 24 mars 2011 Dépôt du bilan des deux premières années (2009 et 2010) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal suite à l'avis de conformité émis par le ministère de la Sécurité publique

CG08 0225 - 28 mai 2008 - Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

## **DESCRIPTION**

En vertu de l'article 35 de Loi sur la sécurité incendie, la Ville de Montréal doit adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

Le schéma de couverture de risque de la Ville de Montréal présente trois grands volets pour lesquels des actions sont attendues, soit :

Le volet PRÉVENTION

Le volet INTERVENTION

Le volet ALIMENTATION EN EAU

Le présent document dresse un bilan de la mise en oeuvre au terme des quatre premières années, soit 2009 à 2012, et indique les mesures prévues être réalisées durant la période allouée résiduelle, soit 2013. De façon générale pour chaque volet, voici un aperçu des réalisations et des perspectives :

### **Le volet PRÉVENTION**

En ce qui concerne le volet PRÉVENTION, les différents programmes d'inspections (bâtiments de catégorie de risques élevés et très élevés, des îlots à risques), d'avertisseurs de fumée, de bâtiments résidentiels les plus à risques où sont nos pertes de vies humaines et les risques élevés et très élevés sont en mode exécution. Les objectifs sont atteints et dépassés ou les ajustements nécessaires pour corriger le tir sont mis en place.

Le volet réglementation, approuvé par toutes les villes sauf trois est pratiquement terminé, mais l'avènement du *Chapitre bâtiment du code de sécurité Québec* (CBCS) mis en vigueur le 18 mars 2013 nous forcera à analyser (débuté février 2013) le contenu du règlement de prévention afin de recommander les dispositions nécessaires à appliquer.

### **Le volet INTERVENTION**

De façon générale, la mise en place des ressources additionnelles suit la mise en service des différentes unités, bien qu'une majorité des éléments relatifs au schéma est, soit complétée (dont certaines en devancement), soit en cours de réalisation selon le plan initial déposé, certains éléments connaissent des retards, le SIM s'assure grâce à une gestion proactive, d'une mise en place des solutions alternatives satisfaisantes.

Par ailleurs, le dossier de la construction de la nouvelle caserne #59 dans l'arrondissement Pierrefonds/Roxboro connaît certains délais liés à l'acquisition d'un terrain propice, avec un impact direct sur le début des travaux. Pour pallier ce retard, le SIM a tout de même pris les dispositions pour concrétiser un ajout équivalent d'unités de combat dans cette partie de l'île.

## **Le volet ALIMENTATION EN EAU**

Le prolongement de l'aqueduc dans l'ouest de l'île assure une alimentation en eau, nous avons aussi effectué près de 516 plans particuliers d'alimentation en eau. L'identification et le recensement des bornes d'incendie publiques sont aussi réalisés. Les objectifs sont donc atteints. Le volet ALIMENTATION EN EAU est sous contrôle et l'échéancier fixé est respecté.

Le bilan "version détaillée" est disponible en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 35 de Loi sur la sécurité incendie, la Ville de Montréal doit adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Acheminement du bilan des quatre premières années au ministre de la Sécurité publique;
- Poursuite des travaux visant la mise en œuvre des éléments prévus au schéma.
- Le ministère de la Sécurité publique doit procéder à l'analyse de la demande et des documents. Une réponse est donc attendue de la part du ministère concernant le report des échéances d'ici le mois de juin 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francois POITEVIN

Conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

François MASSÉ

Assistant-directeur - sim

**Tél :** 514-872-0745

**Télcop. :** 514 280-0710

**Tél :** 514-872-9398

**Télcop. :** 514 280-3229

**Date d'endos. :** 2013-03-21

**Dossier # :1132673001**